



DELIBERATIONS

(Délibérations du CONSEIL)

CONSEIL du 20/10/2023

Ce recueil a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

Le présent document regroupe l'ensemble des délibérations accompagnées de leur(s) annexe(s), classés par élus rapporteur et par compétences.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAIEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

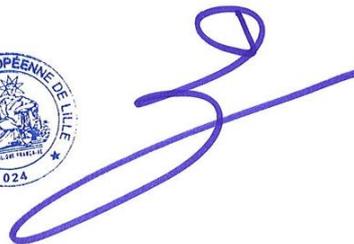
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

SOMMAIRE

Elu rapporteur : BERNARD Alain

Vie Institutionnelle

- 23-C-0230 - Compte rendu à l'assemblée délibérante - Délibérations du Bureau métropolitain, décisions prises par délégation du Conseil, tableaux des marchés - Restitution depuis la séance du 30 juin 2023 5
- 23-C-0231 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Modification du règlement intérieur du Conseil 104
- 23-C-0232 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants dans les commissions 164
- 23-C-0233 - Métropole Européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs 171

Déport de délibérations

- 23-C-0241 - SECLIN - Projet de requalification du quartier La Mouchonnière - Protocole d'accord 178
- 23-C-0242 - LILLE - Boulevard Vauban et rue Demazières - Accord préalable du Conseil de la Métropole pour une prise de participation de Lille Métropole Habitat dans une société civile de construction vente en partenariat avec la société Projectim 204
- 23-C-0243 - ROUBAIX - Zone de l'Union - Accord préalable du Conseil de la Métropole pour une prise de participation de Lille Métropole Habitat dans une société civile de construction vente en partenariat avec la Saem Ville renouvelée et modification de la délibération n° 23-C-0118 du Conseil du 30 juin 2023 209

Elu rapporteur : GERARD Bernard

Voiries

- 23-C-0244 - LILLE - Requalification de la rue Solférino entre la place Philippe LEBON et le boulevard VAUBAN - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature 216
- 23-C-0245 - LOOS - HAUBOURDIN - EMMERIN - SEQUEDIN - LINO Sud - Création d'un pont-rail (TF2) - SNCF Réseau - Avenant n° 2 à la convention financière du transfert de maîtrise d'ouvrage dite PRO-REA - Création d'un diffuseur sur l'A25 (TF3) - DIR Nord - Convention - Autorisation de signature 229
- 23-C-0246 - Fourniture, pose et entretien du mobilier urbain fixe sur le territoire métropolitain - Accords-cadres à bons de commande (2 lots) - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement 238
- 23-C-0247 - Travaux de construction ou de réfection des chaussées en bétons bitumineux du réseau structurant métropolitain - Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement 245

Domanialité publique

- 23-C-0248 - HELLEMMES (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Site QUEBECOR - H2D - Convention de transfert et de reprise en gestion des voies et équipements communs avec la commune et les sociétés DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE et VILOGIA - Autorisation de signature 252



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103919-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0230

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

COMPTE RENDU A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE - DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN, DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL, TABLEAUX DES MARCHES - RESTITUTION DEPUIS LA SEANCE DU 30 JUIN 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil aux membres du Bureau métropolitain ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil à Monsieur le Président ;

Vu la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023 portant ajustement des délégations des attributions du Conseil au Président de la Métropole européenne de Lille et au Bureau métropolitain.

I. Exposé des motifs

Les délibérations sus-visées prévoient, en outre, que les décisions ainsi prises doivent satisfaire aux exigences de la loi et un compte rendu formel doit en être fait au Conseil métropolitain sous la forme d'une délibération *ad hoc* reprenant l'ensemble des délibérations du Bureau et décisions prises par délégation depuis la dernière séance du Conseil.

Il convient de rendre compte aux membres de l'assemblée délibérante des différentes délibérations adoptées lors des séances du Bureau intervenues depuis la dernière restitution, ainsi que des décisions prises par délégation du Conseil au Président.

• Délibérations du Bureau :

Le Bureau métropolitain s'est réuni à deux occasions depuis le Conseil métropolitain du 30 juin 2023 : le 29 septembre et le 20 octobre 2023.

Lors de la séance du 29 septembre 2023, 67 délibérations ont été adoptées et 38 au cours de celle du 20 octobre 2023. Ces délibérations sont recensées par délégation dans les comptes rendus de séance, ci-annexés, et sont par ailleurs mises à disposition pour consultation sur le portail des élus et le site de la MEL.

- **Décisions prises par délégation :**

En application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par la délibération n°23-C-0114 du 30 juin 2023, le Président, les Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués ont pris 391 décisions directes depuis la restitution effectuée lors du Conseil métropolitain du 30 juin 2023, réparties par thématiques comme suit :

N°	Nom de la commission	Nombre
01	Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville - Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière	136
02	Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion Parcs d'activité - Aménagement numérique	5
03	Climat - Transition écologique - Énergie - Eau - Assainissement - GEMAPI - Résidus urbains - Espaces naturels - Agriculture	44
04	Espaces publiques - Voirie - Vidéosurveillance	31
05	Gouvernance - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Administration - Ressources humaines	100
06	Transports - Mobilité - Accessibilité - Prévention-Sécurité	12
07	Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse	63

La liste de ces décisions directes est annexée à la présente délibération sous la forme d'un tableau synthétique. Enfin, lesdites décisions sont consultables sur le portail des élus et le Flash Conseil.

En outre, l'ensemble de ces actes est publié sur le site de la Métropole européenne de Lille conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

- **Tableau des marchés :**

Les délégations accordées au Bureau métropolitain et au Président de la Métropole européenne de Lille, ainsi que les différents modes de passation permis par les textes, conduisent à la conclusion de marchés, passant par divers modes décisionnels (délibération, décision ou simple signature du contrat). Dans un souci de bonne lisibilité de ces marchés, un tableau récapitulatif, trié par tranche de montant, est annexé à la présente délibération en vue de la restitution à l'Assemblée délibérante.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De prendre acte du présent compte rendu.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT COMPTE RENDU

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

COMPTE RENDU A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE - DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN, DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL, TABLEAUX DES MARCHES - RESTITUTION DEPUIS LA SEANCE DU 30 JUIN 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil aux membres du Bureau métropolitain ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil à Monsieur le Président ;

Vu la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023 portant ajustement des délégations des attributions du Conseil au Président de la Métropole européenne de Lille et au Bureau métropolitain.

I. Exposé des motifs

Les délibérations sus-visées prévoient, en outre, que les décisions ainsi prises doivent satisfaire aux exigences de la loi et un compte rendu formel doit en être fait au Conseil métropolitain sous la forme d'une délibération *ad hoc* reprenant l'ensemble des délibérations du Bureau et décisions prises par délégation depuis la dernière séance du Conseil.

Il convient de rendre compte aux membres de l'assemblée délibérante des différentes délibérations adoptées lors des séances du Bureau intervenues depuis la dernière restitution, ainsi que des décisions prises par délégation du Conseil au Président.

• Délibérations du Bureau :

Le Bureau métropolitain s'est réuni à deux occasions depuis le Conseil métropolitain du 30 juin 2023 : le 29 septembre et le 20 octobre 2023.

Lors de la séance du 29 septembre 2023, 67 délibérations ont été adoptées et 38 au cours de celle du 20 octobre 2023. Ces délibérations sont recensées par délégation dans les comptes rendus de séance, ci-annexés, et sont par ailleurs mises à disposition pour consultation sur le portail des élus et le site de la MEL.

- **Décisions prises par délégation :**

En application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par la délibération n°23-C-0114 du 30 juin 2023, le Président, les Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués ont pris 391 décisions directes depuis la restitution effectuée lors du Conseil métropolitain du 30 juin 2023, réparties par thématiques comme suit :

N°	Nom de la commission	Nombre
01	Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville - Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière	136
02	Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion Parcs d'activité - Aménagement numérique	5
03	Climat - Transition écologique - Énergie - Eau - Assainissement - GEMAPI - Résidus urbains - Espaces naturels - Agriculture	44
04	Espaces publiques - Voirie - Vidéosurveillance	31
05	Gouvernance - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Administration - Ressources humaines	100
06	Transports - Mobilité - Accessibilité - Prévention-Sécurité	12
07	Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse	63

La liste de ces décisions directes est annexée à la présente délibération sous la forme d'un tableau synthétique. Enfin, lesdites décisions sont consultables sur le portail des élus et le Flash Conseil.

En outre, l'ensemble de ces actes est publié sur le site de la Métropole européenne de Lille conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

- **Tableau des marchés :**

Les délégations accordées au Bureau métropolitain et au Président de la Métropole européenne de Lille, ainsi que les différents modes de passation permis par les textes, conduisent à la conclusion de marchés, passant par divers modes décisionnels (délibération, décision ou simple signature du contrat). Dans un souci de bonne lisibilité de ces marchés, un tableau récapitulatif, trié par tranche de montant, est annexé à la présente délibération en vue de la restitution à l'Assemblée délibérante.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De prendre acte du présent compte rendu.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT COMPTE RENDU

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

N° DD	TITRE DE LA DD	COMMISSIONS THEMATIQUES
23-DD-0370	LILLE - Aide à l'équipement pour un centre d'accueil d'urgence géré par l'association SOLFA concernant un logement de 5 femmes et enfants vulnérables	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0371	LILLE - Aide à l'équipement pour un centre d'accueil d'urgence géré par l'association SOLFA concernant un logement de 5 femmes et enfants vulnérables	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0401	AMELIO - Marché relatif au déploiement de l'offre de service à l'amélioration durable de l'habitat - Conclusion d'avenants de transfert	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0403	Fonds Vert - Remplacement des luminaires d'accès de la ligne 2 du métro - Demande de subvention	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0409	MARQUETTE-LEZ-LILLE - NEUVILLE-EN-FERRAIN - SALOME - Marché relatif à la réalisation et à la mise en œuvre de protections acoustiques sur les stations d'épuration (STEP) - Lot 1 - Avenant n° 1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0414	LILLE - Aide à l'équipement pour un centre d'accueil de jour "ROSA" géré par l'association SOLFA pour accueillir en journée un public de femmes victimes de violences	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0417	LILLE - Boulevard Emile Dubuisson - Parcelle cadastrée section TY n° 8 - Délégation du droit de priorité au profit de la Société publique locale Euralille	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0421	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - 65 rue Felix Faure - Parcelle cadastrée section BH n° 25 - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0423	ERQUINGHEM-LYS - Impasse des Moissons - Classement de la voie dans le domaine public routier métropolitain - Acquisition	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0424	EMMERIN - HAUBOURDIN - Fonds vert - Préservation des amphibiens de la Canteraine - Demande de subvention	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0425	HOUPLIN-ANCOISNE - Rue du 14 juillet - Classement d'une aire de stationnement dans le domaine public métropolitain - Acquisition à titre gratuit	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0426	HAUBOURDIN - Avenue de l'Europe - Liane 5 - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0427	WASQUEHAL - Canal de Roubaix - Autorisation d'occupation temporaire d'une partie non navigable au profit du Kayak Wasquehal Club	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0428	FACHES THUMESNIL - 3 cour Opsomer - Parcelle cadastrée section A n° 2528 - Exercice du droit de préemption - Mise en oeuvre de l'ERL n°9 prévu au PLU2 (emplacement réservé aux logements)	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0429	LILLE - Avenue Denis Cordonnier - Parcelles cadastrées VC n° 40 et 112 - Délégation du droit de priorité au profit de la société publique locale Euralille	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0430	TOURCOING - Quai de Bordeaux - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial de la MEL au profit de la société Paul Média Groupe pour l'exploitation d'une guinguette estivale - Du 16 juin au 11 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0431	WILLEMS - Chemins du Val de Marque - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association sportive des douanes de Lille - 23 juin 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0432	VILLENEUVE D'ASCQ - Val de Marque - Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la Chaîne des Lacs au profit de l'association Portes Ouvertes pour organiser un challenge sportif et caritatif - 17 juin 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0433	LILLE - Copropriété des 29 rue du Château et 8ter rue des jardins Caulier - Parcelle cadastrée section TW n°96 - Cession des lots n° 13,14 et 15 à usage de garage	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0434	Convention de partenariat avec le syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx) - Avenant n° 2 - Prorogation pour 2023-2024	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0435	LILLE - Ports de Lille - Avenue de Dunkerque - Reconstruction et approfondissement du double siphon d'assainissement - Avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0436	WAMBRECHIES - Office de tourisme du Val de Deûle et Lys - Mise à jour de la grille tarifaire des produits en vente	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

23-DD-0437	FROMELLES - 13 rue des Vaulx - Parcelle cadastrée section B n° 249 - Exercice du droit de préemption	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0438	LAMBERSART - Rues Baden Powell et Saint Exupéry - Parcelles cadastrées AT n° 390, 387 et 394p - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0439	HERLIES - Lieudit La Vieille Forge - Parcelles cadastrées ZH n° 174, 176 et 180 - Décision de désaffectation et de déclassement	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0440	LA MADELEINE - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - Fonds Vert - Restauration hydraulique, patrimoniale, écologique et paysagère du bras de la Basse Deûle - Demande de subvention	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0441	HOUPLINES - Fonds Vert - Franges industrielles - Friche Folliguet - Demande de subvention	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0442	NEUVILLE-EN-FERRAIN - Rue de Gand - Parcelle cadastrée section AX n°211p - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0443	ROUBAIX - 66 rue d'Alger - Immeuble « ancien collège Samain » - Parcelle cadastrée section BH n° 108p - Mise à disposition au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0444	WILLEMS - Rue Clermont Willems - Site Caddy - Acquisition à l'EPF de terrains à usage d'espace public	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0445	HEM - LILLE - LOOS - MONS-EN-BAROEUL - ROUBAIX - TOURCOING - WATTIGNIES - WATTRELOS - Fonds Vert - Quartiers fertiles - Renaturation des Villes et Villages - Développement de l'agriculture urbaine - Demande de subvention	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0446	SANTES - Parcelle cadastrée section AN n° 38 - Convention d'occupation temporaire au bénéfice de la MEL	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0447	TOURCOING - 18 bis rue du Laboureur - 6 et 7 impasse Leclerc - Parcelles cadastrées section CI n° 15 et 16 - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0448	WASQUEHAL - Chemins de Halage du canal de la Deûle à l'Escaut - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association R'éveil - Du 17 au 19 juin 2023	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0449	HEM - LILLE - LOOS - MONS-EN-BAROEUL - ROUBAIX - TOURCOING - WATTIGNIES - WATTRELOS - Fonds Vert - Quartiers fertiles - Projet de restauration des fonctions des sols - Programme de recherche «Technosols » - Demande de subvention	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0450	LILLE - WATTIGNIES - Exploitation et maintenance des réseaux de distribution de chaleur et de froid - Choix du mode de gestion - Décision de saisine de la Commission consultative des services publics locaux	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0451	MARCQ-EN-BAROEUL - 125 rue de la Briqueterie - Parcelles cadastrées section BC n° 750 et 751 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0452	LOOS - Mise à disposition d'un bien meuble "Objet Ventilé Naturellement à faible Impact environnemental"(O.V.N.I.) - Convention de prêt à usage au profit de la commune	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0453	Régie de recettes et d'avances du Canal de Roubaix - Constitution	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0454	Régie de recettes de la Régie commerciale - Constitution	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0455	Régie de recettes et d'avances du Musée de plein air - Constitution	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0456	LILLE - 104 rue de Jemmapes - Mise à disposition de l'immeuble et transfert de gestion au profit du bailleur social Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0457	Information et communication des projets relatifs aux nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) du schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) - Marché subséquent n° 1 - Conclusion	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0458	ROUBAIX - Rue Philippeville - Parcelle cadastrée section AT n° 429 - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0459	MARCQ EN BAROEUL - Rue Albert Bailly - Parcelle cadastrée section AK n° 470 - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0460	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Société Manganelli Digital Signage c/ MEL - Licences Zebrix	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0461	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Société Provalibat c/ MEL et Trésorerie de la MEL - Aire d'accueil des gens du voyage de Roncq	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0462	Marché relatif à des études de Planification urbaine et de programmation territoriale - Avenant de transfert	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0463	Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 - Restauration écologique d'une zone humide au sein du Parc de la Deûle	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0464	Travaux de réhabilitation du hangar du relais nature du parc de la Deûle - Lot 1 Clos Couvert - Avenant n° 2	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0465	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0466	WAMBRECHIES - Rue du Vent de bise - Parcelles B n°s 7058, 7061, 7062, 7063 - Acquisition d'immeubles non bâtis	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0467	LILLE - Précontentieux et contentieux - Cession foncière	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0468	WAMBRECHIES - Impasse Jacqueline Auriol - Parcelle D n°1014p - Prorogation du délai de régularisation de la cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0469	HEM - VILLENEUVE D'ASCQ - Requalification et aménagement du site Meillassoux Démolitions d'ouvrages béton - Avenant n° 1	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0470	HEM - VILLENEUVE D'ASCQ - Requalification et aménagement du site Meillassoux Abattages, nettoyage, plantations et clôtures - Avenant n°1	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0471	Régie de recettes et d'avances de l'office de tourisme Val de Deûle et Lys - Constitution	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0472	RONCHIN - Crématoriums - Restes de corps exhumés des sépultures reprises par le communes - Renouvellement de la convention avec la commune à compter du 1er septembre 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0473	ROUBAIX - Rue Daubenton cour Demeester - Parcelles cadastrées section AL n°740 et 741 pour une surface totale de 61m ² - Cession - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0474	Attribution d'un mandat spécial - Mme Audrey LINKENHELD - Cérémonie de remise des prix - Appel à projet européen European Urban Initiatives - Bruxelles - 22 juin 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0475	VILLENEUVE D'ASCQ - LaM - Acquisitions d'oeuvres d'art au profit du musée - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Hauts-de-France	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0476	Curage et Inspections Télévisuelles dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports sur la ligne Roubaix secteur de l'Unité Territoriale de Roubaix-Villeneuve d'Ascq (UTRV) - Marché subséquent	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0477	Curage et Inspections Télévisuelles dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports sur la ligne Tourcoing secteur de l'Unité Territoriale de Tourcoing -Armentières (UTTA) - Marché subséquent	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0478	Marchés "Val de Lys - Aménagement du parc transfrontalier Leievallei - Parc de la Lys - Phase 2 - Lot 1 : Aménagement paysager" et "Espaces verts, plantations, réseaux, VRD et entretien pour la restauration et l'aménagement du LAM à Villeneuve d'Ascq" - Avenants de transfert	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0479	ROUBAIX - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de bâtiments sur le site Blanchemaille en vue de la réalisation d'un site totem dédié au commerce digital de la filière numérique - Avenant n° 1	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0480	VILLENEUVE D'ASCQ - Réaménagement du centre-ville - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine - Avenant n°2	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0481	VILLENEUVE D'ASCQ - Requalification et aménagement du site Meillassoux - Lot 2 : Construction de cheminements, de murs poids et profilage de berges - Avenant n° 1	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0482	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des programmes d'opérations du SDIT - Avenant de transfert	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0483	LILLE - ROUBAIX - TOURCOING - VILLENEUVE D'ASCQ - Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire - Mesures de la qualité de l'air dans le métro	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0484	LILLE - LOMME - Fonds Vert - Parc des Berges - Îlot Boschetti - Demande de subvention	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0485	VILLENEUVE D'ASCQ - Lieudit Le Parc - Parcelles cadastrées section MK n° 5, 6 et 19 - Lieudit Cense Delbecq - Parcelles cadastrées section LS n° 3, 6 et 7 - Bail rural environnemental	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0486	WAVRIN - Rues de Verdun - Grande Carrière du Marais et des Orchidées - Parcelles cadastrées section AL n° 186p et 193p - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0487	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0488	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0489	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0490	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0491	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0492	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0493	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0494	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0495	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0496	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0497	Garantie d'emprunt au titre du logement social - SIA HABITAT / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0498	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Vilogia / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0499	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Vilogia / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0500	Garantie d'emprunt au titre du logement social - VILOGIA / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0501	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0502	FACHES-THUMESNIL - 52-54 rue Jules Guesde - Mise à disposition au profit de LMH pour la réalisation de sondages dans le cadre de leur projet d'acquisition des terrains	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0503	WAVRIN - Parc de la Deûle - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association Avenir Musical de Wavrin - 21 juin 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0504	TOURCOING - 201 rue de la Malcense - Cession au profit de Vilogia	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0505	ROUBAIX - 6 Cité Beys - 41 Bd de Metz - Parcelle cadastrée section AM n°88 - Acquisition d'une	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0506	LOMME - Convention d'occupation du domaine public au profit de la Métropole Européenne de Lille - Expérimentation "Libre cour, libre jardin"	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0507	LILLE - Préfiguration d'un port de plaisance métropolitain - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°5	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0508	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les études des phases conception et suivi de réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens - Lot 1 : Unités Territoriales de Marcq-en-Baroeul - La Bassée et de Lille - Seclin - Avenant n° 1	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE

23-DD-0509	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0510	MONS-EN-BAROEUL - Rue Becquerel - Parcelle cadastrée AL n° 850 - Acquisition d'une parcelle non bâtie à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0511	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0512	VILLENEUVE D'ASCQ - LaM - Restauration et aménagement du parc et de son entrée - Lot 1 : espaces verts, plantation, mobilier, réseaux, VRD et entretien - Avenant n° 1	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0513	FACHES-THUMESNIL - Espace Naturel des Périseaux - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association "Collectif du Contrevent" - 12 au 17 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0514	LILLE - 7 rue de Thionville - Mise à disposition de l'immeuble au profit de la Région Hauts-de-France	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0515	ROUBAIX - Rue d'Alger et angle de la rue Philippeville - Acquisition d'une parcelle non bâtie à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0516	NEUVILLE-EN-FERRAIN - Allée Vincent Van Gogh - Classement de la voie dans le domaine public métropolitain - Autorisation d'acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0517	PERENCHIES - Rue Jacques Houssin - Procédure de classement dans le domaine public - Acquisition à titre gratuit	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0518	ARMENTIERES - HOUPLIN-ANCOISNE - WAVRIN - Occupation du domaine public fluvial des Voies Navigables de France - Avenant n° 1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0519	VERLINGHEM - Lotissement la Roseraie 1 - rues Pierre de Ronsard, Joachim de Bellay et Arthur Rimbaud - Procédure de classement dans le domaine public - Acquisition à titre gratuit	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0520	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de l'éco-organisme ECOLOGIC et accord sur la mise à disposition de conteneurs - Soutien financier au profit de la MEL Période 2023-2027 - Conventions - Autorisation de signature	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0521	Convention d'honoraires d'avocat	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0522	LILLE - Rue de la Grande Brasserie - Classement de la voie dans le domaine public métropolitain - Autorisation d'acquisition à titre gratuit	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0523	DON - Marché de travaux d'aménagement paysager et restauration écologique de la pointe de l'île de Don - Avenant n° 1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0524	VILLENEUVE D'ASCQ - Maîtrise d'œuvre urbaine du centre-ville - Marché subséquent - Elaboration d'un plan guide et d'une programmation urbaine sur le secteur " Centre commercial " - Conclusion	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0525	Accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de salage et de déneigement des voies métropolitaines - Décision de résiliation	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0526	WAVRIN - Fonds Vert - Requalification du cœur de ville - Demande de subvention	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0527	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Convention d'occupation temporaire pour le séminaire des cadres de la Ligue des Hauts de France de Handball	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0528	HOUPLINES - Convention d'occupation du domaine public au profit de la Métropole Européenne de Lille - Expérimentation "Libre cour, libre jardin" - Jardin d'Hacoté	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0529	RONCHIN - Convention d'occupation du domaine public au profit de la Métropole Européenne de Lille - Expérimentation "Libre cour, libre jardin" - Cour de l'école Brossolette	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0530	VILLENEUVE D'ASCQ - Convention d'occupation du domaine public au profit de la Métropole Européenne de Lille - Expérimentation "Libre cour, libre jardin" - Jardin de la Maison de quartier Denis Blanchatte	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0531	Plan national "Logement d'abord" - Appel à manifestations d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée sur le territoire de la MEL - Convention 2023	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0532	Accord-cadre à bons de commande - Exploitation des parcs de stationnement publics lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy - Conclusion d'un marché	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0533	Missions de gardiennage et de surveillance du patrimoine - Marché subséquent n°4 - Rondes sur des sites appartenant à la Métropole Européenne de Lille	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0534	Accord-cadre à bons de commande - Exploitation de services de navettes bus entre la station de métro « Les Près » et le stade lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy - Conclusion d'un marché	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0535	LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Rue Eugène Imbert de la Phalecque - Cession de deux parcelles au profit de la société Botte Fondations	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0536	TOURCOING - Rues Utrillo et de la Bourgogne - Cession à 3F Notre Logis	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0537	WASQUEHAL - Rue de l'Yser - Acquisition de parcelles non bâties à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0538	MOUVAUX - Carrière des Prés - Projet d'aménagement de voirie - Acquisition à titre gratuit de parcelles	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0539	Fonds de Solidarité Logement - Solde de subventions aux opérateurs Logement - Année 2023	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0540	TOURCOING - Parcelles sises rue des Orions - Projet d'aménagement et de requalification de la voirie - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0541	TOURCOING - Transfert du collège Lucie Aubrac à titre gratuit au profit du Département du Nord - Rectification des transferts d'emprises entre le Département, la commune et la MEL	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0542	LILLE - Aide à l'équipement pour la résidence sociale "La Croisée des vents" - 49 logements gérés par l'association ARELI - Accueil de 53 personnes démunies et en hébergement précaire	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0543	LILLE - Convention d'occupation du domaine public de la Ville au profit de la Métropole Européenne de Lille - Expérimentation "Libre cour, libre jardin"	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0544	Attribution d'un mandat spécial - M. Matthieu CORBILLON - Visite du siège de BNP Paribas - Boulogne-Billancourt - 3 juillet 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0545	FOREST-SUR-MARQUE - VILLENEUVE D'ASCQ - WILLEMS - TRESSIN - Chemins du Val de Marque - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association REVES Antenne Lille - 7 et 8 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0546	VILLENEUVE D'ASCQ - Convention d'autorisation d'occupation temporaire des parcs du Val de Marque au profit de la commune - Fête nationale - 12 au 14 juillet 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0547	TOURCOING - 71-73 rue du Caire et rue Lavoisier - Immeubles cadastrés BV n° 330, 331 et 332 - Cession au profit du Groupe Edouard Denis	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0548	LEERS - Résidence Champagne - Classement des voies dans le domaine public métropolitain - Autorisation d'acquisition	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0549	HEM - ZAC de la Vallée II - Classement des voies dans le domaine public métropolitain - Autorisation d'acquisition	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0550	Contrat de prêt de la Banque européenne d'investissement - Avenant	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0551	LILLE - Requalification de la rue Solferino - Aménagements cyclables - Demande de financement dans le cadre du Fonds Mobilités Actives (FMA) 2023	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0552	RADINGHEM-EN-WEPPEES- Création d'une voie verte sur la M141B - Demande de financement dans le cadre du Fonds Mobilités Actives (FMA) 2023	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0553	ROUBAIX - Requalification de l'avenue Gustave Delory - Aménagements cyclables - Demande de financement dans le cadre du Fonds Mobilités Actives (FMA) 2023	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0554	SAINGHIN-EN-MELANTOIS - Requalification de la rue de Lille - Aménagements cyclables - Demande de financement dans le cadre du Fonds Mobilités Actives (FMA) 2023	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0555	VILLENEUVE D'ASCQ - Requalification du boulevard du Breucq (RN227), de l'avenue de la Marque et du boulevard de Mons - Aménagements cyclables - Demande de financement dans le cadre du Fonds Mobilités Actives (FMA) 2023	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0556	LAMBERSART - 67 et 69 rue Gabrielle Bouveur - Convention d'occupation précaire au profit de la SA d'HLM VILOGIA	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0557	Soutien de l'éco-organisme ECO TLC - REFASHION, en charge de la filière REP TLC (textiles, linge de maison et chaussures) - Période 2023 - 2028 - Convention - Autorisation de signature	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0558	TOURCOING - 41 rue des Métissages - CETI Park - Révocation anticipée de bail commercial par la société Induo	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0559	Attribution d'un mandat spécial - M. Damien Castelain - M. Alain Bézirard - Remise de la Marianne d'or - Paris - 5 juillet 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0560	Missions de diagnostic et d'accompagnement pour la sécurisation pyrotechnique des projets du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) de la MEL - Conclusion d'un marché	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0561	LILLE - 29 rue du Château et 8 ter rue des Jardins Caulier - Cession du lot n° 8 à usage de garage	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0562	Fonds de Solidarité Logement - Convention de contribution au FSL au titre de 2023 - ILEO	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0563	HAUBOURDIN - Parc de la Deûle - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association CGH Athlétisme - 01 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0564	Fonds de Solidarité Logement - Convention pluriannuelle de participation au FSL - ENGIE	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0565	LYS-LEZ-LANNOY - Espaces Naturels - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de la commune de Lys Lez Lannoy est autorisée à utiliser la Coulée Verte pour organiser une marche bien-être - 23 juillet 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0566	WAVRIN - Parc de la Deûle - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association Festi Wavrin - 13 et 14 juillet 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0567	Fonds de solidarité logement - Convention de participation au FSL au titre de 2023 - EDF	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0568	Fonds de solidarité logement - Convention de participation au FSL au titre de 2023 - CAF DU NORD	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0569	Fonds de solidarité logement - Convention de participation au FSL au titre de 2023 - NOREADE	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0570	Fonds de Solidarité Logement - Convention de participation au FSL - TOTALENERGIES	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0571	Logo Héritage Bière - Concession de droits à Glenats Editions	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0572	ROUBAIX - 144 rue Jules Guesde - Parcelle cadastrée section HT n° 214 - Acquisition amiable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0573	Conseil en Energie Partagé - Déploiement de la mission auprès des communes volontaires de moins de 15.000 habitants - Demande de subvention auprès de l'ADEME	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0574	HOUPLINES - Site de l'Octroi - Convention opérationnelle avec l'Établissement public foncier Hauts-de-France - Récupération du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0575	HAUBOURDIN - LINO tranche 2 - Parcelle section AR n° 183p - Convention d'occupation temporaire	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0576	MARCQ-EN-BAROEUL - Pavé stratégique - Parcelles cadastrées A n° 484, 595, et 596 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0577	MARQUETTE-LEZ-LILLE - Rue de Lille - Parcelle cadastrée section A n° 4806p - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0578	ARMENTIERES - 24 rue des Fusillés - Immeuble cadastré section BE n° 67 - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0579	HEM - Avenue Laënnec - Emprises cadastrées section AY n° 1604 à 1607 - Cession au profit de la société VILOGIA	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0580	LILLE - 89 rue de Lannoy - Convention d'occupation précaire au profit d'EIFFAGE pour stockage de matériaux	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0581	LILLE - Rue des Bateliers - Parcelles cadastrées HL n° 177 et HL n° 222 - Convention d'occupation temporaire au profit du CHU de Lille	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0582	WATTRELOS - 255/257 rue Carnot - Parcelles cadastrées section AV n° 128 et 129 - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0583	WAMBRECHIES - Rue Obert - Parcelle cadastrée section B n° 6109p - Acquisition d'immeuble non bâti	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0584	Mise en œuvre de la stratégie piétonne en faveur de la marche - Financement dans le cadre de l'appel à projet (AAP) "marche du quotidien" lancé par l'ADEME	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0585	Garantie d'emprunt au titre du logement social - 3F NOTRE LOGIS / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0586	Garantie d'emprunt au titre du logement social - 3F NOTRE LOGIS / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0587	Garantie d'emprunt au titre du logement social - 3F NOTRE LOGIS / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0588	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Habitat du Nord / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0589	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Habitat du Nord / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0590	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Habitat du Nord / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0591	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0592	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0593	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Habitat du Nord / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0594	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0595	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Habitat du Nord / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0596	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0597	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0598	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0599	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0600	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Vilogia Premium - Caisse d'Épargne Hauts-de-France	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0601	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0602	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0603	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Chemin Ray Charles - Requalification des Espaces Publics - Conclusion d'un marché	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0604	LOOS - Étude pré-opérationnelle sur le secteur élargi CHU-EURASANTE - Avenant impliquant un changement de répartition financière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0605	TOURCOING - 366 chaussée Berthelot - Parcelle cadastrée AZ n° 71- Convention d'occupation au profit de la société SARTEL REVIVAL	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0606	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0607	Politique "Gardiennes de L'Eau" - Assignation en référé devant le président du Tribunal Judiciaire de Lille	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0608	Précontentieux et contentieux - Cession foncière - Décision modificative	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0609	Contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille - Décision de défendre les intérêts de la MEL - Saisine du cabinet Adaltys - Décision directe modificative	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0610	Recours devant le Conseil d'Etat - Belgique	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0611	Réalisation d'enquêtes de circulation sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille - Conclusion d'un marché	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0612	TOURCOING - 27 rue Saint Jacques - Parcelles cadastrées section HI n° 178 et 1/23è de droits indivis dans la parcelle n° 193 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) La Fabrique des Quartiers	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0613	MARQUETTE LEZ LILLE - ZAC du Haut toquet- Parcelles situées chemin de Wervicq - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0614	ERQUINGHEM-LYS - Porte des Anglais - Classement des rues du Marechal de Rantzau, du pavillon musical et de l'impasse de la briqueterie - Autorisation d'acquisition	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0615	BAISIEUX - 1 rue de Lille - Exercice du droit de préemption urbain à prix conforme	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0616	Projet IMPETUS - Demande de financement auprès de l'Association National de la Recherche et de la Technologie (ANRT)	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0617	TOURCOING - Le Séchoir - 101 boulevard Constantin Descat - Lots n°8, 10 et 11 - Cession au profit du Syndicat des copropriétaires	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0618	LILLE - LA MADELEINE - MARCQ-EN-BAROEUL - WASQUEHAL - CROIX - MOUVAUX - TOURCOING - Marché subséquent en vue de la réalisation de travaux de réfection des pistes cyclables des Grands Boulevards RM660 et RM670 - Conclusion	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0619	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude d'harmonisation SDIT - Avenant n°1 au marché subséquent	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0620	WASQUEHAL - ROUBAIX - TOURCOING - Marché subséquent relatif à des travaux de réfection de la RM656 - Conclusion	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0621	BONDUES - CAPINGHEM - LAMBERSART - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - LOMPRET - MARCQ-EN-BAROEUL - MARQUETTE-LEZ-LILLE - Marché subséquent en vue de la réalisation de travaux de réfection de la RM 652 - Conclusion	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0622	Marchés et accords-cadres conclus avec la SAS URBANIS - Avenants de transfert	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0623	HELLEMMES - Rue Charles Gide et Pavé du Moulin - Renouvellement du réseau d'eau potable - Réalisation de travaux sur des réseaux d'eau potable en domaine privé communal - Convention - Autorisation de signature	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0624	Maintenance, assistance évolution et expertises sur l'intranet de la MEL et les portails SharePoint - Conclusion d'un marché	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0625	Retranscription des séances du Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL), de réunions d'organismes extérieurs « satellites » de la MEL, ainsi que d'autres instances internes de la MEL - Conclusion d'un marché	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0626	Réhabilitation d'ouvrages d'assainissement sur les communes des Unités territoriales de Lille-Seclin (lot 1) et de Tourcoing-Armentières (lot 4) - Avenants sans incidence financière - Réhabilitation d'ouvrages d'assainissement sur les communes de l'Unité territoriale de Marcq-La Bassée - Résiliation du marché	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0627	WASQUEHAL - Autorisation d'occupation du domaine public fluvial au profit du Wasquehal Kayak Club	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0628	Prospective Emploi pour Rénover l'Habitat - Demande de financement auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif "Appui a contrat de branche"	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0629	Lille Grand Palais - Salon HORESTA HAUTS-DE-FRANCE - 3ème édition - Salon professionnel de l'hôtellerie, restauration et métiers de l'alimentation - Location d'un emplacement du 24 au 26 septembre 2023	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0630	Dépôt de la marque verbale et figurative LA C'ART auprès de l'Office de l'Union Européenne de la Propriété Intellectuelle (EUIPO)	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

23-DD-0631	ROUBAIX - 2 quai de Brest et 27 rue Perrot - Délégation du droit de préemption au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0632	Accords-cadres à bons de commande mono-attributaires - 2 lots - Etablissement du deuxième Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur/Froid de la MEL et réalisation d'études ciblées visant à développer les réseaux ainsi que les sources de production renouvelable et de récupération	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0633	Marché relatif à la réalisation et mise en œuvre de protections acoustiques sur les stations d'épuration - Lot 1 - Avenant n° 2	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0634	VILLENEUVE D'ASCQ - Rue Louise Michel - Parcelle cadastrée section NA n° 0640 - Acquisition à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0635	WAVRIN - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2024	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0636	ERQUINGHEM-LYS - Sections AB n°298 et n°300 - Acquisition de parcelles non bâties auprès de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0637	MOUVAUX - 5 rue du Docteur Calmette - Cession au prix d'équilibre au profit de VILOGIA	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0638	HAUBOURDIN - 16 rue du Général Dame - Parcelle cadastrée section AK n°394 - Acquisition à titre gratuit auprès de la Commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0639	MARQUETTE-LEZ-LILLE - Parcelles cadastrées sections BH n° 8 et OB n° 1168 - Mise à disposition au profit de la commune	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0640	TOURCOING - 20 rue du Virolois - Mise à disposition du lot n°4 à la société MILEE	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0641	PREMESQUES - Rue Pasteur - Marché de travaux de renouvellement de collecteurs d'assainissement	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0642	Convention de service relative à l'utilisation de la messagerie instantanée "Tchap"	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0643	VILLENEUVE D'ASCQ - 146 rue du Recueil - Acquisition de la parcelle LR n° 0650 auprès de Bouygues Immobilier	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0644	PROVIN - 10 place Jean Jaurès - Parcelles cadastrées section A n° 972, A n° 973, A n° 1393 et A n° 3209 - Acquisition auprès de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0645	VILLENEUVE D'ASCQ - Rues Rameau et Darius Milhaud - Quartier des Musiciens - Acquisition de garages et de parcelles non bâties auprès de VILOGIA	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0646	Conditions générales relatives à l'utilisation des services API de Enedis	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0647	LOOS - Eurasanté - Parcelle cadastrée section AT n°2 - Expropriation pour cause d'utilité publique - Déclaration d'utilité publique - Ouverture des enquêtes préalables	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0648	Mise en œuvre du Contrat Chaleur Renouvelable - Demande de subvention auprès de l'ADEME	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0649	VILLENEUVE D'ASCQ - Fête de la Sorcière - Convention de mise à disposition d'un bien appartenant à la Société AFIBEL au profit de la Métropole Européenne de Lille - 14 et 15 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0650	BAISIEUX - 25 rue Victor Hugo - Exercice du droit de préemption urbain à prix conforme	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0651	LILLE - Mission de maîtrise d'œuvre urbaine - NPRU - Projet de rénovation urbaine de la Pointe des bois Blancs Quartier d'intérêt régional Aviateurs - Définition du plan d'aménagement et accompagnement au processus de concertation - Marché subséquent n° 1 - Avenant n° 1	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0652	VILLENEUVE D'ASCQ - Prestations de visibilité et de signalétique favorisant le rayonnement national et international de la MEL durant la Coupe du monde de Rugby 2023 - Marché subséquent - Conclusion	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0653	Marché relatif à l'information à quai pour le métro - Lot n° 1 : Déploiement d'écrans d'information sur l'ensemble des quais du métro - Avenant n° 2 sans incidence financière	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0654	Information à quai pour le métro - Lot n° 2 : Système central d'information voyageurs métro - Avenant n° 1 sans incidence financière	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0655	HALLUIN - Allée Jerzy Kotlarek - Classement de la voie dans le domaine public métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0656	HALLUIN - ZAC Auguste Blanqui - Classement des voies dans le domaine public métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0657	RONCQ - Allée Paul Tanguy - Classement de la voie dans le domaine public métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0658	WERVICQ SUD - Domaine de la Ferme du Cerisier - Classement de la voie dans le domaine public métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0659	Cession du parc informatique réformé au profit de l'Association Emmaüs Connect	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0660	TOURCOING - parcelles cadastrées EV n° 216 - Mise à disposition au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0661	LILLE - 7-9 rue de l'Amiral Courbet - Convention d'occupation temporaire au profit de Nexity	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0662	TOURCOING - Rue du Général Bonnaud - Subvention au titre de l'amélioration de 125 logements sociaux et habitat adapté au profit d'ARELI - Montant de 625 000 euros	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0663	HOUPLINES - Mise à disposition d'un bien meuble "objet ventilé naturellement à faible impact environnemental" (O.V.N.I) - Convention de prêt à usage au profit de la commune	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0664	WATTIGNIES - 147 rue Clémenceau - Parcelle cadastrée section AC n°73 - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0665	BAISIEUX - 1 rue de Lille - Exercice du droit de préemption urbain à prix conforme - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0666	ROUBAIX - Parcelle BK 110 - 30 Rue d'Avelghem - Bail civil au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0667	HEM - VILLENEUVE D'ASCQ - Marché subséquent relatif aux prestations de maîtrise d'oeuvre d'infrastructures et missions complémentaires pour le réaménagement de la M700 - Avenant n°2	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0668	ROUBAIX - quai de Wattrelos - Convention d'occupation temporaire au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0669	TOURCOING - Relais Nature - 202 rue de Roubaix - Acquisition du bien auprès de la SEM Ville Renouvelée	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0670	TOURCOING - Marché de requalification des espaces publics de la place Sépard et de l'avenue Alfred Lefrançois - lot 1 : Voirie et réseaux divers - Avenant n°3 sans incidence financière	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0671	AMELIO - Conseillers France Rénov' - Demande de financement auprès de la Région Hauts-de-France	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0672	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'Université de Lille SUAPS - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0673	Marché d'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage pour le contrôle d'études géotechniques de type G2 et portant sur les missions de type G1 ES et PGC, G4 et G5 - Sociétés SOCOTEC et CEREMA	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0674	ROUBAIX - 27 rue de l'espérance - Parcelle cadastrée LT n° 93 - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association le Grand Bassin	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0675	ROUBAIX - 27 rue de l'espérance - Convention d'occupation du domaine public au profit de la société LHO FOOD - Avenant de prorogation	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0676	Contrat territoire lecture 2023-2025 entre la DRAC Hauts-de-France et la Métropole européenne de Lille - Sollicitation d'un soutien financier au titre des actions 2023-2024	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0677	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de MEL TEAM SPORTS - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0678	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'Entente sportive de basket de Villeneuve d'Ascq - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0679	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de BDE AMOS LILLE - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0680	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de Wasquehal Triathlon - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0681	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de la Ligue des Hauts-de-France d'athlétisme - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0682	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de la Société Olympique Marcquois Rugby - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0683	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de LOSC Lille Association - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0684	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit du Stade Villeneuvois Lille Métropole - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0685	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Mise à Disposition d'un centre des accréditations au profit du GIP #France 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0686	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de la Ligue des Hauts-de-France de Rugby - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0687	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de Lille Métropole Athlétisme - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0688	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Prolongation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'Union Nationale du Sport Scolaire - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0689	Mise à disposition de berceaux pour enfants sur le territoire métropolitain dans des crèches inter-entreprises - Avenant n° 1 sans incidence financière	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0690	FACHES-THUMESNIL - 52 rue Henri Ghesquière - Parcelle cadastrée section AB n° 32 - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0691	Régie de recettes Parking Grand Stade - Acte constitutif de la régie	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0692	VILLENEUVE D'ASCQ - Val de Marque - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit du SUAPS Université de Lille pour organiser une Clean up Day - 23 et 26 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0693	HOUPLIN ANCOISNE - Jardin Mosaïc - Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Association Muzzix	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0694	Banc Tests dynamiques - Demande indemnitaire - Décision de défendre les intérêts de la MEL	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0695	LEERS - Chemin de Halage du canal de la Deûle à l'Escaut - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de la commune	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0696	Coupe du Monde de Rugby 2023 - Signature d'un bail civil entre Eifaltis et la MEL relatif au centre des volontaires	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0697	VILLENEUVE D'ASCQ - Espace Naturel Métropolitain - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de SOPREMA Entreprises - 22 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0698	WAVRIN - Parc de la Deûle - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association OLIVER GROUP - 25 au 27 août 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0699	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Signature d'une convention de mise à disposition d'un centre des accréditations entre la MEL et le GIP #France 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0700	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Mise à disposition d'un centre des volontaires au GIP #France 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0701	MARQUETTE LEZ LILLE - Station d'épuration - Construction d'un pont bascule et démontage et pose de clôtures - Marché de démontage et pose de clôtures - Avenant n°1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0702	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Signature d'une convention d'occupation temporaire au profit de l'association Actions Velo pour la rando verte du Chti bike tour du 27 Aout 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0703	TOURCOING - Marché de travaux de second œuvre dans le cadre de la rénovation de la déchetterie - 5 lots - Conclusion d'un marché	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0704	Marché de tri des déchets recyclables collectés sur les communes de la Haute-Deûle - Avenant n° 1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0705	Marché de réalisation de prestations de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine du numérique - Conclusion	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0706	INTERREG Europe 2021-2027 - Participation de la MEL à une « revue par les pairs » (peer review) dans le cadre de préfinancement des travaux des copropriétés	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0707	MONS-EN-BAROEUL - 21 Rue Molière - Exercice du droit de préemption urbain à prix non-conforme	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0708	LOOS - 173 rue du Maréchal Foch - Parcelle cadastrée section AL n° 0810 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0709	WAVRIN - Aménagements de sécurisation des abords du passage à niveau n° 20 - Demande de financement dans le cadre du Programme de Sécurisation National (PSN) porté par l'État	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE

23-DD-0710	Travaux de plantation de la stratégie de boisement de la MEL 2021-2023 - Avenant n° 1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0711	BONDUES - RONCQ - Parcelles AV n°60 et BC n°82 - Acquisition à titre gratuit auprès de l'association La Barmondière Longchamp - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0712	SEQUEDIN - 9 rue du chemin Noir - Parcelle cadastrée section AD n°266 - Mise à disposition au profit de Vilogia	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0713	NEUVILLE-EN-FERRAIN - 2 rue Aristide Briand - Cession au profit de PARTENORD HABITAT	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0714	TOURCOING - 293 rue du Virolois - Immeuble d'habitation cadastré section AZ n°41 - Cession - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0715	WATTRELOS - 255/257 rue Carnot - Mise à disposition de l'immeuble au profit de Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0716	Société MASTERIS c/MEL - Rénovation des rames de métro VAL 206 bis - Désignation d'un avocat	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0717	WATTRELOS - Site PCUK - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association Raid'Louffes dans le cadre d'une épreuve de bike and run - 9 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0718	WASQUEHAL - Canal de la Deûle à l'Escaut - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association La Vallée des Anges - 24 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0719	DON - Parc de la Deûle - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association Triathlon Club Weppes - 06 janvier 2024	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0720	VILLENEUVE D'ASCQ - Chemins du Val de Marque - Convention d'occupation temporaire au profit de l'association BDS Centrale Lille - 21 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0721	WATTIGNIES - Rue Nungesser - Décision de déclassement d'une emprise relevant du domaine public routier métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0722	SANTES - 62 rue du Rosoir - Parcelles cadastrées section AP n° 97 et 99 - Cession au profit de Logis Métropole	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0723	ANSTAINING - 42 rue Pasteur - Mise à disposition au profit de la SPLA La Fabrique des quartiers	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0724	FRETIN - Val de Marque - Autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association des chasseurs du Frétois	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0725	Marchés conclus avec la société INEO HAUTS-DE-FRANCE - Avenants de transfert	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0726	FROMELLES - 13 rue des Vaulx - Parcelle cadastrée section B n° 249 - Mise à disposition de l'immeuble et transfert de gestion au profit de Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0727	MARQUETTE-LEZ-LILLE - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - Parcelles cadastrées BH n° 8 et OB n° 1168 - Mise à disposition au profit de la société MFF Entertainment	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0728	BONDUES - Travaux d'extension de la capacité de l'aire d'accueil des gens du voyage - 3 lots - Conclusion d'un marché	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0729	ARMENTIERES - Prés du Hem - Autorisation d'occupation temporaire pour le tournage d'une émission télévisée	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0730	ROUBAIX - 2 rue de Turenne - Mise à disposition au profit de la SPLA La Fabrique des quartiers	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0731	Contentieux auprès du tribunal administratif de Lille - Défense des intérêts de la MEL	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0732	ARMENTIERES - Rue du Kemmel - Contour de l'Église Saint-Louis - Cession au profit de l'Association diocésaine de Lille	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0733	HAUBOURDIN - 43b rue Sadi Carnot - Parcelles cadastrées section AD n° 966 et 967 - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0734	Coupe du monde de Rugby 2023 - Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un espace sur le parvis pour le centre des accréditations du GIP #FRANCE 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0735	MARCQ-EN-BAROEUL - 323 chemin du Halage - Parcelle cadastrée section BC n° 687 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0736	Marché de travaux d'entretien et d'aménagement en Voirie Réseaux Divers, Maintenance des aires d'accueil des gens du voyage de la Métropole Européenne de Lille - Avenant	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0737	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Désignation d'un cabinet d'avocats	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0738	VILLENEUVE D'ASCQ - Marché d'exploitation de services de navettes bus entre la station de métro « Les Près » et le stade lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy - Avenant n°1	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0739	WAMBRECHIES - Rue Obert - Parcelle cadastrée section B n° 7199 - Acquisition - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0740	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0741	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0742	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - ERQUINGHEM LYS - Rivière des Laies - Becque du Crachet - Courant de l'Anguille - Sollicitation de M. le Préfet pour prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique du projet et d'un arrêté de cessibilité	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0743	Attribution d'un mandat spécial - M. Sébastien LEPRÊTRE - Audition - Assemblée Nationale - Paris - 6 septembre 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0744	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du monde de rugby 2023 - Signature d'une convention de prêt à usage d'un bien meuble pour les appareils et matériels de musculation pour le GIP #France2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0745	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du monde de Rugby 2023 - Signature d'une convention de sous-location d'un espace sur le parvis du stade Pierre Mauroy pour le stand de la MEL	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0746	Attribution d'un mandat spécial - M. Eric SKYRONKA - Territoires d'Événements Sportifs - Stade de France - SAINT-DENIS - 8 septembre 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0747	Budget Général - Virements de crédits entre chapitres	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0748	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Qualité Énergétique et Environnementale des Bâtiments, la certification, l'appui au pilotage et le suivi de la réalisation du projet de construction d'un immeuble tertiaire - Conclusion d'un marché	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0749	TOURCOING - 71 rue de Tournai - Parcelles cadastrées section BP n° 25 et 26 - Lot n° 2 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0750	TOURCOING - 71 rue de Tournai - Parcelles cadastrées section BP n° 25 et 26 - Lot n° 1 - Délégation du droit de préemption urbain au profit de Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0751	Attribution d'un mandat spécial - M. Francis Vercamer - Ministère de l'Intérieur - Paris - 14 septembre 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0752	LILLE - 44 rue Arago - 10 cour Duvinage - Acquisition auprès de Soliha Métropole Nord	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0753	Marché de levée 3D et/ou modélisation BIM - Prestations courantes - Avenant n° 2	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0754	SALOME - Rue des Marguerites - Parcelle cadastrée section B n° 2165p - Acquisition amiable auprès de SIA HABITAT	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0755	Marché de travaux de dépollution - Réalisation de travaux de dépollution par des procédés de gestion simples et courants - Avenant n°1	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0756	VILLENEUVE D'ASCQ - WILLEMS - Chemins du Val de Marque - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association VALMO - 15 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0757	Espaces Naturels de la MEL - Mandat 2020 - 2026 - Décision Tarifaire boutique - modification des tarifs N°2	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0758	LILLE - Liane 5 - Parcelle cadastrée TT n° 108 - Acquisition auprès de l'Etat - Ministère des Armées	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0759	WASQUEHAL - Parcelle cadastrée AS n° 23 - 2 Chemin du Halage - Convention d'occupation temporaire	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0761	Fonds de solidarité logement - Convention de participation de SUEZ EAU DE FRANCE au titre de l'année 2023	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0762	LILLE - NPNRU - Lille Quartiers Anciens - Quartier de Wazemmes - Secteur Iéna Mexico - Expropriation pour cause d'utilité publique - Enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique - Sollicitation du Préfet	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0763	TOURCOING - Rue Maurice Utrillo - Décision de financement et d'agrément pour les logements locatifs sociaux au titre de l'année 2023 - 44 logements	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0764	CROIX - 30 place de la Liberté - Délégation du droit de préemption à la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0765	FACHES-THUMESNIL - 77 rue du Faubourg d'Arras - Mise à disposition d'un entrepôt de stockage au profit du CHU de Lille	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0766	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Convention de sous-location du Stade Decathlon Aréna - stade Pierre-Mauroy entre le GIP #France2023 et la MEL pendant les matchs d'alternance du LOSC	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0767	FACHES THUMESNIL - 52 rue Henri Ghesquière - Mise à disposition de l'immeuble et transfert de gestion au profit de VILOGIA	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0768	LILLE - Marché subséquent - Suivi-animation, conseil et accompagnement à l'amélioration de l'habitat en secteur de renouvellement urbain - Conclusion	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0769	Organisation d'une chasse aux Trésors de la Coupe du Monde de Rugby 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0770	VILLENEUVE D'ASCQ - Marché de travaux - Effacement des réseaux aériens rue de Lannoy - Conclusion	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0771	VILLENEUVE D'ASCQ - Organisation et réalisation des prestations relatives à l'alternance des matchs de football du LOSC et ceux en lien avec la Coupe du Monde de Rugby 2023 - Conclusion	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0772	Candidature de la Métropole Européenne de Lille à l'appel à projet PLSF (facilité du prêt au secteur public) dans le cadre du fonds de transition Juste	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0773	ACTEE 2 - LUM'ACTE - Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et régies (FNCCR)	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0774	ALLENES-LES-MARAIS - HEM - LEZENNES - SEQUEDIN - VERLINGHEM - VILLENEUVE D'ASCQ - WERVICQ-SUD - Participation d'ENEDIS aux travaux communaux d'effacement des réseaux basse tension - Conventions avec les communes - Autorisation de signature	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0775	ARMENTIERES - Près du Hem - Autorisation d'occupation du domaine public au profit de l'institut Nicolas BARRE - 26 septembre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0776	ARMENTIERES - Près du Hem - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public au profit de l'institution St Jude - du 4 au 6 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0778	Travaux de remplacement de 26 automates TSX47 de portes et grilles de stations de métro - Avenant n°1 de prolongation	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0779	LILLE - Renouvellement des systèmes de climatisation des postes de commande centralisés de la gare Lille Flandres - Avenant n°2 de prolongation	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0780	MARCQ EN BAROEUL - Renouvellement des rames de tramway du réseau des transports en commun - Adaptation du garage-atelier - Marché de renouvellement des colonnes de levage mobiles tramway et fourniture d'une table de dépose bogies	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0781	WATTRELOS - Allée Bossuet - Cession au profit de la société Vilogia	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0782	MARCQ EN BAROEUL - Chemin de la Beuvrecque - Cession d'une emprise	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0783	HAUBOURDIN - Rue des Lostes (M952) - Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques - Convention particulière entre la MEL et Orange	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0784	MARCQ-EN-BAROEUL - Participation d'ENEDIS aux travaux communaux d'effacement du réseau basse tension - Convention avec la commune - Autorisation de signature	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0785	Ouverture de 3 comptes à terme auprès du Trésor	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0786	ARMENTIERES - Prés du Hem - Convention d'occupation du domaine public au Profit de la fondation DIGESTSCIENCE - 14 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0787	WAMBRECHIES - Rue de la Résistance - Avenue de l'Espace - Décision de financement et d'agrément pour les logements locatifs sociaux au titre de l'année 2023	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0788	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - MARQUETTE-LEZ-LILLE - LA MADELEINE - Démarche Bords de Deûle 2040 - Reconversion de la friche Solvay - Visites d'études et visibilité européenne (benchmark et financements) - Candidature à l'appel à propositions City-to-City exchange - Programme European Urban initiative 2021-2027	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0789	VILLENEUVE D'ASCQ - Musée de plein air - Journée mondiale des animaux et de leurs soigneurs - Conventions d'occupation temporaire - 4 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

23-DD-0790	LILLE - 31 rue du Faubourg des Postes - Autorisation d'occupation du domaine public de deux biens immobiliers	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0791	VILLENEUVE D'ASCQ - Rue Colbert - Parcelle cadastrée section PL n° 293 - Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par l'INRAP	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0792	Entretien de vêtements de travail et d'articles textiles, location et entretien de vêtements de travail et linge plat - Conclusion	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0793	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Clésence / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0794	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Clésence / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0795	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Clésence / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0796	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Clésence / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0797	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Clésence / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0798	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0799	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0800	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0801	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Lille Métropole Habitat / Caisse des dépôts et consignations	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0802	WATTIGNIES - 60 Rue Fleming - Protocole de révocation amiable du bail commercial avec la SELARL Pharmacie du Blanc Riez	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0803	LILLE - Rue de Turenne - Ancien lycée Michel Servet - Mise à disposition au profit de la société ADIM Hauts-de-France	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 20/10/2023

23-DD-0804	ROUBAIX - Canal de Roubaix - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial au profit de l'association Bouddhiste Lao du Nord de la France - 28 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0805	FACHES-THUMESNIL - VENDEVILLE - TEMPLEMARS - WATTIGNIES - Espaces Naturels - Plaine des Périseaux - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de la commune de Faches-Thumesnil - 22 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0806	HEM - VILLENEUVE D'ASCQ - Chemins du Val de Marque - Convention d'autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association Vélo passion Hem - du 06 au 08 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0807	WASQUEHAL - Canal de la Deûle à l'Escaut - Convention d'autorisation d'occupation temporaire des chemins de Halage au profit de la commune de Wasquehal - 8 octobre 2023	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE
LISTE DES MARCHÉS SIGNÉS (DONT LE MONTANT DE RÉFÉRENCE EST INFÉRIEUR À 215 000 € HT) ENTRE LE 24/05/2023 ET LE 20/09/2023

*Information du Conseil de la Métropole en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
 Les marchés peuvent être consultés (dans le respect des secrets protégés par la loi) sur demande préalable adressée à la MEL :
 Service Archives (guichet unique) – 2 Boulevard des Cités Unies -59000 Lille
 Présentation du tableau des marchés.*

*L'ensemble des données sont extraites depuis notre application interne Oméga.
 Les marchés sont répartis par Pôle et classés par date de signature (du plus ancien au plus récent).*

*Le montant de référence repose sur une méthode de calcul interne :
 Montant de référence = Montant forfaitaire du marché + Montant Maximal (pour la partie à bons de commande).
 NB : Pour les accords-cadres sans montant maximal, ce dernier est remplacé par le montant estimatif pour la méthode de calcul.
 Pour toute question relative à ce tableau, vous pouvez vous adresser à pilotage.commande-publique@lillemetropole.fr*

CABINET DU PRESIDENT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
	06/06/2023	21CP040218	Coupe du Monde de rugby - J-100	Coupe du Monde de rugby - J-100	POTION MAGIC	26 570,00 €	Marché subséquent
	06/06/2023	23CA1000	Prestations de sécurité pour la Coupe du Monde de Rugby	Prestations de sécurité pour la Coupe du Monde de Rugby	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	1 303,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	19/06/2023	23CA1200	SEMINAIRE COMMUNICANTS 20/06/2023_CAFE DU LAM	SEMINAIRE COMMUNICANTS 20/06/2023_CAFE DU LAM	LE CAFE DU LAM	1 400,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	20/06/2023	23CA1600	Séminaire CAB- Location salle Bazar St So et restauration	Séminaire CAB- Location salle Bazar St So et restauration	ST SO IMMO	445,00 €	Autre
	20/06/2023	23CA1500	VISITE_LAM_20/06/2023	VISITE_LAM_20/06/2023	LAM - LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT	645,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	19/07/2023	23CA2000	18/07/2023- Délégation Paris 2024 - Visite SPM - Restauration	18/07/2023- Délégation Paris 2024 - Visite SPM - Restauration	LRB RISTORANTE	113,64 €	Exclusivité / raisons techniques
COMMUNICATION	28/07/2023	21CP040220	Installation du centre des accréditations France 2023	Installation du centre des accréditations France 2023	POTION MAGIC	43 033,69 €	Marché subséquent
	07/08/2023	21CP040221	CMR_23_DROP_STAGE	CMR_23_DROP_STAGE	POTION MAGIC	105 310,00 €	Marché subséquent
	13/09/2023	22CA600101	Transformation du ballon géant selon directive France 2023	Transformation du ballon géant selon directive France 2023	POTION MAGIC	4 500,00 €	Marché subséquent

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PARCOURS ENTREPRISES	25/05/2023	22DE4000	Ateliers collectifs sur la transformation des entreprises : Conception, organisation et animation d'un cycle d'ateliers pour sensibiliser et mobiliser les entreprises de la MEL sur des modèles plus sobres et durables	Ateliers collectifs sur la transformation des entreprises : Conception, organisation et animation d'un cycle d'ateliers pour sensibiliser et mobiliser les entreprises de la MEL sur des modèles plus sobres et durables	ABYLON	158 300,00 €	MAPA avec publicité
	25/05/2023	23DE2200	Organisation d'une réception dans le cadre de l'opération MEL TOI DU TERRITOIRE	Organisation d'une réception dans le cadre de l'opération MEL TOI DU TERRITOIRE	MARCEL	16 660,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ATTRACTIVITE ET INNOVATION	06/06/2023	21DE350102	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'animation et le développement de la filière numérique sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'animation et le développement de la filière numérique sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille	ADIT	74 700,00 €	Marché subséquent
ECONOMIE DE PROXIMITE ET EMPLOI	28/07/2023	23DE3400	Organisation de la journée « Transformons l'essai vers l'emploi » dans le cadre du programme Mel toi du Territoire	Organisation de la journée « Transformons l'essai vers l'emploi » dans le cadre du programme Mel toi du Territoire	IMPACT OVAL	4 003,00 €	Exclusivité / raisons techniques

	11/08/2023	23DE3700	Organisation d'un événement du 15 au 16 Novembre 2023 dans le cadre de l'opération MEL toi du territoire	Organisation d'un événement du 15 au 16 Novembre 2023 dans le cadre de l'opération MEL toi du territoire	MARCEL	16 300,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PARCOURS ENTREPRISES	15/09/2023	23DE4100	Location d'une salle pour le séminaire Team Building du 03 octobre 2023 à B'TWIN VILLAGE	Location d'une salle pour le séminaire Team Building du 03 octobre 2023 à B'TWIN VILLAGE	DECATHLON	2 750,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PARCOURS ENTREPRISES	15/09/2023	23DE4200	Repas pour le séminaire Team Building du 03 octobre 2023 à B'TWIN VILLAGE	Repas pour le séminaire Team Building du 03 octobre 2023 à B'TWIN VILLAGE	GORILLA ON THE TOP	814,64 €	Exclusivité / raisons techniques

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	30/05/2023	23NA7000	Autocollants de balisage spécifiques aux randonnées	Autocollants de balisage spécifiques aux randonnées	COMITE DEPT RANDONNEE PEDESTRE DU NORD	324,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	31/05/2023	23NA6900	Capture d'oies domestiques sur la commune de Willems	Capture d'oies domestiques sur la commune de Willems	MONSIEUR FABRICE DUPRE	3 347,00 €	Urgence impérieuse
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	31/05/2023	23NA0401	Conception, création, installation d'œuvres pour le jardin germanique au Parc Mosaïc - relance	Conception, création et installation d'œuvres autour du Biergarten: arbre de Mai et musiciens de Brème	MONSIEUR BENOIT TABARY	20 200,00 €	MAPA avec publicité
CULTURE ET TOURISME	01/06/2023	23CT2000	Musée de la Bataille de Fromelles - Achat de coquelicots sur tige en céramique pour la boutique	Musée de la Bataille de Fromelles - Achat de coquelicots sur tige en céramique pour la boutique	AD2 CONCEPTION	890,00 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	05/06/2023	23SP1900	Achat de prestation de visibilité pour une soirée protocolaire du 13 juin 2023	Achat de prestation de visibilité pour une soirée protocolaire du 13 juin 2023	LINKSPORT'UP	10 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
RELATIONS AVEC LES USAGERS CITOYENNETE ET JEUNESSE	09/06/2023	23CJ0400	Surveillance et médiation d'espaces extérieurs sur le territoire métropolitain	Surveillance et médiation d'espaces extérieurs sur le territoire métropolitain	ASS DEVELOP DE L'EMPLOI METIERS NOUVEAUX	50 000,00 €	MAPA avec publicité
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	14/06/2023	23NA3600	Location d'audio-guides à Mozaïc	Location d'audio-guides à Mozaïc	ORPHEO FRANCE	20 000,00 €	MAPA avec publicité
SPORTS	20/06/2023	21DTB00004	Evaluation de l'impact économique attendu des Jeux Olympiques 2024 sur le territoire de la Métropole européenne de Lille	Evaluation de l'impact économique attendu des Jeux Olympiques 2024 sur le territoire de la Métropole européenne de Lille	OLBIA CONSEIL	8 000,00 €	Marché subséquent
CULTURE ET TOURISME	22/06/2023	23CT1800	Acquisition de trois broderies (Deux enfants assis sur une chaise - La promenade - Crucifixion) de Marguerite Sirvins	Acquisition de trois broderies (Deux enfants assis sur une chaise - La promenade - Crucifixion) de Marguerite Sirvins	Jérôme MILLON	24 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE ET TOURISME	25/06/2023	23CT2300	Acquisition d'un ensemble de 10 photos magnétiques d'Adrien Majewski, Jacob Ottonowitsch-Jodko et Louis Darget (pour mise à disposition de l'EPCC du LaM)	Acquisition d'un ensemble de 10 photos magnétiques d'Adrien Majewski, Jacob Ottonowitsch-Jodko et Louis Darget (pour mise à disposition de l'EPCC du LaM)	GALERIE FRANCOISE PAVIOT	15 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE ET TOURISME	27/06/2023	23CT2400	Acquisition de 10 dessins d'Ota Prouza, P'emysl Martinec et Wladyslaw Grygny	Acquisition de 10 dessins d'Ota Prouza, P'emysl Martinec et Wladyslaw Grygny	GALERIE ARTHUR BORGNISS	4 300,00 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	28/06/2023	23SP0702	Acquisition, entretien et maintenance de matériels sportifs - 4 Lots	Acquisition de matériels de sports extérieurs	SPORTS ET LOISIRS	210 000,00 €	MAPA avec publicité
SPORTS	13/07/2023	23SP0701	Acquisition, entretien et maintenance de matériels sportifs - 4 Lots	Acquisition de matériels de musculation	MULTI ' FORM	210 000,00 €	MAPA avec publicité
SPORTS	26/07/2023	23SP2600	Acquisition d'un joug de mêlée pour le Stadium	Acquisition d'un joug de mêlée pour le Stadium	TWIGA SPORT PERFORMANCE	19 250,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE ET TOURISME	29/07/2023	23CT2600	Acquisition de 16 œuvres de Marc Moret	Acquisition de 16 œuvres de Marc Moret	MARIE-ANGE ET BERNARD REY	15 200,00 €	Exclusivité / raisons techniques
RELATIONS AVEC LES USAGERS CITOYENNETE ET JEUNESSE	01/08/2023	23CJ0300	Démonétisation des subsides du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJeM)	Démonétisation des subsides du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJeM)	UP	60 000,00 €	MAPA avec publicité
CULTURE ET TOURISME	03/08/2023	23CT2900	Création et impression d'un supplément au carnet de médiation consacré à la maison natale de Charles De Gaulle - C'ART	Création et impression d'un supplément au carnet de médiation consacré à la maison natale de Charles De Gaulle - C'ART	MINUS EDITIONS	3 045,00 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	10/08/2023	23SP1800	Cleaning de la Decathlon Arena Stade Pierre MAUROY	Cleaning de la Decathlon Arena Stade Pierre MAUROY	BR-UNITS	160 000,00 €	MAPA avec publicité
CULTURE ET TOURISME	01/09/2023	23CT2100	Acquisition de 2 œuvres d'art : Island - Mounir Ayache de Mohamed BOUROUISSA	Acquisition de 2 œuvres d'art : Island - Mounir Ayache de Mohamed BOUROUISSA	GALERIE KAMEL MENNOUR	59 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	12/09/2023	23NA1900	Réactualisation de l'automatisme et des installations élec écluses de Roubaix	Réactualisation de l'automatisme et des installations élec écluses de Roubaix	C.I.E.M.A.	68 000,00 €	MAPA avec publicité

DGD RÉSEAUX SERVICES ET MOBILITÉ-TRANSPORTS

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	23EA0601	Fourniture de milieux de cultures et de réactifs pour analyses bactériologiques pour le laboratoire de veille sanitaire	Sérums pour l'identification des germes pathogènes	BIO-RAD FRANCE	9 600,00 €	MAPA avec publicité
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	23EA0602	Fourniture de milieux de cultures et de réactifs pour analyses bactériologiques pour le laboratoire de veille sanitaire	Milieux de culture pour les analyses bactériologiques des eaux	BIO-RAD FRANCE	45 000,00 €	MAPA avec publicité
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	23EA0603	Fourniture de milieux de cultures et de réactifs pour analyses bactériologiques pour le laboratoire de veille sanitaire	Milieux de culture pour les analyses bactériologiques des aliments	BIOMERIEUX SA	99 000,00 €	MAPA avec publicité
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	23EA0604	Fourniture de milieux de cultures et de réactifs pour analyses bactériologiques pour le laboratoire de veille sanitaire	Réactifs spécifiques pour les analyses bactériologiques automatisées	BIOMERIEUX SA	48 000,00 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	25/05/2023	23DM0200	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la compilation des données "déchets" dans la matrice des coûts	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la compilation des données "déchets" dans la matrice des coûts	CALIA CONSEIL	10 250,00 €	MAPA avec publicité
EAU ET ASSAINISSEMENT	29/06/2023	23EA1300	Étude de recherche des eaux claires parasites sur l'agglomération de La Bassée	Étude de recherche des eaux claires parasites sur l'agglomération de La Bassée	ARTELIA	59 670,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	03/07/2023	2019-EPV044043	Travaux de réfection de la RM 671 et du giratoire GIR1 - PR0+0460 au PR0+0000 sur les communes de Bondues et Tourcoing	Travaux de réfection de la RM 671 et du giratoire GIR1 - PR0+0460 au PR0+0000 sur les communes de Bondues et Tourcoing	EIFPAGE ROUTE NORD EST	132 499,99 €	Marché subséquent
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	03/07/2023	21EV380501	Fourniture et mise en œuvre d'un Complexe innovant Béton Bitumineux à Emulsion dans le cadre de l'opération de travaux de requalification de l'espace public à LINSELLES - rues des Frères d'Halluin, l'Abbé Lemire et des Frères Vanrullen	Fourniture et mise en œuvre d'un Complexe innovant Béton Bitumineux à Emulsion dans le cadre de l'opération de travaux de requalification de l'espace public à LINSELLES - rues des Frères d'Halluin, l'Abbé Lemire et des Frères Vanrullen	COLAS FRANCE	109 075,00 €	Marché subséquent
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	18/07/2023	2018-EPV177005	Elagage et abattage des arbres sur la M660 et M670 sur les communes de : La Madeleine, Marcq en Baroeul, Wasquehal, Villeneuve d'Ascq, Croix, Mouvaux et Tourcoing.	Elagage et abattage des arbres sur la M660 et M670 sur les communes de : La Madeleine, Marcq en Baroeul, Wasquehal, Villeneuve d'Ascq, Croix, Mouvaux et Tourcoing.	PERILHON ELAGAGE	61 540,00 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	20/07/2023	23EA2200	Maintenance de l'extracteur automatique ASE de marque Thermofisher du Laboratoire de Veilles Sanitaire et Ecologique	Maintenance de l'extracteur automatique ASE de marque Thermofisher du Laboratoire de Veilles Sanitaire et Ecologique	THERMO ELECTRON SAS	40 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
DECHETS MENAGERS	07/08/2023	23DM1200	Actualisation de la prospective financière relative à la mise en œuvre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	Actualisation de la prospective financière relative à la mise en œuvre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	CALIA CONSEIL	6 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
TRANSITIONS ENERGIE CLIMAT	08/08/2023	22TE0501	Établissement du deuxième Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur/Froid de la MEL et réalisation d'études ciblées visant à développer les réseaux ainsi que les sources de production renouvelable et de récupération	Deuxième schéma directeur des réseaux de chaleur de la MEL	NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES	119 050,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	16/08/2023	23EA1100	Campagnes de tests d'aptitude sur échantillons alimentaires	Campagnes de tests d'aptitude sur échantillons alimentaires	ASS ANIMAL SOCIETE ALIMENT A S A	6 300,00 €	Exclusivité / raisons techniques
EAU ET ASSAINISSEMENT	18/08/2023	23EA0400	Etude hydraulique, hydromorphologique et paysagère du bassin versant de la Becque de Marcq	Etude hydraulique, hydromorphologique et paysagère du bassin versant de la Becque de Marcq	PROLOG INGENIERIE	97 650,00 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	21/08/2023	23DM0605	Travaux de second œuvre dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Tourcoing	Cloison / faux plafonds / peinture	NORD FRANCE PLATRERIE	68 672,33 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	21/08/2023	23DM0606	Travaux de second œuvre dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Tourcoing	Menuiseries bois / mobilier	NORD FRANCE PLATRERIE	17 303,39 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	21/08/2023	23DM0607	Travaux de second œuvre dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Tourcoing	Electricité / sécurité incendie	SOCIETE DE TELEPHONE ET DE TELEDISTRIBUTION DU NORD	67 587,90 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	21/08/2023	23DM0608	Travaux de second œuvre dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Tourcoing	Plomberie / ventilation	IES	49 048,15 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	21/08/2023	23DM0609	Travaux de second œuvre dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Tourcoing	Carrelage	NORD FRANCE PLATRERIE	36 840,34 €	MAPA avec publicité
DECHETS MENAGERS	21/08/2023	22DM2300	Missions de contrôle technique de l'opération de construction de la déchèterie de Wattrelos	Missions de contrôle technique de l'opération de construction de la déchèterie de Wattrelos	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	8 300,00 €	MAPA avec publicité
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	22/08/2023	23EV2500	#FACT# Travaux complémentaires rue du Transloy à Illies	#FACT# Travaux complémentaires rue du Transloy à Illies	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE LILLE FLANDRES	24 985,00 €	Autre
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/08/2023	22EA4402	AMO technique pour le contrôle d'études géotechniques de type G2 et portant sur les missions de type G1 ES et PGC, G4 et G5	Ouvrages spéciaux et opérations spécifiques ou de catégorie 3	CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES L'ENVIRONNEMENT LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT	40 000,00 €	Appel d'offres

ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	30/08/2023	21EV380502	Fourniture et mise en oeuvre d'un B.B.U.M (Béton Bitumineux Ultra Mince) ou BBTM (Béton Bitumineux Très Mince) pour le renouvellement de la couche de roulement de la M145 à FACHES THUMESNIL-WATTIGNIES - TEMPLEMARS	Fourniture et mise en oeuvre d'un B.B.U.M (Béton Bitumineux Ultra Mince) ou BBTM (Béton Bitumineux Très Mince) pour le renouvellement de la couche de roulement de la M145 à FACHES THUMESNIL-WATTIGNIES - TEMPLEMARS	EIFPAGE ROUTE NORD EST	74 500,00 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	14/09/2023	23EA2500	Maintenance d'un outil de traitement et de validation des données d'auto surveillance issue des systèmes d'assainissement (application EVE'M) et prestations associées	Maintenance d'un outil de traitement et de validation des données d'auto surveillance issue des systèmes d'assainissement (application EVE'M) et prestations associées	SIGT	61 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

FINANCES

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
GESTION FINANCIERE	03/07/2023	23FI0200	Demande d'un constat dans le cadre d'une occupation sans droit ni titre d'un bien métropolitain	Demande d'un constat dans le cadre d'une occupation sans droit ni titre d'un bien métropolitain	WATTERLOS & ASSOCIES	327,00 €	Autre

PLANIFICATION AMENAGEMENT ET HABITAT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	30/05/2023	21AH620003	Mission Urbaniste en chef : Production de fiches de lot - Pointe des bois Blancs	Mission Urbaniste en chef : Production de fiches de lot - Pointe des bois Blancs	AMT-PROJETS URBAINS, PAYSAGERS ET DE TERRITOIRE	39 375,00 €	Marché subséquent
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	31/05/2023	21AH060003	Mission de conception urbaine, architecturale et environnementale et réalisation d'un AVP global à l'échelle du périmètre Faubourg d'Arras et Jean-Baptiste Clément	Mission de conception urbaine, architecturale et environnementale et réalisation d'un AVP global à l'échelle du périmètre Faubourg d'Arras et Jean-Baptiste Clément	ATELIER MA ARCHITECTURE ET URBANISME	169 368,27 €	Marché subséquent
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	08/06/2023	23UA2300	Détection réseaux - quartier TRIOLO - Villeneuve d'Ascq - ADRE #FACT#	Détection réseaux - quartier TRIOLO - Villeneuve d'Ascq - ADRE #FACT#	ADRE RESEAUX	1 918,55 €	Autre
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	26/06/2023	22UA2700	MOE Aménagement Voie Verte Val de Marque-Périsseaux-Parc de la Deûle	MOE Aménagement Voie Verte Val de Marque-Périsseaux-Parc de la Deûle	EXTERIEUR ATELIER DE PAYSAGE	201 768,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	03/07/2023	22UA3800	Études pré-opérationnelles de programmation et d'aménagement des Prés du Hem	Études pré-opérationnelles de programmation et d'aménagement des Prés du Hem	BOCAGE	122 810,00 €	MAPA avec publicité
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	03/07/2023	23UA1800	Visite Rotor Séminaire DAMO le 4 juillet 2023	Visite Rotor Séminaire DAMO le 4 juillet 2023	ROTOR ASBL	454,54 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	03/07/2023	23UA1900	Visite BIGH le 4 juillet 2023 Séminaire DAMO	Visite BIGH le 4 juillet 2023 Séminaire DAMO	BIGH BRUSSELS AQUAPONIC FARM	3 242,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	17/07/2023	23UA2200	Déjeuner/accueil café séminaire DUAV le 6 juillet 2023 #FACT#	Déjeuner/accueil café séminaire DUAV le 6 juillet 2023 #FACT#	ZERM	210,00 €	Autre
HABITAT	16/08/2023	23HA0900	Prestations innovantes portant sur un observatoire de la division de logements sur la Métropole européenne de Lille	Prestations innovantes portant sur un observatoire de la division de logements sur la Métropole européenne de Lille	CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES L'ENVIRONNEMENT LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT	65 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	17/08/2023	2016-URB106008	Hem Lionderie - Maîtrise d'œuvre des espaces publics, phase PRO	Hem Lionderie - Maîtrise d'œuvre des espaces publics, phase PRO	ATELIER MA ARCHITECTURE ET URBANISME	109 141,24 €	Marché subséquent
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	24/08/2023	22UA3702	Lille Requalification du Boulevard de Strasbourg et aménagement des espaces publics d'accompagnement de la Cité Administrative	Eclairage public	DALKIA ELECTROTECHNICS	133 287,82 €	Appel d'offres
HABITAT	01/09/2023	23HA0302	Travaux d'agrandissement aire d'accueil de Bondues	Electricité	SANTERNE NORD PICARDIE INFRA	164 125,70 €	MAPA avec publicité
HABITAT	06/09/2023	23HA0301	Travaux d'agrandissement aire d'accueil de Bondues	Voirie et réseaux divers	SOCIETE D ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DU NORD	163 038,00 €	MAPA avec publicité
HABITAT	06/09/2023	23HA0303	Travaux d'agrandissement aire d'accueil de Bondues	Plomberie	SA GRIMONPON	48 002,25 €	MAPA avec publicité
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	11/09/2023	2016-URB109006	Wattignies le Blanc Riez MS - PRO	Wattignies le Blanc Riez MS - PRO	FLORENCE MERCIER PAYSAGISTE	141 891,51 €	Marché subséquent

RESSOURCES HUMAINES INNOVATION ET DIALOGUES

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
VIE DE L'AGENT	26/05/2023	23RH7300	Formation "Acquérir les fondamentaux de la sécurité routière"	Formation "Acquérir les fondamentaux de la sécurité routière"	CEREMA	2 500,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	01/06/2023	23RH7600	Formation intra : La conduite d'une enquête administrative #FACT#	Formation intra : La conduite d'une enquête administrative #FACT#	COMUNDI	1 500,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	03/06/2023	23RH7700	Formation : maîtriser sa palette végétale	Formation : maîtriser sa palette végétale	Domaine de Chaumont sur Loire	870,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	07/06/2023	23RH7500	Formation action pour le service politique d'accueil des gens du voyage	Formation action pour le service politique d'accueil des gens du voyage	FEDERATION NATIONALES ASS SOLIDAIRES	8 300,00 €	Autre
	07/06/2023	23RH7800	Accompagnement dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail 2023 / Bien-être et santé	Accompagnement dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail 2023 / Bien-être et santé	MOHA-MY OWN HEALTH ACTIVITY	4 176,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	07/06/2023	23RH7400	Prestation supplémentaire de restitution individuelle des entretiens	Prestation supplémentaire de restitution individuelle des entretiens	CTRE D'ETUDE GESTIO ALLOCAT PERTE EMPLOI	1 550,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	09/06/2023	23RH7900	Formation : Neutralité, confidentialité, point de bascule et pratique de la médiation	Formation : Neutralité, confidentialité, point de bascule et pratique de la médiation	INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	385,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH8000	Formation agroécologie	Formation agroécologie	ArgoParisTech	1 510,00 €	Autre
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	14/06/2023	23RH8300	#FACT# Conférences prospective sur les futurs du travail	#FACT# Conférences prospective sur les futurs du travail	15 MARCHES	4 800,00 €	Autre
	14/06/2023	23RH8200	Analyses biologiques #FACT#	Analyses biologiques #FACT#	CERBALLIANE HAUTS-DE-FRANCE	178,00 €	Autre
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	14/06/2023	21ID040012	Habiter les gardiennes de l'eau en 2052	Habiter les gardiennes de l'eau en 2052	STRATEGIC DESIGN SCENARIOS	40 000,00 €	Marché subséquent
CULTURE INTERNE ET MANAGERIALE	16/06/2023	21CP040219	Prestation d'organisation événementielle agents MEL 1er juillet 2023	MEL Party 1er juillet 2023	POTION MAGIC	69 905,00 €	Marché subséquent
VIE DE L'AGENT	16/06/2023	23RH8100	Formation "Schéma directeur SI"	Formation "Schéma directeur SI"	ORSYS Formation	1 592,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	16/06/2023	23RH8400	Formation sur la propriété intellectuelle de la gestion des marques	Formation sur la propriété intellectuelle de la gestion des marques	INST EUR ENTR PROPRIETE INTELLECTUELLE	1 750,00 €	Autre
	20/06/2023	23RH8700	Accompagnement agent 16338	Accompagnement agent 16338	ASSOCIATION SOINS ET AIDE A DOMICILE	49,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	20/06/2023	23RH8500	Formation intra au logiciel Indeline et à la réglementation assurance chômage	Formation intra au logiciel Indeline et à la réglementation assurance chômage	CTRE D'ETUDE GESTIO ALLOCAT PERTE EMPLOI	8 350,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE INTERNE ET MANAGERIALE	23/06/2023	23RH9300	Prestation traiteur agents MEL le 1er juillet 2023	Prestation traiteur Mel party le 1er juillet 2023	SA SOC EXPLOITATION DES ETS LEBRUN	17 558,00 €	Exclusivité / raisons techniques
VIE DE L'AGENT	23/06/2023	23RH8600	Formation - Utilisation de l'abattement de la TFPB au services de la gestion urbaine et sociale	Formation - Utilisation de l'abattement de la TFPB au services de la gestion urbaine et sociale	ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN	750,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	28/06/2023	23RH9400	Formation : Elaborer et conduire un projet de gestion qui accompagne le PRU	Formation : Elaborer et conduire un projet de gestion qui accompagne le PRU	ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN	750,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	29/06/2023	23RH9500	Formation : Réaliser une étude d'impact : caractérisation des impacts, cumuls, mesures compensatoires - Appréhender l'ensemble des procédures pour les projets d'infrastructures et élaborer leur planning	Formation : Réaliser une étude d'impact : caractérisation des impacts, cumuls, mesures compensatoires - Appréhender l'ensemble des procédures pour les projets d'infrastructures et élaborer leur planning		3 896,00 €	Autre
PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH	30/06/2023	23RH9600	Prestation juridique	Prestation juridique	BAZIN & ASSOCIES AVOCATS	4 507,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	13/07/2023	23RHA400	Frais d'hébergement et de déplacement d'un formateur externe #FACT#	Frais d'hébergement et de déplacement d'un formateur externe #FACT#	NOVOTEL LILLE CENTRE GARES	285,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	17/07/2023	23RHA200	Habilitation électrique BR photovoltaïque	Habilitation électrique BR photovoltaïque	Société Européenne Formation	3 900,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	17/07/2023	23RHA300	Formation Intra à "l'utilisation du logiciel ALIZE - LCPC Routes	Formation Intra à "l'utilisation du logiciel ALIZE - LCPC Routes	ITECH	8 300,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	19/07/2023	23RHA500	Abonnement Jeu de cartes "recrutement"	Abonnement Jeu de cartes "recrutement"	PROFIL PUBLIC	20,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	19/07/2023	23RH9700	Formation à la protection des données pour les membres de l'équipe RGPD	Formation à la protection des données pour les membres de l'équipe RGPD	MADAME SANDRA AZRIA	24 800,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	19/07/2023	23RHA600	Commande du livre 52 règles de Legal Design	Commande du livre 52 règles de Legal Design	LEXCLAIR LEGAL DESIGN	39,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	25/07/2023	23RHA700	Formations sur les règles protocolaires	Formations sur les règles protocolaires	ARFOS	3 080,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	26/07/2023	23RHA800	Formation Gestion Publique du Service d'Eau et d'Assainissement	Formation Gestion Publique du Service d'Eau et d'Assainissement	FNCCR	400,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	28/07/2023	23RHB000	Formation Robot Structural Analysis	Formation Robot Structural Analysis	PROFORMALYS	2 970,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	28/07/2023	23RHA900	Parcours de formation intra Culture Tourisme	Parcours de formation intra Culture Tourisme	Cabinet Grand Thornton	6 750,00 €	Autre
PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH	09/08/2023	23RHB100	Frais de repas pour le CERI (Centre de recherches internationales).	Frais de repas pour le CERI (Centre de recherches internationales).	BAZIN & ASSOCIES AVOCATS	4 033,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	09/08/2023	23RHB200	Formation aux bases de l'ornithologie	Formation aux bases de l'ornithologie	GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE (AGREMENT REGIONAL HAUTS DE FRANCE	400,00 €	Autre

VIE DE L'AGENT	18/08/2023	23RHB300	Formation Intra animateurs "Fresque déchets"	Formation Intra animateurs "Fresque déchets"	MCSIV	5 148,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	01/09/2023	23RHB600	Inscription d'un agent au cycle 2024 de l'Institut des Hautes Etudes des Métropoles (IHEDM)	Inscription d'un agent au cycle 2024 de l'Institut des Hautes Etudes des Métropoles (IHEDM)	INSTITUT DES HAUTES ETUDES DES METROPOLES	13 000,00 €	Autre

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PATRIMOINE	24/05/2023	23PS4900	Nettoyage MEL - Ruche d'Entreprises de Tourcoing #FACT#	Nettoyage MEL - Ruche d'Entreprises de Tourcoing #FACT#	ASS POUR ADULTES & JEUNES HANDICAPES	16 814,00 €	Autre
ACHATS ET LOGISTIQUE	06/06/2023	22AL3402	Acquisition d'équipement de protection individuelle et acquisition dans le cadre de la Centrale d'Achats Métropolitaine	Équipements Arboristes Grimpeurs	HEVEA	100 000,00 €	Appel d'offres
INGENIERIE JURIDIQUE ET ASSURANCES	14/06/2023	23IA0400	Conseil Juridique - Centre de supervision urbain	Conseil Juridique - Centre de supervision urbain	SEBAN ET ASSOCIES	5 000,00 €	Autre
PATRIMOINE	14/06/2023	22PS080101	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de stratégie patrimoniale concernant le patrimoine de l'écosystème numérique du site Leblan-Lafont à Lille et du site Pollet à Roubaix	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de stratégie patrimoniale concernant le patrimoine de l'écosystème numérique du site Leblan-Lafont à Lille et du site Pollet à Roubaix	VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE	169 215,00 €	Marché subséquent
PATRIMOINE	15/06/2023	23PS5300	Nettoyage MEL - Gestion des déchets BIOTOPE #FACT#	Nettoyage MEL - Gestion des déchets BIOTOPE #FACT#	PAPREC NORD NORMANDIE	17 359,00 €	Autre
DONNEE ET INFORMATION GEOGRAPHIQUE	16/06/2023	23IG0101	Achat, maintenance et réparation du matériel et équipement topographique de la Métropole Européenne de Lille	Achat et maintenance de matériel topographique de marque LEICA et prestations associées	CATRY TOPOGRAPHIE	90 000,00 €	MAPA avec publicité
DONNEE ET INFORMATION GEOGRAPHIQUE	16/06/2023	23IG0102	Achat, maintenance et réparation du matériel et équipement topographique de la Métropole Européenne de Lille	Achat et maintenance de matériel topographique de marque TRUMBLE et prestations associées	GEOTOPO	70 000,00 €	MAPA avec publicité
DONNEE ET INFORMATION GEOGRAPHIQUE	16/06/2023	23IG0103	Achat, maintenance et réparation du matériel et équipement topographique de la Métropole Européenne de Lille	Achat de matériel et équipement topographique pour la MEL	CATRY TOPOGRAPHIE	50 000,00 €	MAPA avec publicité
DONNEE ET INFORMATION GEOGRAPHIQUE	16/06/2023	23IG0103	Achat, maintenance et réparation du matériel et équipement topographique de la Métropole Européenne de Lille	Achat de matériel et équipement topographique pour la MEL	GEOTOPO	50 000,00 €	MAPA avec publicité
INGENIERIE JURIDIQUE ET ASSURANCES	19/06/2023	23IA0300	Prestation Juridique	Prestation Juridique	LANDOT & ASSOCIES	3 931,00 €	Autre
GESTION DES RISQUES ET SECURITE	29/06/2023	21PS310005	Rondes sur des sites appartenant à la Métropole Européenne de Lille	Rondes sur des sites appartenant à la Métropole Européenne de Lille	SECURITAS FRANCE SARL	190 000,00 €	Marché subséquent
ACHATS ET LOGISTIQUE	30/06/2023	23AL1600	Spectacle Gobelinales	Spectacle Gobelinales	LIGUE IMPRO MARCQ	928,00 €	Autre
PATRIMOINE	06/07/2023	23PS5500	Demande d'un constat dans le cadre d'une occupation sans droit ni titre d'un immeuble métropolitain situé à Villeneuve d'Ascq #FACT#	Demande d'un constat dans le cadre d'une occupation sans droit ni titre d'un immeuble métropolitain situé à Villeneuve d'Ascq #FACT#	WATERLOT ET ASSOCIES	140,00 €	Autre
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAG. TERRITOIRES	17/07/2023	23AJ0200	assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de montage juridique complexe d'un projet d'habitat innovant	assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de montage juridique complexe d'un projet d'habitat innovant	ADALTY	60 000,00 €	MAPA avec publicité
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	18/07/2023	23SI1600	3ème prolongation de la prestation d'accompagnement RSSI	3ème prolongation de la prestation d'accompagnement RSSI	CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES	6 500,00 €	Autre
COMMANDE PUBLIQUE	21/07/2023	23CP0400	Accords-cadres à bons de commande de prestations de Commissaire de Justice (ex huissier de justice)	Accords-cadres à bons de commande de prestations de Commissaire de Justice (ex huissier de justice)	WATERLOT ET ASSOCIES	80 000,00 €	MAPA avec publicité
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	25/07/2023	22SI2700	Acquisition d'une solution de gestion du temps de travail - Marché de prestations similaires	Acquisition d'une solution de gestion du temps de travail - Marché de prestations similaires	ASYS	76 734,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE	26/07/2023	23PS5700	Nettoyage MEL - BIOTOPE _ Gestion des déchets _ Septembre 2022 #FACT#	Nettoyage MEL - BIOTOPE _ Gestion des déchets _ Septembre 2022 #FACT#	PAPREC NORD 59	17 016,00 €	Autre
PATRIMOINE	26/07/2023	23PS5800	Nettoyage MEL - BIOTOPE _ Gestion des déchets _ Octobre 2022 #FACT#	Nettoyage MEL - BIOTOPE _ Gestion des déchets _ Octobre 2022 #FACT#	PAPREC NORD 59	17 039,00 €	Autre
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	28/07/2023	22SI2500	Maintenance des serveurs physiques	Maintenance des serveurs physiques	JILITI	200 000,00 €	MAPA avec publicité
PATRIMOINE	01/08/2023	23PS5900	Nettoyage MEL - Musée de plein air #FACT#	Nettoyage MEL - Musée de plein air #FACT#	EUROPE SERVICES PROPLETE	12 370,00 €	Autre

PATRIMOINE	01/08/2023	23PS6000	Nettoyage MEL - Musée de plein air - Juillet - Août 2023 #FACT#	Nettoyage MEL - Musée de plein air - Juillet - Août 2023 #FACT#	EUROPE SERVICES PROPRETE	15 658,00 €	Autre
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	02/08/2023	23SI1700	Animation du séminaire de direction du 29 septembre 2023 type TEAM BUILDING	Animation du séminaire de direction du 29 septembre 2023 type TEAM BUILDING	L'EQUIPE VERTE	8 263,00 €	Autre
PATRIMOINE	22/08/2023	23PS6100	Nettoyage MEL - Parc Mozaïc BIOTOPE #FACT#	Nettoyage MEL - Parc Mozaïc BIOTOPE #FACT#	EUROPE SERVICES PROPRETE	15 828,00 €	Autre
PATRIMOINE	22/08/2023	23PS6200	Nettoyage MEL - Relias nature Santes #FACT#	Nettoyage MEL - Relias nature Santes #FACT#	EUROPE SERVICES PROPRETE	10 305,00 €	Autre
ACHATS ET LOGISTIQUE	23/08/2023	23AL1800	Commande de produits d'entretien - Palettes #FACT#	Commande de produits d'entretien - Palettes #FACT#	PLG	741,00 €	Autre
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	30/08/2023	23SI1800	Prestation d'expertise audit et migration annuaire « active directory »	Prestation d'expertise audit et migration annuaire « active directory »	GENNUM	18 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6408	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Expertise arboricole	SYMBIOSE	200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	21PS050008	Nettoyage des moquettes (Euralliance B ; Stadium Lille Métropole)	Nettoyage des moquettes (Euralliance B ; Stadium Lille Métropole)	ASS POUR ADULTES & JEUNES HANDICAPES	10 716,00 €	Marché subséquent
ACHATS ET LOGISTIQUE	05/09/2023	23AL2100	Prise en charge des frais de restauration d'intervenants extérieurs - Journée Mondiale de l'Eau #FACT#	Prise en charge des frais de restauration d'intervenants extérieurs - Journée Mondiale de l'Eau #FACT#	LA CAVE DE DISQUES	127,27 €	Autre

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE
LISTE DES MARCHÉS SIGNES (DONT LE MONTANT DE REFERENCE EST SUPERIEUR A 215 000 € HT) ENTRE LE 24/05/2023 ET LE 20/09/2023

*Information du Conseil de la Métropole en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
 Les marchés peuvent être consultés (dans le respect des secrets protégés par la loi) sur demande préalable adressée à la MEL :
 Service Archives (guichet unique) – 2 Boulevard des Cités Unies -59000 Lille
 Présentation du tableau des marchés.*

*L'ensemble des données sont extraites depuis notre application interne Oméga.
 Les marchés sont répartis par Pôle et classés par date de signature (du plus ancien au plus récent).*

*Le montant de référence repose sur une méthode de calcul interne :
 Montant de référence = Montant forfaitaire du marché + Montant Maximal (pour la partie à bons de commande).
 NB : Pour les accords-cadres sans montant maximal, ce dernier est remplacé par le montant estimatif pour la méthode de calcul.
 Pour toute question relative à ce tableau, vous pouvez vous adresser à pilotage.commande-publique@lillemetropole.fr*

CABINET DU PRESIDENT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
	27/06/2023	22CA430001	Identité, charte et stratégie de communication des nouvelles lignes du SDIT	Identité, charte et stratégie de communication des nouvelles lignes du SDIT	TERRA PUBLICA	298 520,00 €	Marché subséquent
	11/07/2023	22CA6001	Services d'organisation événementielle	Conception, organisation et coordination de l'activité événementielle de la MEL : Animation et coordination d'événements métropolitains	POTION MAGIC	1 800 000,00 €	Services particuliers
	11/07/2023	22CA6002	Services d'organisation événementielle	Conception, organisation et coordination de l'activité événementielle de la MEL : grands événements nationaux et internationaux	KENEO	7 000 000,00 €	Services particuliers
	11/07/2023	22CA6002	Services d'organisation événementielle	Conception, organisation et coordination de l'activité événementielle de la MEL : grands événements nationaux et internationaux	POTION MAGIC	7 000 000,00 €	Services particuliers
	11/07/2023	22CA6003	Services d'organisation événementielle	Conception, création, organisation et animation de stands	GL EVENTS LIVE	2 000 000,00 €	Services particuliers

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
CULTURE ET TOURISME	14/06/2023	22CT2200	Acquisition logiciel métier d'intérêt métropolitain pour les bibliothèques volontaires du territoire et le service culture (SIGB)	Acquisition logiciel métier d'intérêt métropolitain pour les bibliothèques volontaires du territoire et le service culture (SIGB)	C3RB INFORMATIQUE	900 000,00 €	Appel d'offres
SPORTS	13/07/2023	23SP1100	Exploitation des parcs de stationnement publics lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy	Exploitation des parcs de stationnement publics lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy	FACILITY PARK	640 000,00 €	Appel d'offres
SPORTS	13/07/2023	23SP1200	Exploitation de services de navettes bus entre la station de métro « Les Prés » et le stade lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy	Exploitation de services de navettes bus entre la station de métro « Les Prés » et le stade lors des événements au Decathlon Arena Stade Pierre Mauroy	KEOLIS LILLE METROPOLE	704 000,00 €	Appel d'offres
SPORTS	04/08/2023	21SP090001	Prestations de visibilité Coupe du monde de rugby 2023	Prestations de visibilité Coupe du monde de rugby 2023	#FRANCE 2023	1 276 000,00 €	Marché subséquent
SPORTS	10/08/2023	23SP0800	Villeneuve d'Ascq Chemin Ray Charles Requalification des Espaces Publics	Villeneuve d'Ascq Chemin Ray Charles Requalification des Espaces Publics	RAMERY TRAVAUX PUBLICS	848 239,10 €	MAPA avec publicité
SPORTS	16/08/2023	23SP0900	Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements aquatiques dans le cadre du Plan piscines 2	Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements aquatiques dans le cadre du Plan piscines 2	AMEXIA	5 000 000,00 €	Appel d'offres
SPORTS	15/09/2023	23SP3400	Organisation et réalisation des prestations relatives à l'alternance des matchs de football du LOSC et ceux en lien avec la Coupe du monde de Rugby 2023.	Organisation et réalisation des prestations relatives à l'alternance des matchs de football du LOSC et ceux en lien avec la Coupe du monde de Rugby 2023.	#FRANCE 2023	516 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

DGD RÉSEAUX SERVICES ET MOBILITÉ-TRANSPORTS

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1101	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B1A : LILLE-LOMME-HELLEMES communes associées,	CLAISSE ENVIRONNEMENT	6 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1103	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B1C : ANNOEULLIN, ALLENES Les MARAIS, BEAUVIN, CARNIN EMMERIN, HOUPLIN-ANCOISNE, NOYELLES-LEZ-SECLIN, PROVIN SECLIN, TEMPLEMARS, VENDEVILLE, WATTIGNIES,	METROPOLE TRAVAUX PUBLICS	1 600 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1104	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B2A : CROIX, ROUBAIX, WASQUEHAL	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	4 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1105	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B2B : HEM, LANNOY, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY, MONS EN BAROEUL, TOUFFLERS, WATTRELOS	ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS ROUBAISIEIS	4 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1106	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B2C : ANSTAING, BAISIEUX, BOUVINES, CHERENG, FOREST-sur-MARQUE, GRUSON, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, TRESSIN, VILLENEUVE D'ASCQ, WILLEMS	SARL METROPOLE DE VOIRIE ET ENROBE	4 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1107	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B3A : Lot couronne nord B: VERLINGHELM, SAINT ANDRE, LAMBERSART, LOMPRET, PERENCHIES, PREMESQUES, CAPINGHEM	CLAISSE ENVIRONNEMENT	2 600 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1108	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B3B : Lot couronne nord A : MARCQ-EN-BAROEUL, MARQUETTE-LEZ-LILLE, WAMBRECHIES	CLAISSE ENVIRONNEMENT	1 800 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1109	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B3C : Lot Weppes A : ENNETIERES, ENGLOS, SEQUEDIN, HAUBOURDIN, HALLENES, ESCOBECQUES, ERQUINGHEM, SANTES, BEAUCAMPS-LIGNY, RADINGHEM, BOIS-GRENIER, WAVRIN, DON	SARL METROPOLE DE VOIRIE ET ENROBE	1 800 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1110	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B3D : Lot Weppes B : LE MAISNIL, FROMELLES, AUBERS, FOURMES-EN-WEPPE, SAINGHIN-EN-WEPPE, HANTAY, MARQUILLIES, WICRES, HERLIES, ILLIES, SALOME, LA BASSEE	SARL METROPOLE DE VOIRIE ET ENROBE	1 800 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1111	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B4A : MOUVAUX, TOURCOING, BONDUES	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	5 600 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1112	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B4B : BOUSBECQUE, HALLUIN, LINSSELLES, NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ, WERVICQ SUD	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	3 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	25/05/2023	22EA1113	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B4C : ARMENTIERES, ERQUINGHEM-LYS, HOULINES, LA CHAPELLE d'ARMENTIERES, COMINES, DEULEMONT, FRELINGHIEU, QUESNOY-SUR-DEULE, WARNETON	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	3 500 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	26/05/2023	22EV3400	Assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour des études de conception et d'exécution d'ouvrages de génie civil, d'ouvrages d'art et parcs de stationnement	Assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour des études de conception et d'exécution d'ouvrages de génie civil, d'ouvrages d'art et parcs de stationnement	ACOGEC	5 380 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	26/05/2023	22EV3400	Assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour des études de conception et d'exécution d'ouvrages de génie civil, d'ouvrages d'art et parcs de stationnement	Assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour des études de conception et d'exécution d'ouvrages de génie civil, d'ouvrages d'art et parcs de stationnement	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI)	5 380 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	26/05/2023	22EV3400	Assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour des études de conception et d'exécution d'ouvrages de génie civil, d'ouvrages d'art et parcs de stationnement	Assistance technique à la maîtrise d'oeuvre pour des études de conception et d'exécution d'ouvrages de génie civil, d'ouvrages d'art et parcs de stationnement	SETEC TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIELS	5 380 000,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	30/05/2023	22DM2200	Tri des déchets recyclables collectés sur les communes de la Haute-Deûle	Tri des déchets recyclables collectés sur les communes de la Haute-Deûle	PAPREC NORD NORMANDIE	1 250 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	05/06/2023	22EV4901	Travaux d'effacement des réseaux aériens - 2 lots	Travaux d'effacement de réseaux aériens sur le territoire des Unités Territoriales de Marcq-en-Barœul - La Bassée (UTML) et de Lille - Seclin (UTLS)	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD	2 650 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	05/06/2023	22EV4902	Travaux d'effacement des réseaux aériens - 2 lots	Travaux d'effacement de réseaux aériens sur le territoire des Unités Territoriales de Roubaix - Villeneuve-d'Ascq (UTRV) et de Tourcoing - Armentières (UTTA)	SATELEC	2 650 000,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	06/06/2023	23DM0800	Valorisation d'objets et matériaux par réemploi	Valorisation d'objets et matériaux par réemploi	VIT'INSER	1 200 000,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	06/06/2023	22DM1900	Collecte et entretien des points d'apports volontaires sur le territoire métropolitain, hors Lille intramuros	Collecte et entretien des points d'apports volontaires sur le territoire métropolitain, hors Lille intramuros	URBASER ENVIRONNEMENT	42 283 173,21 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	08/06/2023	22EV5900	Lino Sud - Travaux de la tranche fonctionnelle n° 2 - Section comprise entre la D341 à Emmerin et la rue Georges Potié à Loos	Lino Sud - Travaux de la tranche fonctionnelle n° 2 - Section comprise entre la D341 à Emmerin et la rue Georges Potié à Loos	EIFFAGE ROUTE NORD EST	7 867 471,97 €	Appel d'offres

TRANSPORTS	13/06/2023	22TR4100	Adaptation du garage-atelier de Marcq en Baroeul - Remplacement du tour en fosse, du tracteur pousseur et du vérin en fosse	Adaptation du garage-atelier de Marcq en Baroeul - Remplacement du tour en fosse, du tracteur pousseur et du vérin en fosse	SOGEMA ENGINEERING	1 360 802,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	13/06/2023	22TR1500	Renouvellement des rames de Tramway - Evolution de l'architecture du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs	Renouvellement des rames de Tramway - Evolution de l'architecture du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs	INEO SYSTRANS	3 478 210,00 €	Exclusivité / raisons techniques
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/06/2023	22EA1102	Construction et réparation de branchements d'asst et d'ouvrages annexes	B1B : FACHES THUMESNIL, FRETIN, LA MADELEINE, LESQUIN, LEZENNES, LOOS, RONCHIN	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	4 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/06/2023	22EA3600	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	ARTELIA	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/06/2023	22EA3600	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	CABINET D'ETUDES MARC MERLIN	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/06/2023	22EA3600	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	NALDEO	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/06/2023	22EA3600	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	Accord-cadre à marchés subséquents _ Assistance à maîtrise d'ouvrage	SAFEGE	2 400 000,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	28/06/2023	22TR2900	Informations voyageurs - Solutions innovantes aux points d'arrêt	Informations voyageurs - Solutions innovantes aux points d'arrêt	SEMERU	500 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	29/06/2023	22EA021401	Prestations exceptionnelles de de curage des réseaux - SDIT ligne Roubaix secteur de l'Unité Territoriale de Roubaix-Villeneuve d'Ascq (UTRV) - MS 1	Prestations exceptionnelles de de curage des réseaux - SDIT ligne Roubaix secteur de l'Unité Territoriale de Roubaix-Villeneuve d'Ascq (UTRV) - MS 1	CLAISSE ENVIRONNEMENT	451 387,00 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	29/06/2023	22EA021402	Prestations exceptionnelles de curage des réseaux - SDIT ligne Tourcoing UTTA - MS 2	Prestations exceptionnelles de curage des réseaux - SDIT ligne Tourcoing UTTA - MS 2	MILLE	348 605,00 €	Marché subséquent
TRANSPORTS	04/07/2023	22TR3500	Mesures de la qualité de l'air dans le métro	Mesures de la qualité de l'air dans le métro	ATMO HAUTS DE FRANCE	525 000,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	05/07/2023	23DM0700	Collecte par aspiration des biodéchets issus de la restauration hors foyer.	Collecte par aspiration des biodéchets issus de la restauration hors foyer.	MILLE	3 600 000,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	12/07/2023	22TR1600	Concession de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement « Lannoy-Gambetta », « Winston Churchill » et « Grand-Rue » situés à Roubaix	Concession de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement « Lannoy-Gambetta », « Winston Churchill » et « Grand-Rue » situés à Roubaix		11 127 924,00 €	Concession de service
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	13/07/2023	23EV0200	Travaux d'étanchéité et de joints de dilatation sur les ouvrages d'art et parcs de stationnement en ouvrage de la Métropole européenne de Lille	Travaux d'étanchéité et de joints de dilatation sur les ouvrages d'art et parcs de stationnement en ouvrage de la Métropole européenne de Lille	FREYSSINET FRANCE	3 000 000,00 €	Appel d'offres
MOBILITE	19/07/2023	23MO0200	Convention de mandat - paiement des récompenses du dispositif "changer ca rapporte"	Convention de mandat - paiement des récompenses du dispositif "changer ca rapporte"	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	11 300 000,00 €	Marché de partenariat
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	25/07/2023	22EV6600	Travaux de démolition et de reconstruction du pont de l'Attargette et du pont des Canotiers et aménagement des voiries connexes sur la commune d'Armentières	Travaux de démolition et de reconstruction du pont de l'Attargette et du pont des Canotiers et aménagement des voiries connexes sur la commune d'Armentières	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	11 894 924,40 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0501	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C1A - UT de Lille - Seclin : Lille - Lomme - Hellemmes communes associées	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	3 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0502	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C1B - UT de Lille - Seclin : Faches-Thumesnil, Fretin, La Madeleine, Lesquin, Lezennes, Loos, Ronchin	METROPOLE TRAVAUX PUBLICS	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0503	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C1C - UT de Lille - Seclin : Annœullin-Allènes-Beauvin-CarninEmmerin-Houplin-Noyelles-Seclin-Templemars-Vendeville-Wattignies	AXEO	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0504	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C1D - UT de Lille - Seclin : commandes comprises entre 300.000 € HT et 600.000 € HT (toutes communes de l'UT)	BALESTRA TP	4 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0505	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C2A - UT Roubaix - Villeneuve d'Ascq : Roubaix	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0506	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C2B - UT Roubaix - Villeneuve d'Ascq : Lannoy, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Toufflers, Wattrelos	SOGEA NORD HYDRAULIQUE	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0507	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C2C - UT Roubaix - Villeneuve d'Ascq : Croix, Hem, Wasquehal, Mons-en-Barœul	SOGEA NORD HYDRAULIQUE	2 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0508	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C2D - UT Roubaix - Villeneuve d'Ascq : ANSTAING-BAISIEUX-BOUVINES-CHERENG-FOREST-SUR-M-GRUSON-PERONNE-SAILLY-SAINGHIN-TRESSIN-VA-WILLEMS	METROPOLE TRAVAUX PUBLICS	3 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0509	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C2E - UT Roubaix - Villeneuve d'Ascq : commandes comprises entre 300.000 € HT et 600.000 € HT (toutes communes de l'UT)	BALESTRA TP	4 200 000,00 €	Appel d'offres

EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0510	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C3A - UT Marcq-en-Barœul - La Bassée :lot couronne nord B : VERLINGHEM, SAINT ANDRE, LAMBERSART, LOMPRET, PERENCHIES, PREMESQUES, CAPINGHEM	METROPOLE TRAVAUX PUBLICS	3 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0511	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C3B - UT Marcq-en-Barœul : lot couronne nord A : MARCQ-EN-BAROEU, MARQUETTE-LEZ-LILLE, WAMBRECHIES	METROPOLE TRAVAUX PUBLICS	3 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0512	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C3C - UT Marcq-en-Barœul : Lot Weppes A : ENNETI-ENGLOS-SEQUEDIN-HAUBOURD-HALLEN-ESCOBERQUING-SANTES-BEAUCAMPS-RADING-BOIS-GREN-WAVRIN-DON	AXEO	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0513	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C3D - UT Marcq-en-Barœul_La Bassée_lotWeppesB : MAISNIL-FROML-AUBERS-FOURMES-SAINGH-HANTAY-MARQUIL-WICRES-HERLIES-ILLIES, SALOME-BASSEE	SOGEA NORD HYDRAULIQUE	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0514	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C3E - UT Marcq-en-Barœul - La Bassée : commandes comprises entre 300.000 € HT et 600.000 € HT (toutes communes de l'UT)	BALESTRA TP	4 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0515	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C4A - UT Tourcoing - Armentières : BONDUES, MOUVAUX, TOURCOING	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	3 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0516	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C4B - UT Tourcoing - Armentières : BOUSBECQUE, HALLUIN, LINSSELLES, NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ, WERVICQ SUD, COMINES, QUESNOY-SUR-DEULE	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	3 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0517	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C4C - UT Tourcoing - Armentières : ARMENTIERES, ERQUINGHEM-LYS, HOUPLINES, LA CHAPELLE d'ARMENTIERES, DEULEMONT, FRELINGHIEU, WARNETON	SOGEA NORD HYDRAULIQUE	2 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/07/2023	22EA0518	Construction et réparation de collecteurs d'assainissements, des branchements associés et des ouvrages annexes	C4D - UT Tourcoing - Armentières : commandes comprises entre 300.000 € HT et 600.000 € HT (toutes communes de l'UT)	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	4 200 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	28/07/2023	2019-EPV044044	Travaux de réfections localisées RM652 sens A25 vers A22, entre les PR 2+0000 et 13+0200	Travaux de réfections localisées RM652 sens A25 vers A22, entre les PR 2+0000 et 13+0200	COLAS FRANCE	244 349,00 €	Marché subséquent
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	28/07/2023	2019-EPV044046	Travaux de réfection de la RM 656 du PR 8+0880 au PR 10+1177 Wasquehal, Tourcoing et Roubaix	Travaux de réfection de la RM 656 du PR 8+0880 au PR 10+1177 Wasquehal, Tourcoing et Roubaix	EIFFAGE ROUTE NORD EST	2 358 760,00 €	Marché subséquent
DECHETS MENAGERS	28/07/2023	22DM1700	Traitement des déchets ménagers et assimilés non pris en charge dans les installations métropolitaines Relance lot(s) 2	Traitement des déchets ménagers et assimilés non pris en charge dans les installations métropolitaines Relance lot(s) 2	RAMERY ENVIRONNEMENT	8 500 000,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	01/08/2023	22TR4201	Travaux d'extension du parking relais (P+R) du pôle d'échanges multimodal - Station de Métro Saint Philibert - première phase	Voirie, réseaux divers et aménagements paysagers	COLAS FRANCE	1 485 000,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	01/08/2023	22TR4202	Travaux d'extension du parking relais (P+R) du pôle d'échanges multimodal - Station de Métro Saint Philibert - première phase	Travaux de bâtiment - Parking	NGE GENIE CIVIL	7 658 253,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	01/08/2023	22EV3300	Réalisation d'enquêtes de circulation sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille	Réalisation d'enquêtes de circulation sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille	ALYCE	400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	01/08/2023	22EA4200	Lot 1 - Contrôle technique de niveau 1 et 2 et interventions curatives sur les dispositifs d'autosurveillance des systèmes de collecte	Lot 1 - Contrôle technique de niveau 1 et 2 et interventions curatives sur les dispositifs d'autosurveillance des systèmes de collecte	SUEZ EAU FRANCE	1 200 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	04/08/2023	2019-EPV044045	Travaux de réfection des pistes cyclables des Grands Boulevards RM660 et RM670 sur les communes de Lille, La Madeleine, Marcq en Barœul, Wasquehal, Croix, Mouvaux et Tourcoing	Travaux de réfection des pistes cyclables des Grands Boulevards RM660 et RM670 sur les communes de Lille, La Madeleine, Marcq en Barœul, Wasquehal, Croix, Mouvaux et Tourcoing	EIFFAGE ROUTE NORD EST	949 899,99 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	05/08/2023	23EA1600	Fourniture, installation et maintenance de dispositifs amovibles de protection des habitations contre les inondations	Fourniture, installation et maintenance de dispositifs amovibles de protection des habitations contre les inondations	CLAISSE ENVIRONNEMENT	400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	08/08/2023	23EA1500	Travaux de renouvellement des collecteurs d'assainissement rue Pasteur à Presmesques	Travaux de renouvellement des collecteurs d'assainissement rue Pasteur à Presmesques	SOGEA NORD HYDRAULIQUE	696 000,00 €	MAPA avec publicité
TRANSITIONS ENERGIE CLIMAT	08/08/2023	22TE0502	Établissement du deuxième Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur/Froid de la MEL et réalisation d'études ciblées visant à développer les réseaux ainsi que les sources de production renouvelable et de récupération	Études de faisabilité ou d'opportunité pour le développement de réseaux de chaleur ou de froid	ITHEM CONSEIL	369 050,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	09/08/2023	23EV0401	Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers sur les routes de la Métropole Européenne de Lille	Dispositifs de retenue métalliques	AXIMUM	1 800 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	09/08/2023	23EV0402	Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers sur les routes de la Métropole Européenne de Lille	Dispositifs de retenue béton	AER	900 000,00 €	Appel d'offres

ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	09/08/2023	23EV0403	Fourniture et pose de dispositifs de retenue routiers sur les routes de la Métropole Européenne de Lille	Dispositifs de retenue mixtes (bois-métal)	AGILIS	600 000,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	16/08/2023	22TR3800	EPTM 2018 -Renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation des Bus - Lot 3 Renouvellement des écrans embarqués des bus Liane et des thermomètres de lignes de bus	EPTM 2018 -Renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation des Bus - Lot 3 Renouvellement des écrans embarqués des bus Liane et des thermomètres de lignes de bus	LUMIPLAN	3 800 000,00 €	Appel d'offres
	23/08/2023	23RS0100	Prestations de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine du numérique	Prestations de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine du numérique	CAPHORNIER	400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/08/2023	22EA4401	AMO technique pour le contrôle d'études géotechniques de type G2 et portant sur les missions de type G1 ES et PGC, G4 et G5	Réseaux, Petits ouvrages hydrauliques ou de catégories 1 et 2	SOCOTEC INFRASTRUCTURE	250 000,00 €	Appel d'offres

DIRECTION DE PROJET SDIT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
	21/07/2023	23SD0200	Missions de diagnostic et d'accompagnement pour la sécurisation pyrotechnique des projets du SDIT de la MEL	Missions de diagnostic et d'accompagnement pour la sécurisation pyrotechnique des projets du SDIT de la MEL	EOD-EX	380 000,00 €	MAPA avec publicité

DIRECTION GENERALE

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE	08/08/2023	23DG0100	Retranscription des instances	Retranscription des instances	CODEXA SARL	500 500,00 €	Appel d'offres

PLANIFICATION AMENAGEMENT ET HABITAT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
HABITAT	29/06/2023	22HA1700	Travaux d'entretien et d'aménagement en Voirie Réseaux Divers, maintenance des aires d'accueil des gens du voyage de la MEL	Travaux d'entretien et d'aménagement en Voirie Réseaux Divers, maintenance des aires d'accueil des gens du voyage de la MEL	SOCIETE D ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DU NORD	4 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	11/07/2023	22UA3900	Lille - Rue des Bateliers - Travaux de requalification des espaces publics (VRD)	Lille - Rue des Bateliers - Travaux de requalification des espaces publics (VRD)	EIFFAGE ROUTE NORD EST	4 439 967,61 €	Appel d'offres
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET M. D'OEUVRE	09/08/2023	22AM0500	Accord-cadre de travaux relatifs à la viabilisation et à l'aménagement VRD	Accord-cadre de travaux relatifs à la viabilisation et à l'aménagement VRD	COLAS FRANCE	20 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	22/08/2023	23UA0900	Aménagement de la voie verte de la Deûle (Eurovélo 5)	Aménagement de la voie verte de la Deûle (Eurovélo 5)	SOCIETE REGIONALE D'ESPACES VERTS ET D'ENVIRONNEMENT EN ABREGE "S.O.R.E.V.E."	2 241 883,22 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	24/08/2023	22UA3701	Lille Requalification du Boulevard de Strasbourg et aménagement des espaces publics d'accompagnement de la Cité Administrative	Espaces verts et mobilier urbain	TERIDEAL HAUTS DE FRANCE	649 264,60 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	06/09/2023	2015-ENU020-0100A4	Élaboration d'un plan guide et d'une programmation urbaine sur le secteur « Centre-Commercial »	Élaboration d'un plan guide et d'une programmation urbaine sur le secteur « Centre-Commercial »	ZCCS	270 030,00 €	Marché subséquent

RESSOURCES HUMAINES INNOVATION ET DIALOGUES

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1401	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises situées à proximité de Euralliance - 4 Avenue de Kaarts à La Madeleine 59110	Les Petits Chaperons Rouges - LPCR	400 000,00 €	Services particuliers
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1402	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises situées à proximité de Biotope - 2 boulevard des cités unies à Lille 59000	Les Petits Chaperons Rouges - LPCR	1 600 000,00 €	Services particuliers
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1403	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises situées à proximité de Biotope - 2 boulevard des cités unies à Lille 59000	EVANCIA	1 600 000,00 €	Services particuliers

VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1404	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises en réseaux situées sur le territoire métropolitain et hors territoire métropolitain à l'échelle du département du Nord (à proximité du domicile des agents ou de leur lieu de travail).	EVANCIA	1 600 000,00 €	Services particuliers
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1404	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises en réseaux situées sur le territoire métropolitain et hors territoire métropolitain à l'échelle du département du Nord (à proximité du domicile des agents ou de leur lieu de travail).	Les Petits Chaperons Rouges - LPCR	1 600 000,00 €	Services particuliers
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1404	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises en réseaux situées sur le territoire métropolitain et hors territoire métropolitain à l'échelle du département du Nord (à proximité du domicile des agents ou de leur lieu de travail).	PEOPLE AND BABY	1 600 000,00 €	Services particuliers
VIE DE L'AGENT	13/06/2023	23RH1404	Mise à disposition de places pour les enfants du personnel Métropolitain dans des crèches inter-entreprises	Berceaux dans des crèches inter-entreprises en réseaux situées sur le territoire métropolitain et hors territoire métropolitain à l'échelle du département du Nord (à proximité du domicile des agents ou de leur lieu de travail).	RIGOLO COMME LA VIE	1 600 000,00 €	Services particuliers

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION

Direction opérationnelle	Date signature	V/N° de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PATRIMOINE	01/06/2023	22PS080102	Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité, de programmation et concours pour la construction d'un immeuble tertiaire	Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité, de programmation et concours pour la construction d'un immeuble tertiaire	AMIRATO FRANCE SA	304 895,00 €	Marché subséquent
ACHATS ET LOGISTIQUE	06/06/2023	22AL3401	Acquisition d'équipement de protection individuelle et acquisition dans le cadre de la Centrale d'Achats Métropolitaine	Équipements Protection Individuelle	RG FRANCE	800 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	06/06/2023	23SI0800	Maintenance, acquisition et prestations associées sur le logiciel Grand Angle	Maintenance, acquisition et prestations associées sur le logiciel Grand Angle	CGI	880 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE	12/06/2023	22PS5002	Contrôles pathologiques du patrimoine bâti métropolitain	Contrôles pathologiques et états des lieux du patrimoine	BUREAU VERITAS SOLUTIONS	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	12/06/2023	22PS5002	Contrôles pathologiques du patrimoine bâti métropolitain	Contrôles pathologiques et états des lieux du patrimoine	SIXENSE ENGINEERING	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	12/06/2023	22PS5002	Contrôles pathologiques du patrimoine bâti métropolitain	Contrôles pathologiques et états des lieux du patrimoine	SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE	600 000,00 €	Appel d'offres
ACHATS ET LOGISTIQUE	12/06/2023	22AL2300	Acquisition et maintenance d'une presse numérique de production couleur pour impression et embellissement de documents	Acquisition et maintenance d'une presse numérique de production couleur pour impression et embellissement de documents	XEROX	557 169,00 €	Appel d'offres
GESTION DES RISQUES ET SECURITE	07/07/2023	21PS310004	Renfort d'agents de sécurité et mise à disposition de moyens de sécurité	Renfort d'agents de sécurité et mise à disposition de moyens de sécurité	SECURITAS FRANCE SARL	500 000,00 €	Marché subséquent
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3403	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Charpentes - Ossature bois	BATTAIS CHARPENTE	3 800 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3405	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Étanchéité de cuve	ETANDEX	4 900 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3405	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Étanchéité de cuve	SOCIETE RESINA	4 900 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3406	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Menuiseries extérieures (bois et PVC)	DELEPIERRE	2 700 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3406	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Menuiseries extérieures (bois et PVC)	MONTAIGNE SAS	2 700 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3407	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Menuiseries aluminium (dont bois/alu) et acier	DELEPIERRE	3 500 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3407	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Menuiseries aluminium (dont bois/alu) et acier	LOISON	3 500 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3410	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Électricité - courants fort et faible	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	3 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3410	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Électricité - courants fort et faible	SOCIETE DE TELEPHONE ET DE TELEDISTRIBUTION DU NORD	3 200 000,00 €	Appel d'offres

PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3413	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Aménagements intérieurs	MONTAIGNE SAS	4 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	02/08/2023	23PS3413	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Aménagements intérieurs	SOCIETE ROUZE	4 200 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2601	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Téléphonie fixe - Abonnements numériques T2, groupement de T2, groupement de T0 à partir de 4 T0 - Abonnements Trunk SIP, séquence SDA - Service de téléphonie de type Centrex pour sites isolés	BOUYGUES TELECOM	1 000 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2602	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Téléphonie fixe - Abonnements numériques T2 techniques, T0, groupement de 2 et 3 T0, séquences SDA associées, abonnements analogiques, numéros contacts	ORANGE	6 000 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2603	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Réseaux de niveau 2	ORANGE BUSINESS SERVICES	1 500 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2604	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Réseaux de niveau 3 - Téléphonie en cœur de réseau - Accès Internet à débit garanti - SDWAN opérée	ADISTA	2 700 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2605	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Accès Internet de secours ou de délestage à débit garanti	EVERKO	500 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2606	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Accès Internet à débit non garanti et Hot spot WIFI	ORANGE	1 000 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2607	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Services de téléphonie mobile voix et data	ORANGE	6 500 000,00 €	Appel d'offres
SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	09/08/2023	22SI2608	Services de télécommunication - Centrale d'Achat Métropolitaine	Communication Machine to Machine	ORANGE	1 000 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3401	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Voirie et Réseaux divers (VRD) abords bâtiments	IDVERDE	2 300 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3401	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Voirie et Réseaux divers (VRD) abords bâtiments	SARL E.J.M.	2 300 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3402	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Gros œuvre - Maçonnerie - Carrelage	SOCIETE ROUZE	6 900 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3402	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Gros œuvre - Maçonnerie - Carrelage	SYLVAGREG	6 900 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3402	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Gros œuvre - Maçonnerie - Carrelage	VANMARCKE SA	6 900 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3404	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Couverture - Étanchéité	SA BARBIEUX	3 100 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3404	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Couverture - Étanchéité	SA GRIMONPON	3 100 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3404	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Couverture - Étanchéité	SARL J LEROY	3 100 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3408	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Métallerie - Ferronnerie - Serrurerie	LOISON	3 600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3411	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Plomberie et équipements sanitaires	ETABLISSEMENTS RENE DELPORTE	3 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3411	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Plomberie et équipements sanitaires	SA BARBIEUX	3 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3411	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Plomberie et équipements sanitaires	SA GRIMONPON	3 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3412	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Chauffage - Ventilation - Climatisation	SA BARBIEUX	3 000 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3414	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Peintures extérieures - enduits et traitements de façade	GILMANT CONSTRUCTION	2 400 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3416	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Traitement insecticide et des champignons	CONCEPT INVEST	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3416	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Traitement insecticide et des champignons	SBL	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	16/08/2023	23PS3416	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Traitement insecticide et des champignons	SBS	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	17/08/2023	22PS5001	Contrôles pathologiques du patrimoine bâti métropolitain	Diagnostics réglementaires du patrimoine	AED GROUPE	800 000,00 €	Appel d'offres

PATRIMOINE	17/08/2023	22PS5001	Contrôles pathologiques du patrimoine bâti métropolitain	Diagnostics réglementaires du patrimoine	ETI-DIAG	800 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	21/08/2023	23PS3415	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Peintures intérieures, revêtements muraux et revêtement de sols souples	GILMANT CONSTRUCTION	2 300 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	21/08/2023	23PS3415	Prestations de maintenance et de travaux sur les bâtiments de la MEL	Peintures intérieures, revêtements muraux et revêtement de sols souples	SOC RUDANT ET FILS	2 300 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6401	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien des parcs paysagers et sportifs	IDVERDE	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6402	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien des espaces de nature secteur armentérois	IDVERDE	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6403	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien des espaces de nature secteur villeneuvois	IDVERDE	1 000 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6404	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien des espaces de nature secteur melantois et weppes	IDVERDE	600 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6405	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien des espaces de nature de la trame verte	IDVERDE	800 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6406	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien des espaces de nature de la trame bleue	C.A.N.A.L	2 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6407	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Gestion et entretien du patrimoine arboré	B2E	1 200 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE	05/09/2023	22PS6409	Gestion et valorisation du patrimoine naturel	Eco pâturage	VERT AZUR	600 000,00 €	Appel d'offres

Délibérations

BUREAU
du 29 septembre 2023**Compte rendu de séance**
Avec correction des mentions de vote relatif à la délibération
23-B-0293

Table des matières

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain	3
➤ Vie Institutionnelle	3
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente AUBRY Martine	3
➤ Relations internationales et européennes	3
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GERARD Bernard	3
➤ Voiries	3
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard	4
➤ Aménagement (hors parc d'activité)	4
➤ Fonds de concours	4
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEPRETRE Sébastien	4
➤ Transports publics	4
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente LINKENHELD Audrey	4
➤ Climat	4
➤ Energie	4
➤ Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone	5
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président HAESEBROECK Bernard	5
➤ Economie	5
➤ Animations commerciales	6
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne	6
➤ Logement et Habitat	6
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente MOENECLAËY Hélène	6
➤ Gouvernance et territoire	6
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BEZIRARD Alain	6
➤ Assainissement	6
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François	7
➤ Espaces naturels	7
➤ Trame Verte et Bleue	7
➤ Emploi	7
➤ Lutte contre la pauvreté	7

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Eric	8
➤ Sports	8
➤ Fonds de concours Sports	8
➤ Fonds de concours Piscine	9
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel	9
➤ Culture	9
➤ Fonds de concours Culture	9
➤ Fonds de concours Préservation du patrimoine architectural et historique	9
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick	10
➤ Action foncière de la Métropole	10
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président MATHON Christian.....	11
➤ Administration	11
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président COLIN Michel	11
➤ Contrôle et gestion des risques	11
➤ Assurances	11
DELEGATION de Monsieur le Conseiller délégué CORBILLON Matthieu.....	12
➤ Parc d'activités et immobilier d'entreprises	12
DELEGATION de Madame la Conseillère déléguée TONNERRE Marie	12
➤ Jeunesse	12

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain

➤ Vie Institutionnelle

- 23-B-0266 - Attribution d'un mandat spécial dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2023 - M. Éric SKYRONKA - 8 septembre au 28 octobre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Pauline SEGARD n'ayant pas pris part au vote. M. Eric SKYRONKA n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

- 23-B-0267 - Attribution de mandats spéciaux - Voyage d'étude dans le cadre du schéma directeur des infrastructures de transports - Nantes Métropole - 4 octobre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Anne VOITURIEZ ainsi que M. Sébastien LEPRETRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

➤ Communication

- 23-B-0268 - Diffusion de supports de communication - Accord-cadre à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente AUBRY Martine

➤ Relations internationales et européennes

- 23-B-0269 - Aide humanitaire d'urgence en faveur des populations marocaines et libyennes sinistrées suite au séisme du 8 septembre et aux inondations du 10 septembre 2023 - Participation de la MEL

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0270 - Appel à projets "Conduite d'actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement" - Soutien aux projets retenus pour l'année 2023 - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GERARD Bernard

➤ Voiries

- 23-B-0271 - Réparation et entretien de la signalisation lumineuse tricolore et des infrastructures d'accueil de réseaux sur le territoire de la MEL - Accord-cadre à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard

➤ Aménagement (hors parc d'activité)

23-B-0272 - Adhésion à l'association Architecture et Maitres d'Ouvrage Hauts-de-France

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0273 - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) dans le cadre d'opérations d'aménagement du territoire métropolitain - Accord-cadre à bons de commandes - Appel d'offres ouvert - Lancement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ Fonds de concours

23-B-0274 - LESQUIN - Construction du groupe scolaire de la Motte - Convention de fonds de concours - Avenant n° 1 de prorogation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEPRETRE Sébastien

➤ Transports publics

23-B-0275 - Réseau métro - Acquisition d'un tracteur - Convention de groupement de commandes avec Rennes Métropole et Tisséo Collectivités - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente LINKENHELD Audrey

➤ Climat

23-B-0276 - Projet "Centres Sociaux en Transition" - Association ESSTEAM - Année 2023 - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Doriane BECUE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

➤ Energie

23-B-0277 - LILLE - Rue Louis Blanc - Réseau de Chaleur - Convention de superposition d'affectations - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0278 - Contrat de Chaleur Renouvelable - Fonds Chaleur de l'ADEME - Attribution
- Conventions - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone**

- 23-B-0279 - Fonds de Concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Projets énergétiques - Attributions - Conventions - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard

➤ **Economie**

- 23-B-0280 - ROUBAIX - Avis de la Métropole Européenne de Lille - Demande de création de deux zones commerciales

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. Frédéric MINARD ayant voté contre.

- 23-B-0281 - ROUBAIX - Filière matériaux - Soutien au programme d'actions de l'association Fashion Green Hub - Subvention au titre de l'année 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0282 - Accompagnement par le financement participatif à des projets innovants soutenus par la MEL dans l'objectif d'une production et consommation plus responsables

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0283 - Appel à projets "Entreprendre autrement avec la MEL" - Soutien aux projets retenus - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0284 - Partenariat 2021-2024 entre la MEL et la CCI Grand Lille - Subvention au titre de l'année 2023-2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0285 - Partenariat 2021-2024 entre la MEL et la CMA Hauts-de-France - Subvention au titre de l'année 2023-2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Animations commerciales**

- 23-B-0286 - HAUBOURDIN - LINSELLES - LILLE - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - - Objectif Centralité - Soutien aux actions des unions commerciales - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne

➤ **Logement et Habitat**

- 23-B-0287 - Subventions aux associations œuvrant dans le champ de la politique locale de l'habitat - Appel à projets 2023 - Délibération modificatrice

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Doriane BECUE ainsi que M. Arnaud DESLANDES n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente MOENECLAEY Hélène

➤ **Gouvernance et territoire**

- 23-B-0288 - Candidature et participation financière au programme de recherche-action national Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) Transitions - Subvention - convention de partenariat 2023 - 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BEZIRARD Alain

➤ **Assainissement**

- 23-B-0289 - WATTRELOS - Rue Alfred Delecourt - Reconstruction du réseau d'assainissement - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0290 - Réalisation d'Enquêtes Domiciliaires en zonage d'assainissement collectif ou non collectif et en secteur commercial, artisanal ou industriel - Accords-cadres à bons de commandes - Appel d'Offres ouvert - Décision - Financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François

➤ Espaces naturels

- 23-B-0291 - Partenariat avec le Département du Nord pour l'entretien de chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Année 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mmes Doriane BECUE et Marie TONNERRE ainsi que MM. Régis CAUCHE et Sébastien LEPRETRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

➤ Trame Verte et Bleue

- 23-B-0292 - LILLE - LA MADELEINE - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - Travaux de requalification du bras de la Basse Deûle et de ses abords - Autorisation de signature - Financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente BECUE Doriane

➤ Emploi

- 23-B-0293 - Appel à projets "Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" - Soutien de la MEL aux structures retenues par le comité de sélection du 6 juillet 2023 - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Anne VOITURIEZ ainsi que MM. Matthieu CORBILLON et Frédéric MINARD n'ayant pas pris part au débat ni au vote.
Mme Pauline SEGARD s'étant abstenue.

➤ Lutte contre la pauvreté

- 23-B-0294 - WATTRELOS - Soutien à l'Association les restaurants du cœur les relais du cœur de la région lilloise - Lutte contre la pauvreté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Eric

➤ Sports

- 23-B-0295 - Achat de prestations de billetterie et de visibilité avec l'équipe première féminine du LOSC - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence
- Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0296 - Grands Evénements - Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Partenariat entre la Fédération Française de Hand Ball (FFHB) et la Métropole Européenne de Lille - convention d'exécution 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0297 - Soutien aux Clubs Sportifs Métropolitains - Les Enfants de Neptune Tourcoing Lille Métropole et le LUC Métropole Water-Polo - Participation au 1er Tour de la Champions League 2023/2024 (Coupe d'Europe)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ Fonds de concours Sports

- 23-B-0298 - BAISIEUX - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de l'éclairage des courts de tennis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0299 - FRELINGHIEN - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation du terrain d'entraînement de football et du city stade

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0300 - HAUBOURDIN - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de l'éclairage des salles et des terrains de sports du Stade Crépy et du Complexe Thérey Godin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0301 - LESQUIN - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de l'éclairage du dojo et de la salle de tennis de table situés à l'espace Teddy Riner

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0302 - LILLE - Attribution d'un fonds de concours - Installation d'une cage de street work out au terrain Ramadier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0303 - LILLE - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation du terrain synthétique de hockey-sur-gazon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0304 - ROUBAIX - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de la salle des sports Buffon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0305 - SEQUEDIN - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de l'éclairage du stade de football

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Fonds de concours Piscine**

23-B-0306 - Plan piscines - Aide en fonctionnement - Attribution d'un fonds de concours - Prise en charge des entrées scolaires pour la période n°1 (régularisation) et la période n°2 de l'année scolaire 2022/2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel

➤ **Culture**

23-B-0307 - Adhésion au Club Innovations et Culture - CLIC France

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0308 - Réseau des Fabriques Culturelles - Convention de partenariat - Saison 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Fonds de concours Culture**

23-B-0309 - HAUBOURDIN - Attribution d'un fonds de concours - Mise en accessibilité de l'école de musique et de la bibliothèque

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0310 - HOUPLIN-ANCOISNE - Attribution d'un fonds de concours - Acquisition de nouveaux mobiliers pour la médiathèque Marcel Pagnol

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Fonds de concours Préservation du patrimoine architectural et historique**

23-B-0311 - LAMBERSART - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation des façades et des menuiseries de l'École Maintenon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0312 - LEZENNES - Construction d'un centre culturel composé d'un musée des arts vivants et d'une maison des associations - Convention de fonds de concours - Avenant n°2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0313 - QUESNOY-SUR-DEULE - Rénovation de l'Eglise Saint Michel - Convention de fonds de concours - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0314 - ROUBAIX - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de la chapelle d'attente au sein du cimetière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0315 - WASQUEHAL - Attribution d'un fonds de concours - Restauration de l'Eglise Saint-Nicolas

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick

➤ Action foncière de la Métropole

- 23-B-0316 - ANSTAINING - Site Damaflor - Convention opérationnelle avec l'Établissement public foncier Hauts-de-France - Prolongation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0317 - FRETIN - PERONNE-EN-MELANTOIS - Rue Clémenceau - Cession de terrain au profit de la SARL Barry

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0318 - HOUPLINES - 2 cour Roussel - Logements vacants dégradés - Autorisation de cession directe par l'EPF à la commune

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0319 - LILLE - Rue des Bateliers - Parcelle SZ 0031 - Acquisition auprès du ministère des Armées

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0320 - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Avenue de la Rotonde - Cession au profit de la SCI Ozarc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0321 - LOOS - ZAC Eurasanté/Épi de Soil - Cession des lots 5 et D2 au profit de la société Eiffage Immobilier - Prolongation du délai de régularisation de la vente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0322 - ROUBAIX - Site GTI Sodifac - Convention opérationnelle avec l'Établissement public foncier Hauts-de-France - Prolongation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0323 - TOURCOING - Le Séchoir - 101 boulevard Constantin Descat - Cession au profit de la société Lylo Média Group - Prorogation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0324 - VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Avenue de la Châtellenie - Cession au profit de la société ADIM - Avenant à la promesse synallagmatique de vente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Pauline SEGARD s'étant abstenue.

- 23-B-0325 - Recyclage immobilier d'habitat privé vacant dégradé - Interventions de l'Établissement public foncier Hauts-de-France - Convention opérationnelle de partenariat - Avenant n° 4

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président MATHON Christian

➤ **Administration**

- 23-B-0326 - Autorisation d'audit de sécurité - Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSII) - Stratégie de prévention des cyberattaques dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président COLIN Michel

➤ **Contrôle et gestion des risques**

- 23-B-0327 - Laïcité - Adhésion à la ligue de l'enseignement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Assurances**

- 23-B-0328 - FROMELLES - Procédure transactionnelle d'indemnisation pour les commerçants et les artisans à l'occasion de travaux métropolitains - Instauration d'un périmètre d'éligibilité - Secteur rue de l'Église

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0329 - LILLE - Procédure transactionnelle d'indemnisation pour les commerçants et les artisans à l'occasion de travaux métropolitains - Instauration d'un périmètre d'éligibilité - Secteur place De Geyter

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0330 - VILLENEUVE D'ASCQ - HEM - Procédure transactionnelle d'indemnisation pour les commerçants et les artisans à l'occasion de travaux métropolitains - Instauration d'un périmètre d'éligibilité - Secteur rue de Lannoy

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Conseiller délégué CORBILLON Matthieu

➤ **Parc d'activités et immobilier d'entreprises**

- 23-B-0331 - Convention de partenariat entre la MEL et les acteurs de l'immobilier du territoire pour l'animation du Club de l'immobilier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Conseillère déléguée TONNERRE Marie

➤ **Jeunesse**

- 23-B-0332 - Poursuite du soutien au développement du service civique - Convention de partenariat et de financement avec l'association Unis-Cité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Table des matières

DELEGATION de Monsieur le Président CASTELAIN Damien	3
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain	3
➤ Vie Institutionnelle.....	3
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GERARD Bernard.....	3
➤ Voiries.....	3
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard.....	3
➤ Aménagement (hors parc d'activité).....	3
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEPRETRE Sébastien	4
➤ Mobilités	4
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique	4
➤ Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU)	4
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard.....	4
➤ Economie	4
➤ Animations commerciales.....	5
➤ Numérique	5
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne.....	5
➤ Logement et Habitat.....	5
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente MOENECLAËY Hélène.....	5
➤ Gouvernance et territoire	5
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François	5
➤ Agriculture.....	5
DELEGATION de Madame la Vice-Présidente BECUE Doriane.....	6
➤ Emploi.....	6
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Eric.....	6
➤ Sports	6
➤ Fonds de concours Sports	6
➤ Fonds de concours Piscine	7
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel.....	7
➤ Culture	7
➤ Fonds de concours Culture.....	7
➤ Fonds de concours Préservation du patrimoine architectural et historique	8

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick.....	8
➤ Action foncière de la Métropole	8
DELEGATION de Monsieur le Vice-Président COLIN Michel.....	8
➤ Assurances	8
DELEGATION de Madame la Conseillère déléguée DUCRET Stéphanie	8
➤ Sécurité et prévention de la délinquance.....	8

DELEGATION de Monsieur le Président CASTELAIN Damien

- 23-B-0333 - Fonds de concours Transition Energétique et bas carbone du patrimoine communal - Projets énergétiques - Attributions - Conventions - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain

➤ Vie Institutionnelle

- 23-B-0334 - Attribution de mandats spéciaux - Voyage d'étude dans le cadre de la transformation de friches en parcs urbains - TURIN - 8 au 10 novembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Sébastien LEPRETRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GERARD Bernard

➤ Voiries

- 23-B-0335 - LILLE - Avenue du Peuple Belge - Requalification du parc urbain - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Pauline SEGARD s'étant abstenue.

- 23-B-0336 - LOOS - LINO Sud - Création d'un pont-rail (TF2) - SNCF Réseau - Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Convention de superposition d'affectations, de gestion et de maintenance - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Pauline SEGARD s'étant abstenue.

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard

➤ Aménagement (hors parc d'activité)

- 23-B-0337 - Assistance technique et réalisation de diagnostics, contrôles et essais en infrastructures, génie civil et bâtiment - Appel d'offres ouvert - Lancement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEPRETRE Sébastien

➤ Mobilités

- 23-B-0338 - Recueil élargi de données de la mobilité - Convention de coopération public-public avec le CEREMA - Convention de groupement de commande avec les communautés de communes limitrophes - Autorisation de signature - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0339 - Adhésion à ATEC ITS France - Association pour le développement des Transports, de l'Environnement et de la Circulation - Renouvellement de l'adhésion pour la période 2024 - 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique

➤ Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU)

- 23-B-0340 - LILLE - Quartier Moulins - Étude urbaine "Buffon Thumesnil" - Convention de groupement de commandes portant sur la passation et l'exécution du marché NPRU - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Anne VOITURIEZ n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

- 23-B-0341 - Programmation annuelle du contrat de ville pour 2023 - Subvention à l'association Interfaces

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard

➤ Economie

- 23-B-0342 - LILLE - Étude des conditions pour la création d'un village des matériaux, du réemploi et de la logistique inversée à vocation fluviale - Groupement de commandes - Procédure adaptée - Décision - Financement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0343 - LEZENNES - Aide au développement - Soutien au projet de l'entreprise ZYMOPTIQ - Avance remboursable

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Pauline SEGARD n'ayant pas pris part au vote.

➤ **Animations commerciales**

- 23-B-0344 - HAUBOURDIN - LILLE - Objectif Centralité - Soutien aux actions des unions commerciales - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Numérique**

- 23-B-0345 - LILLE - Appel à projets "Tiers-lieux Métropolitains" - Soutien à un projet de tiers-lieux - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne

➤ **Logement et Habitat**

- 23-B-0346 - LA MADELEINE - Opération Fichaux Joffre Alger - Transfert de maîtrise d'ouvrage portant sur la démolition de trois biens immobiliers rue de la Filature et avenue Joffre - Avenant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente MOENECLAHEY Hélène

➤ **Gouvernance et territoire**

- 23-B-0347 - Association nationale des présidents de conseil de développement - Versement de la subvention au titre de l'année 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François

➤ **Agriculture**

- 23-B-0348 - Prestation de plantation de la stratégie de boisement de la MEL - Accord-cadre à bons de commandes - Appel d'offres ouvert - Décision- Financement de la MEL

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0349 - Quartiers fertiles - Marché de Recherche et Développement - Reconstitution des fonctions du sols - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0350 - WAMBRECHIES - Soutien à la société SCEA du Jardinnet pour l'extension du projet de boucle alimentaire locale durable autour du blé panifiable

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Vice-Présidente BECUE Doriane

➤ Emploi

- 23-B-0351 - LILLE - Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Soutien à l'investissement de l'association TAF by Citéo - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Eric

➤ Sports

- 23-B-0352 - Soutien à un événement métropolitain - « Urban Trail de Lille - Kiprun Race 5 et 10 km » par la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0353 - Soutien à un événement métropolitain - Match de Qualification de l'EHF Euro 2024 - France/Italie - Fédération Française de Handball

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0354 - Soutien à un événement métropolitain - Rencontre Internationale France vs Ecosse - Fédération Française de Football (FFF)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Rudy ELEGEST s'étant abstenu.**

- 23-B-0355 - Politique de Soutien et de Promotion d'Événements Sportifs Métropolitains - Affectation 2023 - 5ème tranche

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0356 - Soutien aux clubs sportifs de haut niveau - Réévaluation et Compléments de subvention annuelle pour la saison 2023/2024 - Coupe d'Europe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ Fonds de concours Sports

- 23-B-0357 - BONDUES - Attribution d'un fonds de concours - Création de vestiaires au terrain de football du lieu-dit "La Cornette"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0358 - ESCOBECQUES - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation du court de tennis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0359 - MARCQ-EN-BAROEUL - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation de l'éclairage des terrains de football au stade Niquet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0360 - WATTRELOS - Attribution d'un fonds de concours - Réfection toiture de la salle de combat Lyautey

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Fonds de concours Piscine**

- 23-B-0361 - ARMENTIERES - Attribution d'un fonds de concours - Plan piscines - Piscine CALYSSIA - Travaux de réfection des murs rideaux et de remplacement des éclairages des halls bassins

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0362 - Plan piscines - Aide en fonctionnement - Attribution d'un fonds de concours - Prise en charge des entrées scolaires pour la période n°1, la période n°2 et la période n°3 de l'année scolaire 2022/2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel

➤ **Culture**

- 23-B-0363 - Dispositif culturel Les Belles Sorties - Poursuite de l'expérimentation Arts de la rue - Subventions - Conventions de partenariats 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Frédéric MINARD n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

➤ **Fonds de concours Culture**

- 23-B-0364 - VILLENEUVE D'ASCQ - Réhabilitation et extension de la Rose des Vents - Convention de fonds de concours - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **Fonds de concours Préservation du patrimoine architectural et historique**

- 23-B-0365 - FOURNES-EN-WEPPE - Attribution d'un fonds de concours - Restauration des vitraux et de la maçonnerie "Pierres de taille" de l'église Notre Dame de la Nativité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0366 - LILLE - Attribution d'un fonds de concours - Restauration de la couverture de l'église Saint Michel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick

➤ **Action foncière de la Métropole**

- 23-B-0367 - LA BASSEE - Lieudit Trois Maisons/Beau Puits - Cession au profit de la société Loca Service

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme Pauline SEGARD ayant voté contre.

- 23-B-0368 - TOURCOING - Site Caulliez Frères - Chaussée Marcelin Berthelot - Parcelle AZ 71p - Cession au profit d'Aerium - Abrogation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Monsieur le Vice-Président COLIN Michel

➤ **Assurances**

- 23-B-0369 - FOURNES-EN-WEPPE - Procédure transactionnelle d'indemnisation pour les commerçants et les artisans à l'occasion de travaux métropolitains - Instauration d'un périmètre d'éligibilité - Secteur Rue Faidherbe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DELEGATION de Madame la Conseillère déléguée DUCRET Stéphanie

➤ **Sécurité et prévention de la délinquance**

- 23-B-0370 - Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Soutien aux actions du dispositif d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) au sein de l'Association Solidarité Femmes Accueil (SOLFA)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

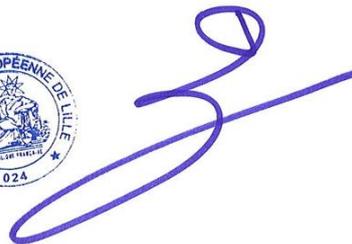
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103920-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0231

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 "relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale" ;

Vu le décret 2023-632 du 20 juillet 2023 abrogeant celui du 24 juillet 2020 quant aux modalités d'organisation des visio-conférence pour les Métropoles ;

Vu les articles L.2121-8, L. 5211-1 et L.5211-11-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 C 0009 du 21 juillet 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil de la Métropole modifiée par les délibérations n°20 C 0302 du 18 décembre 2020 et n°22 C 0067 du 29 avril 2022.

I. Exposé des motifs

La loi "3DS" a prévu la possibilité d'organiser les réunions du conseil par visioconférence en laissant le soin aux organes délibérants d'en fixer les modalités pratiques dans leur règlement intérieur en application du décret du 20 juillet 2023 susvisé.

Il est donc proposé de modifier l'article 4 du règlement intérieur afin d'y insérer un article 4.2 relatif à l'organisation, le cas échéant, de réunions en visioconférence, conformément aux dispositions légales susvisées et selon les modalités pratiques suivantes:

- Chaque élu recevra, deux heures avant l'ouverture de la réunion (et rappel 15 minutes avant la séance) le lien de connexion à la réunion organisée via l'application informatique de visioconférence ;
La salle virtuelle sera « verrouillée » par défaut et seuls les élus y seront admis ;
- Chaque conseiller se connectera individuellement à l'application informatique de visioconférence pour s'assurer du nombre d'élus assistant à la séance par décompte nominatif des connexions ;

- Chaque élu s'assurera d'être bien identifié dans l'application informatique de visioconférence (NOM puis Prénom, dans cet ordre) pour faciliter l'identification à l'entrée de la salle virtuelle ;
- Chaque élu activera sa caméra dès l'entrée en salle et impérativement à chaque prise de parole ;
Les conseillers pourront se connecter à l'application informatique de visioconférence au moins une heure avant la séance. Ils seront dès lors pris en charge pour leur émargement et entrée en salle ;
- Le quorum sera constaté sur la base du nombre d'élus connectés et identifiables. Le secrétaire de séance sera assisté de la direction Gouvernance institutionnelle ;
- Les modalités d'usage pour la prise de parole et le vote seront rappelées en amont de séance. "

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modifications du règlement intérieur relatives aux réunions du Conseil en visioconférence telles que décrites ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL**

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 "relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale" ;

Vu le décret 2023-632 du 20 juillet 2023 abrogeant celui du 24 juillet 2020 quant aux modalités d'organisation des visio-conférence pour les Métropoles ;

Vu les articles L.2121-8, L. 5211-1 et L.5211-11-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 C 0009 du 21 juillet 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil de la Métropole modifiée par les délibérations n°20 C 0302 du 18 décembre 2020 et n°22 C 0067 du 29 avril 2022.

I. Exposé des motifs

La loi "3DS" a prévu la possibilité d'organiser les réunions du conseil par visioconférence en laissant le soin aux organes délibérants d'en fixer les modalités pratiques dans leur règlement intérieur en application du décret du 20 juillet 2023 susvisé.

Il est donc proposé de modifier l'article 4 du règlement intérieur afin d'y insérer un article 4.2 relatif à l'organisation, le cas échéant, de réunions en visioconférence, conformément aux dispositions légales susvisées et selon les modalités pratiques suivantes:

- Chaque élu recevra, deux heures avant l'ouverture de la réunion (et rappel 15 minutes avant la séance) le lien de connexion à la réunion organisée via l'application informatique de visioconférence ;
La salle virtuelle sera « verrouillée » par défaut et seuls les élus y seront admis ;
- Chaque conseiller se connectera individuellement à l'application informatique de visioconférence pour s'assurer du nombre d'élus assistant à la séance par décompte nominatif des connexions ;

- Chaque élu s'assurera d'être bien identifié dans l'application informatique de visioconférence (NOM puis Prénom, dans cet ordre) pour faciliter l'identification à l'entrée de la salle virtuelle ;
- Chaque élu activera sa caméra dès l'entrée en salle et impérativement à chaque prise de parole ;
Les conseillers pourront se connecter à l'application informatique de visioconférence au moins une heure avant la séance. Ils seront dès lors pris en charge pour leur émargement et entrée en salle ;
- Le quorum sera constaté sur la base du nombre d'élus connectés et identifiables. Le secrétaire de séance sera assisté de la direction Gouvernance institutionnelle ;
- Les modalités d'usage pour la prise de parole et le vote seront rappelées en amont de séance. "

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modifications du règlement intérieur relatives aux réunions du Conseil en visioconférence telles que décrites ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Règlement intérieur

Mandat 2020 - 2026

Table des matières

Chapitre I : PREAMBULE	5
Chapitre II : LE PRESIDENT	5
Article 1 : Cadre légal	5
Chapitre III : LE CONSEIL	5
Section 1 : Séance du Conseil.....	5
Article 2 : Périodicité.....	5
Article 3 : Ordre du jour	5
Article 4 : Modalités.....	6
4.1 : Convocation	6
4.2 : Visioconférence	7
Section 2 : Caractère public des séances	8
Article 5 : Accès du public	8
Article 6 : Accès à la salle	8
Article 7 : Huis clos.....	8
Article 8 : Séances privées	9
Article 9 : Enregistrement des débats	9
Section 3 : Tenue des séances	9
Article 10 : Présidence de séance	9
Article 11 : Secrétariat de séance	9
Section 4 : Constatation des présences et procurations	10
Article 12 : Modalités de constatation des présences.....	10
Article 13 : Modalités de gestion des procurations ou pouvoirs.....	10
Article 14 : Remise des boîtiers/cartes pour le vote électronique	10
Article 15 : Quorum	11
Section 5 : Organisation des débats.....	11
Article 16 : Discipline	11
Article 17 : Organisation des débats.....	12
Article 18 : Déroulement de la séance.....	12
Article 19 : Amendements	13
Article 20 : Suspension de séance.....	13
Section 6 : Vote	14
Article 21 : Mode de scrutin	14
Article 22 : Vote à main levée	14
Article 23 : Vote au scrutin public.....	14

Article 24 : Vote au scrutin secret.....	14
Article 25 : Assesseurs	15
Article 26 : Voix prépondérante du Président	15
Section 7 : Vœux ou motions et Propositions.....	15
Article 28 :	15
Section 8 : Procès-verbaux.....	15
Article 29 :	15
Chapitre IV : LE BUREAU	16
Article 30 : Rôle.....	16
Article 31 : Composition	16
Article 32 : Présidence	16
Article 33 : Périodicité.....	16
Article 34 : Ordre du jour et convocation	16
Article 35 : Fonctionnement	17
Chapitre V : LES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	18
Article 36 : Rôle - Nombre	18
Article 37 : Composition	18
Article 38 : Présidence	19
Article 39 : Convocation.....	19
Article 40 : Périodicité.....	19
Article 41 : Fonctionnement	20
Article 42 : Compte rendus / procès-verbaux.....	20
Chapitre VI : Les groupes de travail	21
Article 43 :	21
Chapitre VII : ASSIDUITE DES CONSEILLERS DE LILLE METROPOLE.....	21
Article 44 :	21
Chapitre VIII : LES DROITS DES ELUS.....	22
Section 1 : Les groupes d'élus	22
Article 45 : Constitution.....	22
Article 46 : Moyens.....	22
Article 47 : Formation	23
Section 2 : Information des élus	23
Article 48 : Droit à l'information.....	23
Article 49: Accès aux projets de contrats et marchés en cas de délibération concernant un contrat de service public	23
Article 50 : Rapport d'orientation budgétaire	24
Article 51 : Questions orales.....	24

Article 52 : Questions écrites	25
Article 53 : Expression des élus dans le bulletin d'information générale.....	25
Article 54 : Mission d'information et d'évaluation – MIE.....	25
Section 3 : Déplacement des élus	26
Article 55 : Les mandats spéciaux.....	26
Article 56 : Remboursement des frais engagés à l'occasion de réunions	27
Chapitre IX : CONFERENCE TERRITORIALE DES MAIRES ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.....	27
Article 57 : Modalités de fonctionnement de la Conférence territoriale des maires	27
Article 58 : Modalités de fonctionnement du Conseil de développement	27
Chapitre XI : DISPOSITIONS DIVERSES	28
Article 59 : Portée du règlement intérieur	28
Article 60 : Révision du règlement intérieur.....	28

Chapitre I : PREAMBULE

Dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, et notamment de l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le présent document définit les règles d'organisation interne du Conseil de la Métropole Européenne de Lille, du Bureau et des Commissions créées.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement des conseils municipaux sont applicables au fonctionnement des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale tant qu'elles ne sont pas contraires au titre 1er du livre II de la cinquième partie relatif à la coopération intercommunale.

Le présent règlement intérieur vise également à intégrer les dispositions issues de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Dans le cadre d'une situation particulière de crise ou d'urgence de quelque nature, les dispositions du présent règlement intérieur seront, le cas échéant, modifiées et/ou complétées par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Chapitre II : LE PRESIDENT

Article 1 : Cadre légal

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, le Président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil, il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général des services, aux Directeurs généraux adjoints des services, au Directeur général des services techniques, aux Directeurs et aux responsables de service.

Chapitre III : LE CONSEIL

Section 1 : Séance du Conseil

Article 2 : Périodicité

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil règle par ses délibérations les affaires de la Métropole Européenne de Lille.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Le Président peut le réunir chaque fois qu'il le juge utile.

Le Président est tenu de convoquer le Conseil dans le délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le Préfet ou par le tiers au moins des Conseillers de la Métropole Européenne de Lille, en application de l'article L 2121-9 du Code général des collectivités territoriales.

En cas d'urgence, le préfet peut abréger ce délai.

Article 3 : Ordre du jour

Le Président fixe l'ordre du jour.

De façon générale, chaque délibération fait l'objet d'un examen par la commission thématique compétente. Conformément à l'article L.5211-11-1 du CGCT, le Président de la Métropole européenne de Lille peut décider que la réunion du conseil se tiendra par téléconférence.

Article 4 : Modalités

4.1 : Convocation

Toute convocation est faite par le Président de la Métropole Européenne de Lille.

La convocation indique la date et l'heure ainsi que le lieu de la séance.

Lorsque la réunion du Conseil se tient à distance par téléconférence, il en est fait mention sur la convocation. La convocation à la première réunion à distance précise les modalités techniques de celle-ci.

Le Conseil se réunit à distance ou à l'hôtel de la Métropole européenne de Lille, 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 – 59040 LILLE cedex, ou dans tout autre lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres. Dans un tel cas, le Président en informe sans délai le représentant de l'Etat.

La convocation est accompagnée :

- Des questions portées à l'ordre du jour ;
- De l'ensemble des projets de délibérations ou d'une note explicative de synthèse, les délibérations étant disponibles sur la plateforme électronique de consultation des actes de la Métropole européenne de Lille. Les délibérations sont accompagnées des annexes spécifiquement prévues par les textes et de tout document utile à l'information des élus dès lors que la délibération ne peut se suffire à elle-même ;
- De la liste des décisions dès lors qu'elles sont disponibles sur le portail électronique des élus, pris par délégation de l'organe délibérant depuis la dernière séance du Conseil de la Métropole Européenne de Lille ;
- De l'information, le cas échéant, relative aux mises à disposition d'agents de l'administration comme l'exige le décret n°2008-580 en date du 18 juin 2008 ;
- De la liste des marchés passés dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille au Président et au Bureau ;
- Le cas échéant, des rapports des déplacements effectués par les élus dans le cadre des mandats spéciaux.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc, certifié par tiers de confiance ou par constat d'huissier.

Dans ce cas, le Président doit soumettre au Conseil, dès l'ouverture de la séance, l'examen en urgence des dossiers concernés. Le Conseil peut à la majorité des suffrages exprimés, soit accepter l'urgence, soit décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, la convocation est transmise de manière exclusivement dématérialisée. Chaque conseiller se voit allouer un compte personnel de messagerie électronique métropolitain permettant de recevoir les convocations légales. Les convocations légales sont ainsi adressées sur les comptes de messagerie ainsi mis à disposition des conseillers.

Par exception, si un membre du Conseil en fait la demande, la convocation peut être adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse postale ou électronique. Cet envoi à une adresse postale ou de messagerie

électronique autre que celle de la MEL n'a qu'une valeur de complément à l'envoi électronique sur compte de messagerie MEL qui constitue l'envoi légal de référence de la convocation faisant foi, le cas échéant, en termes de tenue des délais de convocations.

Les élus sont réputés, sur la base de la déclaration jointe au dossier d'accueil administratif instruit lors de l'entrée en fonction, disposer du matériel informatique nécessaire à la bonne réception des envois dématérialisés. À défaut, ils en informent la Direction « Gouvernance institutionnelle ».

Les coordonnées sont celles spécifiées dans le dossier administratif remis par chaque élu, lors de la prise de fonction en tant que Conseiller métropolitain.

Chaque membre s'engage à faire connaître sans délai à la direction « Gouvernance institutionnelle » de la Métropole européenne de Lille tout changement relatif à ses coordonnées.

Une copie de la convocation ainsi que l'ordre du jour et les projets de délibérations sont adressés pour information aux maires ne siégeant pas au sein du Conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article L.5211-6 du CGCT, les conseillers suppléants (dans les communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil) sont destinataires, à titre informatif, des convocations aux réunions du Conseil et des documents annexés à celles-ci. Le cas échéant, les conseillers titulaires informent la direction « Gouvernance institutionnelle » de la présence de leur suppléant en respectant, dans la mesure du possible, un délai de deux jours francs avant la tenue de la séance.

Conformément à l'article L.5211-40-2 du CGCT, les conseillers municipaux des communes membres de la MEL seront notamment destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers métropolitains. Les documents nécessaires à la bonne information des élus municipaux sont mis à disposition de la manière suivante:

- Communication aux Maires des communes membres du calendrier annuel de tenue des conseils communautaires de la Métropole européenne de Lille. Ce calendrier à vocation à être remis à l'ensemble des conseillers municipaux en exercice ;
- Mise en ligne sur le site internet de la MEL, aux dates indiquées dans le calendrier susvisé, des documents nécessaires à l'information des élus municipaux.

4.2 : Visioconférence

Conformément à l'article L5211-11-1 du code général des collectivités territoriales, "le président peut décider que la réunion du conseil se tient en plusieurs lieux, par visioconférence.

Lorsque la réunion du conseil se tient par visioconférence, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers dans les différents lieux par visioconférence.

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

La réunion du conseil ne peut se tenir en plusieurs lieux par visioconférence pour l'élection du président et du bureau, pour l'adoption du budget primitif, ni pour l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale, ni pour l'application de l'article L. 2121-33. Le conseil se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

Lorsque la réunion du conseil se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, elle est diffusée en direct à l'attention du public sur le site internet de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsque des lieux sont mis à disposition par l'établissement public de coopération intercommunale pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public.

Lorsque la réunion du conseil se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation prévue à l'article L. 2121-10."

Les modalités pratiques sont les suivantes:

- Chaque élu recevra, deux heures avant l'ouverture de la réunion (et rappel 15 minutes avant la séance) le lien de connexion à la réunion organisée via l'application Webex de Cisco ;
- La salle virtuelle Webex sera « verrouillée » par défaut et seuls les élus y seront admis ;
- Chaque conseiller se connectera individuellement à Webex pour s'assurer du nombre d'élus assistant à la séance par décompte nominatif des connexions ;
- Chaque élu s'assurera d'être bien identifié dans Webex (NOM puis Prénom, dans cet ordre) pour faciliter l'identification à l'entrée de la salle virtuelle ;
- Chaque élu activera sa caméra dès l'entrée en salle et impérativement à chaque prise de parole ;
- Les conseillers pourront se connecter à Webex à compter de 16h00 ;
- Le quorum sera constaté sur la base du nombre d'élus connectés et identifiables. Le secrétaire de séance sera assisté de la direction Gouvernance institutionnelle ;
- Les modalités d'usage pour la prise de parole et le vote seront rappelées en amont de séance ;

Section 2 : Caractère public des séances

Article 5 : Accès du public

Les séances du Conseil sont publiques selon les modalités législatives et réglementaires en vigueur.

Le public est admis, dans la limite des places disponibles, dans les espaces réservés à cet effet. Il doit respecter la sérénité des débats et ne doit se manifester en aucun cas.

Une salle est également mise à la disposition du public pour suivre les débats sur retransmission vidéo en direct.

Enfin, la retransmission en direct des débats du Conseil par des moyens de communication audiovisuelle, notamment sur le site internet de la MEL, parachève le caractère public de la séance.

Article 6 : Accès à la salle

L'accès à la salle du Conseil est réservé aux élus, au Directeur de Cabinet, à au moins un collaborateur de cabinet et aux agents de l'administration autorisés par le Président.

Seuls les huissiers et les hôtes d'accueil ainsi que les agents de la Direction Gouvernance institutionnelle sont autorisés à se rendre dans la salle du Conseil pour toute communication et toute remise de document ou de matériel de vote aux Conseillers.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse dûment accrédités.

Article 7 : Huis clos

Sur la demande de cinq membres ou du Président, le Conseil peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Article 8 : Séances privées

Le Président peut convoquer tous les membres du Conseil à des séances privées sur des affaires concernant la Métropole Européenne de Lille.

Le Président peut décider que des personnes n'appartenant pas au Conseil puissent y être entendues afin d'éclairer le Conseil.

Aucune délibération afférente aux compétences et attributions légales du Conseil ne peut être prise au cours des séances privées du Conseil. Il s'agit là de travaux préparatoires en vue de délibérations futures.

Article 9 : Enregistrement des débats

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances des conseils métropolitains sont retransmises au public en direct sur le réseau Internet.

Les séances sont enregistrées pour ensuite être accessibles à tout public en différé via le site, internet de la Métropole européenne de Lille.

Les enregistrements sont conservés le temps nécessaire à cette diffusion en différé puis indéfiniment par le service des Archives de la MEL en vertu du code du patrimoine.

La MEL est le responsable de ce traitement de données à caractère personnel basé sur l'article 6.1 e du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Dans le cadre des dispositions du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres du conseil disposent d'un droit d'accès de rectification d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer ces droits, il convient d'adresser une demande écrite au service de Communication de la MEL en justifiant de son identité.

Le Délégué à la Protection des données de la MEL peut être contacté à l'adresse : protectdonneesperso@lillemetropole.fr.

Une réclamation peut également être introduite auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Les séances à huis clos ne sont ni enregistrées, ni retransmises afin de garantir le secret des débats.

Section 3 : Tenue des séances

Article 10 : Présidence de séance

Le Conseil est présidé par le Président de la Métropole Européenne de Lille ou en cas d'absence ou d'empêchement par un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau.

Le Président a seul le pouvoir de police des séances du Conseil tel que défini à l'article 16 du présent règlement.

Article 11 : Secrétariat de séance

Au début de chaque séance, le Président propose un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En cas de séance à distance et en présentiel, un assistant au secrétaire de séance est également désigné, selon les mêmes modalités, pour assurer le suivi et l'organisation des débats en téléconférence.

Le secrétaire de séance est assisté par les agents de la Direction Gouvernance institutionnelle.

Le secrétaire de séance vérifie les procurations et l'état des présences en procédant à l'appel nominal des membres du Conseil.

Il s'assure de l'élaboration du procès-verbal de séance et de sa transmission à l'ensemble des membres du Conseil.

Section 4 : Constatation des présences et procurations

Article 12 : Modalités de constatation des présences

L'émargement et la vérification des pouvoirs ou procurations s'effectuent à l'entrée de salle du Conseil jusqu'à l'ouverture de la séance.

Avant l'ouverture de la séance, les Conseillers signent la feuille d'émargement à l'entrée de la salle du Conseil.

Les Conseillers qui entrent en séance après l'appel nominal ou qui quittent définitivement la séance avant la clôture des débats sont tenus de faire constater leur arrivée ou leur départ aux agents de l'administration installés en entrée de salle.

Article 13 : Modalités de gestion des procurations ou pouvoirs

Avant la séance :

Un Conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre du Conseil de son choix une procuration ou un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même Conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Sous la responsabilité de chaque Président de groupe politique, chacun en ce qui les concerne, un état des présences et des procurations de son groupe est communiqué par mail à la Direction « Gouvernance institutionnelle » au plus tard deux jours francs avant la séance du Conseil, à l'adresse suivante : assemblees@lillemetropole.fr

Cet état est accompagné, dans la mesure du possible, des procurations d'ores et déjà constituées.

En cours de séance :

Les pouvoirs peuvent également être donnés en cours de séance. Ils sont remis aux agents de la Direction « Gouvernance institutionnelle », présents en entrée de salle.

En début de séance ainsi qu'en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir se voit remettre le boîtier/la carte personnel(le) de vote électronique de son mandant.

Un pouvoir est révocable à tout moment même en cours de séance. La révocation du pouvoir donné est constatée par les agents de la Direction « Gouvernance institutionnelle » placés en entrée de salle en lien avec le secrétaire de séance.

Le pouvoir doit :

- Être signé du mandant,
- Préciser le nom et le prénom du mandataire,
- Indiquer si la procuration est donnée pour la séance entière, ou le cas échéant l'horaire auquel débute et prend fin la procuration.

Article 14 : Remise des boîtiers/cartes pour le vote électronique

Chaque Conseiller ayant fait constater sa présence par l'émargement se voit remettre son boîtier/sa carte personnel(le) de vote électronique.

Chaque Conseiller quittant la séance avant son terme remet son boîtier/sa carte personnel(le) de vote électronique aux agents de la Direction « Gouvernance institutionnelle » présents en entrée de salle accompagné le cas échéant d'une procuration dûment complétée.

En fin de séance, chaque Conseiller rend son boîtier/sa carte personnel(le) de vote électronique aux agents de l'administration placés en entrée de salle.

Article 15 : Quorum

Le Conseil ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de séance et au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Les pouvoirs donnés par les membres absents à leurs collègues n'entrent pas dans le calcul du quorum. Ne sont pris en compte pour le calcul du quorum ni les Conseillers intéressés à une affaire au sens de l'article L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, ni le Président de la Métropole Européenne de Lille lorsque le compte administratif est débattu.

Si quinze minutes après l'heure fixée pour la réunion, la séance ne peut être ouverte faute d'un nombre suffisant de Conseillers présents, la réunion est ajournée.

Lorsque le Président constate que le quorum n'est plus atteint en cours de séance, il peut suspendre la séance pendant 15 minutes, pour permettre aux élus présents dans l'enceinte de la Métropole Européenne de Lille de regagner la salle du Conseil.

Passé ce délai et si le quorum n'est pas constaté, la séance est ajournée.

Si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil peut à nouveau être convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle, pour examiner tout ou partie de l'ordre du jour figurant dans la première convocation. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Section 5 : Organisation des débats

Article 16 : Discipline

Le Président a seul la police de l'assemblée et veille à ce titre à la bonne tenue des débats, au respect des temps de parole et à l'absence de mise en cause personnelle.

Le Président fait observer et respecter le présent règlement. Il rappelle à l'ordre les membres qui s'en écartent.

En cas de troubles, il est fait application des dispositions suivantes :

Le Président peut faire expulser de l'assemblée tout individu qui trouble l'ordre.

Les infractions au présent règlement, commises par les membres de l'assemblée, feront l'objet des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre,
- Rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal,
- Suspension et expulsion.

Est rappelé à l'ordre tout conseiller qui entrave le déroulement de la séance de quelle que manière que ce soit.

Est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, tout conseiller qui aura encouru un premier rappel à l'ordre au cours de la même séance.

Lorsqu'un conseiller a été rappelé à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, l'assemblée peut décider, sur proposition du Président et à la majorité, de lui interdire la parole pour le reste de la séance.

Si ledit membre de l'assemblée persiste à troubler les travaux de l'assemblée, le Président peut décider de le suspendre de la séance et expulser l'intéressé.

En cas de propos injurieux ou diffamatoires, le Président en dresse le procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

En cas de crime ou de délit, il est dressé un procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

Article 17 : Organisation des débats

L'organisation des débats est arrêtée par le Président du Conseil notamment en tenant compte des demandes d'interventions et des questions remises par les Présidents de groupe politique en amont de la séance.

De façon générale, le temps de parole des conseillers consacré à chaque affaire inscrite à l'ordre du jour est libre mais doit être raisonnable (durée indicative d'environ 5 minutes) de façon à garantir le bon fonctionnement de la séance.

Le Président, dans le cadre de la police de l'assemblée, a la faculté d'organiser ce temps, en respectant l'expression pluraliste du Conseil et en tenant compte de l'importance de chacun des points inscrit à l'ordre du jour de la séance.

1) Les demandes d'intervention

Chaque conseiller métropolitain peut demander, à titre individuel, à intervenir en séance du Conseil.

Dans un souci de bonne gestion de la séance, les Présidents de groupes politiques remettent, à la direction Gouvernance institutionnelle, au plus tard 30 minutes avant l'ouverture de la séance, les intentions d'interventions de leur(s) membre(s), qu'ils interviennent à titre individuel ou au nom du groupe politique d'appartenance.

Ils précisent le nom des intervenants et le ou les points de l'ordre du jour sur lesquels portent les demandes d'interventions ainsi que l'objet de celles-ci. Les demandes d'intervention sont transmises par mail à la Direction Gouvernance institutionnelle (assemblees@lillemetropole.fr).

2) Les questions relatives à un point de l'ordre du jour d'une séance

Dans la mesure du possible et dans un souci de bonne gestion de la séance, les Présidents de groupe ou tout élu souhaitant poser une question relative à un point de l'ordre du jour d'une séance la transmet deux jours francs avant celle-ci à la Gouvernance institutionnelle (assemblees@lillemetropole.fr).

Article 18 : Déroulement de la séance

Après constatation de l'existence du quorum, le Président ouvre la séance et appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les projets de délibérations sont examinés, de manière générale, selon le tableau d'ordre de la Métropole Européenne de Lille.

À tout moment, le Président peut retirer un projet de délibération de l'ordre du jour ou modifier l'ordre de présentation des projets de délibérations. Le Président informe les conseillers métropolitains de tout retrait de délibération décidé au cours de la séance.

Les projets de délibérations sont présentés par le Président, un ou plusieurs Vice-Présidents, un ou plusieurs Conseillers délégués ou un ou plusieurs rapporteurs désignés parmi les membres de la Commission thématique compétente.

Les délibérations sont présentées dans un délai raisonnable, d'une durée maximale de 10 minutes, pour garantir leur parfaite compréhension par les membres du Conseil et le public.

Le rapporteur doit présenter les amendements acceptés par la Commission thématique compétente.

Le Président donne ensuite la parole aux différents intervenants.

Nul ne peut prendre la parole sans l'avoir préalablement demandée au Président.

Lorsqu'il s'agit de répondre à une question soulevée par le Président ou pour formuler un rappel au règlement, la parole ne peut être refusée.

Le Président peut retirer la parole à un Conseiller qui s'écarte de la question traitée ou qui, dans son propos, trouble le bon déroulement de la séance par des propos injurieux ou des attaques personnelles. Si après avoir été deux fois rappelé à la question, l'orateur s'en écarte de nouveau, l'assemblée peut décider, sur proposition du Président et à la majorité, de lui interdire de prendre la parole sur le même sujet pendant le reste de la séance.

Après la clôture de chaque débat, le Président soumet les projets de délibérations à l'approbation du Conseil selon les modalités détaillées au point relatif au vote.

Toute demande de parole pendant un vote est interdite.

Article 19 : Amendements

Des amendements peuvent être déposés par tout conseiller et sur toute affaire en discussion soumise au Conseil de la Métropole européenne de Lille.

Dans un souci de bonne gestion de la séance, les propositions d'amendements sont écrites, signées et déposées, par voie électronique contre accusé de réception, à la direction Gouvernance institutionnelle (assemblees@lillemetropole.fr), au plus tard deux jours francs avant la séance du Conseil.

Le Président du Conseil et membres de l'exécutif peuvent présenter des amendements à tout moment.

Dès lors, la direction Gouvernance institutionnelle se charge de communiquer à l'ensemble des présidents de groupe d'élus ainsi qu'à l'ensemble des élus l'amendement ainsi déposé.

Des amendements « techniques » de complétement ou de correction d'erreurs matérielles peuvent également être déposés.

Des amendements peuvent, le cas échéant, être présentés en séance. Dans une telle hypothèse, l'amendement exposé en séance est remis, le cas échéant, par écrit au secrétaire de séance qui transmet au Président.

Si des amendements sont déposés en cours de séance, le président peut soulever la question de leur recevabilité.

Le Conseil décide alors si ces amendements sont mis en discussion ou s'ils sont renvoyés pour examen avec la délibération correspondante à une séance ultérieure.

Les amendements sont mis aux voix avant le texte principal.

L'ensemble des amendements (politiques ou techniques) est porté sur le « flash conseil » de l'intranet et une information est faite à l'ensemble des élus par mail et à l'oral lors des séances de commissions et du Conseil.

Article 20 : Suspension de séance

Une suspension de séance peut être décidée à tout moment par le Président.

Une suspension de séance peut être demandée par un Président de groupe politique ou son représentant. Elle est alors de droit.

Le Président en fixe la durée. Les suspensions de séance, à la demande d'un même groupe politique ne peuvent dépasser 15 minutes par séance. Cette durée est donnée à titre indicatif pour le bon fonctionnement de la séance.

Toutefois, le Président, s'il l'estime nécessaire après argumentation de l'élu ou du groupe d'élus demandeur d'une suspension de séance, peut accorder un temps de suspension de séance supplémentaire.

Section 6 : Vote

Article 21 : Mode de scrutin

Sauf cas particuliers prévus par la loi, les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés en séance.

Les délibérations peuvent être votées de manière groupée, dans la mesure où chaque groupe ou chaque conseiller a eu la possibilité de s'exprimer sur ces délibérations.

Le dispositif nominatif (boitier ou carte) destiné au vote électronique est remis à chaque membre du conseil en début de chaque séance, ainsi qu'au détenteur d'un pouvoir dûment établi qui se voit alors remettre le dispositif nominatif de vote de son mandant.

Article 22 : Vote à main levée

Sauf disposition législative ou réglementaire, le mode ordinaire pour voter est le vote à main levée.

Éventuellement, le mode « assis-debout » peut être utilisé pour lever toute incertitude.

A la demande du Président de séance, le vote électronique peut également être utilisé pour toute question.

Article 23 : Vote au scrutin public

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique à la demande du Président de séance, dans des conditions garantissant sa sincérité.

Conformément à l'article L5211-11-1 du CGCT, lorsque la séance se tient exclusivement à distance, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

Les pouvoirs sont valables en cas de scrutin public.

Article 24 : Vote au scrutin secret

Le vote a lieu au scrutin secret pour toute délibération lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Dans le cas où le scrutin public et le scrutin secret sont demandés concomitamment, le scrutin secret prévaut.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Dans le cas de candidatures multiples, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

A la demande du Président de séance, le vote électronique peut être utilisé.

Article 25 : Assesseurs

En cas de scrutin secret non électronique, le dépouillement est assuré par les agents de la direction Gouvernance institutionnelle sous le contrôle d'assesseurs désignés par les groupes politiques.

Article 26 : Voix prépondérante du Président

En cas de partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Article 27 : Conseillers métropolitains en situation de conflit d'intérêts

Les Conseillers métropolitains en situation de conflit d'intérêts ne peuvent prendre part ni au débat en Commission thématique, en séance du Bureau et en séance de Conseil, ni au vote des délibérations portant sur des affaires dans lesquelles ils ont un intérêt, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Les Conseillers intéressés doivent en faire état auprès des agents de la direction Gouvernance institutionnelle.

Ils sont invités à quitter la salle du Conseil pendant les débats et le vote de la délibération concernée.

Le procès-verbal mentionne leur absence de participation au débat comme au vote.

Section 7 : Vœux ou motions et Propositions

Article 28 :

Les Conseillers de la Métropole Européenne de Lille peuvent présenter des vœux ou motions dès lors qu'ils comportent un intérêt local mais qui n'entrent pas dans les champs de compétences de la Métropole Européenne de Lille.

Les Conseillers de la Métropole Européenne de Lille peuvent également présenter des propositions portant sur un sujet relevant des compétences de la Métropole Européenne de Lille et ce dans le cadre des délais de droit commun ayant trait à la convocation légale.

Tout vœu ou motion et toute proposition doivent être écrits, signés et déposés contre accusé de réception, par voie électronique, à la direction Gouvernance institutionnelle (assemblees@lillemetropole.fr) au plus tard 7 jours francs avant la réunion du Conseil. La direction Gouvernance institutionnelle se charge de communiquer à l'ensemble des Présidents de groupe d'élus ainsi qu'à l'ensemble des élus les vœux ou motions et propositions ainsi déposés dès lors que, le cas échéant, le Président décide de les inscrire à l'ordre du jour de la séance de son choix.

Si les circonstances le justifient, le Président peut décider d'inscrire à l'ordre du jour les vœux ou motions déposés après ce délai. Lorsque qu'un vœu ou une motion sont renvoyés à une autre séance que celle envisagée par les élus demandeurs, le Président les en informe en précisant les raisons.

En cas d'urgence, le président peut décider d'inscrire à l'ordre du jour les propositions déposées après ce délai. Dans ce cas, le Président soumet au Conseil, dès l'ouverture de la séance, l'examen en urgence des propositions concernées. Le Conseil peut à la majorité des suffrages exprimés, soit accepter l'urgence, soit décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Section 8 : Procès-verbaux

Article 29 :

Chaque Conseiller recevra, sous format dématérialisé, un exemplaire du procès-verbal de chaque séance du Conseil.

Le procès-verbal comporte la liste des membres présents, excusés et absents et celle des Conseillers ayant donné pouvoir pour tout ou partie de la séance.

Il fait état des délibérations et, le cas échéant, des affaires retirées de l'ordre du jour.

Le procès-verbal fait apparaître le résultat des votes et reprend le détail des interventions.

Le procès-verbal est rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance.

Il est adressé aux Conseillers préalablement à la séance au cours de laquelle il doit être adopté.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président soumet au Conseil, pour approbation, le procès-verbal à maxima de la pénultième séance.

Les procès-verbaux des séances du Conseil sont mis en ligne sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille, une fois adoptés.

Chapitre IV : LE BUREAU

Article 30 : Rôle

Le Bureau exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil de la Métropole européenne de Lille. Les séances du Bureau ne sont pas publiques.

Article 31 : Composition

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau de la Métropole européenne de Lille est composé du Président, des 20 vice-présidents, des conseillers délégués et de plusieurs autres membres représentant chaque groupe d'élus. Le nombre de membres a été fixé par délibération du Conseil, en date du 9 juillet 2020.

Les membres du Bureau représentant chaque groupe d'élus dans cette instance, peuvent se faire représenter, sans voix délibérative, par l' élu que leur groupe d'appartenance aura choisi à cette fin et ce pour la durée du mandat.

Ledit membre du Bureau qui souhaite être représenté à une séance donnée, en informe le Président deux jours francs au moins avant la date de réunion du Bureau, par écrit déposé auprès de la Direction des Assemblées.

Article 32 : Présidence

Le Bureau est présidé par le Président de la Métropole européenne de Lille et, en cas d'absence ou d'empêchement, par un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau.

Article 33 : Périodicité

Le Président peut réunir le Bureau chaque fois qu'il le juge utile en lien avec une séance du Conseil ou de manière indépendante.

Article 34 : Ordre du jour et convocation

Le Président fixe l'ordre du jour.

De façon générale, les délibérations inscrites à l'ordre du jour du Bureau ne font pas l'objet d'un examen en commission thématique.

Toute convocation est faite par le Président de la Métropole européenne de Lille.

La convocation indique la date, l'heure, le lieu de la séance et les modalités d'organisation techniques si la réunion du Bureau se tient en téléconférence.

Le Bureau se réunit à distance ou à l'hôtel de la Métropole européenne de Lille, 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 – 59040 LILLE cedex.

La convocation est accompagnée :

- Des questions portées à l'ordre du jour,
- De l'ensemble des projets de délibérations ou d'une note explicative de synthèse, les délibérations étant disponibles sur la plateforme électronique de consultation des actes de la Métropole européenne de Lille,
- Le cas échéant, des rapports des déplacements effectués par les élus dans le cadre des mandats spéciaux.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc, certifié par tiers de confiance ou par constat d'huissier.

Dans ce cas, le Président doit soumettre au Bureau, dès l'ouverture de la séance, l'examen en urgence des dossiers concernés. Le Bureau peut à la majorité des suffrages exprimés, soit accepter l'urgence, soit décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, la convocation est transmise de manière exclusivement dématérialisée selon les modalités définies à l'article 4 du présent règlement.

Une copie de la convocation ainsi que l'ordre du jour et les projets de délibérations ou la note explicative de synthèse sont adressés pour information aux maires ne siégeant pas au sein du Conseil de la Métropole Européenne de Lille ainsi qu'à l'ensemble des conseillers communautaires non membres du Bureau.

Article 35 : Fonctionnement

Les modalités de constatation des présences, procurations, de quorum et de remise du système de vote électronique applicables aux réunions du Bureau sont celles définies à la section IV du présent règlement.

Les sections V et VI relatifs à l'organisation des débats et modalités de vote sont applicables aux séances du Bureau.

Seules les dispositions relatives au dépôt de propositions de délibérations prévues à la section VII du présent règlement sont applicables aux séances du Bureau. Les propositions ne concernent que les affaires inscrites à l'ordre du jour du Bureau et dans la limite de la délégation d'attributions accordée par le Conseil.

La section VIII du présent règlement intérieur est applicable à la tenue des séances du Bureau.

- L'accès à la salle du Bureau :

L'accès à la salle du Bureau est réservé aux élus, aux membres du Cabinet, aux agents de l'administration autorisés par le Président et à un collaborateur par groupe d'élus.

Seuls les huissiers et les hôtes d'accueil ainsi que les agents de la Direction Gouvernance institutionnelle sont autorisés à se rendre dans la salle du Bureau pour toute communication et toute remise de document ou de matériel de vote aux Conseillers.

- La présidence de la séance du Bureau

Le Conseil est présidé par le Président de la Métropole Européenne de Lille ou en cas d'absence ou d'empêchement par un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau.

Le Président a seul le pouvoir de police des séances du Bureau tel que défini à l'article 16 du présent règlement.

- Le secrétariat de séance :

Le secrétariat de séance est assuré par les agents de la Direction Gouvernance institutionnelle sous l'autorité du Président.

Le secrétariat de séance vérifie les procurations et l'état des présences en procédant à l'appel nominal des membres du Bureau.

Il s'assure de l'élaboration du procès-verbal de séance et de sa transmission à l'ensemble des membres du Bureau.

L'émargement et la vérification des pouvoirs ou procurations s'effectuent à l'entrée de salle du Bureau jusqu'à l'ouverture de la séance.

Avant l'ouverture de la séance, les Conseillers signent la feuille d'émargement à l'entrée de la salle du Bureau.

Les Conseillers qui entrent en séance après l'appel nominal ou qui quittent définitivement la séance avant la clôture des débats sont tenus de faire constater leur arrivée ou leur départ aux agents de l'administration installés en entrée de salle.

Chapitre V : LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Article 36 : Rôle - Nombre

Les Commissions thématiques sont chargées de l'étude et de la préparation des affaires soumises au Conseil relevant de leur domaine de compétence.

Elles donnent un avis consultatif sur les projets de délibérations avant la tenue du Conseil.

Elles peuvent également débattre et donner un avis sur des sujets autres que les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

A la demande du Président, d'un Vice-Président ou d'un Conseiller délégué et le cas échéant d'un Président de groupe politique, un dossier examiné pour avis par la Commission thématique concernée peut être soumis pour avis à une ou plusieurs autres Commissions thématiques.

Les commissions thématiques sont au nombre de 7 :

- Commission " Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville – Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière " ;
- Commission " Développement économique - Emploi - Recherche – Insertion -Parcs d'activité - Aménagement Numérique " ;
- Commission " Climat - Transition écologique – Énergie – Eau – Assainissement – Gemapi - Résidus Urbains - Espaces Naturels - Agriculture ;
- Commission " Espaces publics – Voirie - Vidéosurveillance " ;
- Commission " Gouvernance - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion – Administration - Ressources Humaines " ;
- Commission " Transports - Mobilité - Accessibilité - Prévention-Sécurité " ;
- Commission " Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse ".

Article 37 : Composition

La composition des Commissions thématiques respecte le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des groupes politiques constitués au sein du Conseil conformément à l'article L.2121-22 du CGCT.

La composition des Commissions thématiques à vocation à permettre à chaque groupe d'élus de disposer d'au moins un siège au sein des Commissions et que chaque élu ne soit pas membre de plus de deux Commissions.

Un membre absent lors de la réunion d'une commission peut donner procuration à un autre élu appartenant au même groupe, même s'il n'est pas membre de cette commission.

Conformément à l'article 5211-40-1 du CGCT, en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire dans le respect de la représentation proportionnelle. Ledit conseiller municipal ne peut pas participer aux votes. La direction Gouvernance institutionnelle en est informée, dans la mesure du possible, deux jours francs avant la tenue de la réunion (assemblees@lillemetropole.fr).

Les Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués peuvent, de droit, assister et prendre part au débat à toute commission thématique.

Article 38 : Présidence

Le Président de la Métropole Européenne de Lille est président de droit des Commissions thématiques.

Lors de leur première réunion, les commissions désignent leur Vice-Président. Chaque Vice-Président de commission officie en tant que représentant du Président de la Métropole Européenne de Lille en convoquant et en présidant les séances de commission si le Président de la Métropole Européenne de Lille est absent ou empêché.

Article 39 : Convocation

Les convocations sont envoyées, par voie électronique, au moins 5 jours ouvrés avant la réunion de la Commission.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour, du procès-verbal de la séance précédente, et le cas échéant à la demande du Président de la commission et des services de la Métropole européenne de Lille, des dossiers thématiques spécifiques.

Article 40 : Périodicité

Les Commissions se réunissent les jeudis, vendredis et lundis, 13 à 11 jours avant la réunion du Conseil, selon un calendrier et des plages horaires fixés de manière récurrente.

Chaque Président de Commission, en liaison avec les Vice-Présidents thématiques membres de droit de la Commission et en concertation avec les autres Vice-Présidents de Commissions, informe chacun en ce qui les concerne la direction Gouvernance institutionnelle de la date et du créneau horaire choisis pour la durée du mandat.

La direction Gouvernance institutionnelle établit le calendrier des réunions qui est communiqué à l'ensemble des commissaires suffisamment en amont des séances pour permettre la cristallisation des agendas.

Par exception, ce calendrier des Commissions peut faire l'objet de modifications afin de tenir compte :

- De contraintes liées au calendrier civil et notamment les jours fériés,
- De circonstances ou de manifestations à caractère irrépessible.

Pour ces situations de nature exceptionnelle :

- Le Président de la Commission et les Vice-Présidents thématiques ou Conseillers délégués concernés sont consultés par la direction Gouvernance institutionnelle, en lien avec le Vice-Président à la Gouvernance, quant à la réelle opportunité de changer la date et/ou l'horaire de la réunion,

- Dans l’affirmative, la Commission concernée se déroule impérativement et uniquement aux dates et heures suivantes :
 - Le jeudi, vendredi ou le lundi de la période réservée à la réunion des Commissions,
 - de 18h00 à 20h00.

Dans tous les cas, les Commissions ne peuvent pas :

- Se réunir à une même date et aux mêmes heures,
- Se chevaucher.

En cas d’absence ou d’empêchement du Vice-Président de la Commission, une suppléance est assurée par les Vice-Présidents thématiques ou Conseillers délégués, membres de droit de la Commission considérée et concernés par les sujets inscrits à l’ordre du jour, selon le tableau d’ordre.

Les commissions peuvent se réunir, à l’initiative de leur Vice-Président, toutes les fois qu’il le juge utile pour l’examen de tout sujet relevant de sa compétence thématique.

Article 41 : Fonctionnement

Les séances des Commissions thématiques se tiennent sans obligation de quorum.

Les séances des Commissions ne sont pas publiques.

Les Commissions thématiques émettent un avis à la majorité des membres présents.

Lorsqu’il y a partage égal des voix, la voix du Vice-Président de Commission est prépondérante.

La Commission peut, à la demande de son Président, entendre toute personne dont l’audition est en lien avec son domaine de compétence.

Les agents de l’administration concernés assistent de plein droit aux séances de la Commission, ainsi que les membres du Cabinet du Président.

Le Vice-Président de la Commission peut demander à un agent de l’administration de présenter les projets de délibération. Il ne peut prendre la parole que sur une invitation du Vice-Président.

Les assistants des groupes d’élus peuvent également assister aux séances de la Commission, même si aucun Conseiller membre du groupe politique n’est présent en séance. Ils ne prennent pas part au débat.

Les agents de l’administration et assistants de groupes d’élus ne peuvent recevoir de mandat d’un élu membre de la Commission pour le remplacer.

Article 42 : Compte rendus / procès-verbaux

Le compte rendu des travaux de Commission est communiqué au Vice-Président de la Commission par le secrétaire.

Le procès-verbal de la Commission est mis à la disposition des conseillers communautaires avant la tenue de la séance du Conseil à laquelle elle se rapporte et est transmis par la Direction Gouvernance institutionnelle aux élus membres de la Commission avec la convocation de la Commission suivante.

Chapitre VI : Les groupes de travail

Article 43 :

Afin de permettre l'étude d'une question précise, des groupes de travail constitués de conseillers métropolitains peuvent être créés.

Ces groupes de travail n'ont qu'un rôle de préparation des décisions à intervenir et ne peuvent par leurs travaux se substituer aux instances décisionnelles de la Métropole européenne de Lille.

Ce sont des groupes de réflexion et d'étude amenés à se réunir afin d'examiner toute question ou thématique particulière relative à l'exercice des compétences de la Métropole européenne de Lille.

La constitution d'un groupe de travail peut également être sollicitée par un Vice-Président thématique, un Conseiller métropolitain délégué ou un Président de groupe politique.

Toute sollicitation de constitution de groupe de travail doit être déposée par voie électronique auprès de la Direction Gouvernance institutionnelle qui en accuse réception.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille décide des suites à donner à toute demande.

Les groupes de travail sont composés de conseillers membres des groupes d'élus constitués selon les conditions fixées à l'article 45 du présent règlement intérieur.

Leur composition est la suivante : 15 membres dont 1 membre par groupe politique (au nombre de 8 à l'entame du mandat 2020-2026), les 7 autres membres étant répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre les groupes politiques.

Chaque membre peut se faire représenter à une réunion de groupe de travail par un autre membre de son groupe politique. Dans ce cas, il avertit la Direction Gouvernance institutionnelle, par mail à assemblees@lillemetropole.fr, dans la mesure du possible, au plus tard deux jours francs avant la tenue de la réunion.

Les avis émis par les groupes de travail ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Métropolitain.

Cependant le compte-rendu des travaux de ces groupes fait l'objet soit d'une communication aux membres de la ou des commissions concernées, soit d'une restitution en commission thématique, chacune en ce qui la concerne.

Chapitre VII : ASSIDUITE DES CONSEILLERS DE LILLE METROPOLE

Article 44 :

Les conseillers sont tenus, de par leur fonction, à l'assiduité aux réunions des commissions thématiques dont ils sont membres, et du Conseil métropolitain.

De même, les membres de l'exécutif, Vice-Présidents, Conseillers délégués et représentants des groupes politiques, sont également tenus à l'assiduité aux réunions du Bureau délibératif.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux membres de droit des commissions thématiques.

Un suivi des présences est établi lors de chacune de ces réunions et transmis au Président de la MEL, au Vice-Président délégué et aux Présidents de groupe (pour les membres de leur propre groupe) ainsi qu'à chaque conseiller métropolitain concerné par une absence.

Au cours d'un semestre, deux absences sur deux jours distincts non valablement justifiés lors des réunions susvisées conduisent à une réduction de l'indemnité versée aux élus métropolitains.

Pour les séances du Conseil, une durée minimale de présence de trois heures est à respecter.

Pour les autres réunions, une durée minimale de deux heures de présence est à respecter à chaque séance sauf si, le cas échéant, celle-ci est d'une durée inférieure.

Cet abattement sera équivalent à trente pour cent du montant net de l'indemnité versée mensuellement et sera automatiquement appliqué aux indemnités mensuelles versées au cours du semestre suivant. Les absences non justifiées sont calculées à semestre échu.

La modulation de l'indemnité induite par l'application cumulée de la réduction liée à l'absentéisme et de la décote de 15% appliquée à tout élu métropolitain exerçant un mandat national ou membre d'un exécutif départemental ou régional, ne saurait, conformément à l'article L.5211-12-2 du CGCT, engendrer une réduction de plus de la moitié de l'indemnité de l'élus concerné.

Les conseillers communautaires qui ne peuvent assister pour une des raisons listées ci-après, sont tenus de s'en excuser par courrier ou mail adressé, avant la tenue de la séance, à la Direction des Gouvernance institutionnelle. Sont considérés comme excusés les conseillers dont les absences sont justifiées par les motifs suivants :

- Maladie, enfant malade, congé maternité, congé paternité, accident ou tout évènement familial empêchant le Conseiller communautaire de se rendre à la réunion ;
- Elu empêché par un motif professionnel impérieux ;
- Participation dans le cadre du ou des mandats électifs à une réunion ou une manifestation ;
- Par exception, à des séances de Conseil métropolitain, de Bureau ou de Commission thématique qui sont convoquées à des dates différentes de celles programmées initialement ;
- Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences de la MEL et ayant fait l'objet d'un mandat spécial en bonne et due forme.
- Circonstances induites par la mise en place d'un état d'urgence sanitaires ou sécuritaire.

Les informations liées à l'absentéisme des élus sont publiées sur l'open data de la Métropole (<https://opendata.lillemetropole.fr/>). Il est précisé si les élus étaient présents, absents ou excusés aux réunions susvisées.

Chapitre VIII : LES DROITS DES ELUS

Section 1 : Les groupes d'élus

Article 45 : Constitution

Les Conseillers métropolitains peuvent se constituer en groupe d'élus.

Un groupe comprend 6 conseillers au minimum.

Chaque groupe d'élus procède à la désignation d'un président.

Le Président de groupe d'élus fait connaître au Président de la Métropole européenne de Lille la constitution d'un groupe et transmet par écrit la liste de ses membres ; chaque membre appose sa signature en face de son nom.

Les modifications de la composition d'un groupe d'élus sont portées à la connaissance du

Président sous la signature du Président du groupe et du ou des membres concernés de ce groupe.

Les groupes d'élus sont à distinguer des groupes politiques qui bien que regroupant des élus ne peuvent prétendre aux moyens alloués au groupes d'élus par délibération du Conseil.

Article 46 : Moyens

Le Conseil attribue par délibération aux groupes d'élus des moyens en personnel ainsi que des moyens en locaux, matériel de bureau, documentation.

Les moyens sont définis par délibération distincte du Conseil, annexée au présent règlement intérieur.

Article 47 : Formation

La définition de l'enveloppe ainsi que les modalités de mises en œuvre des demandes de formation sont définies par délibération distincte du Conseil, annexée au présent règlement intérieur.

Section 2 : Information des élus

Article 48 : Droit à l'information

Tout membre du Conseil a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Métropole européenne de Lille qui font l'objet d'une délibération.

Les Conseillers communautaires peuvent se faire communiquer, dans le cadre d'un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil ou du Bureau, tout document ou toute information complémentaire en s'adressant au Président de la Métropole européenne de Lille ou aux Vice-Présidents concernés par l'objet de la demande. La communication se fait en temps utile, c'est-à-dire avant la tenue de la séance et dans un délai suffisant, de sorte que l'élu ait le temps nécessaire à la réflexion ainsi qu'à l'examen des pièces communiquées.

Par ailleurs, en qualité d'administrés, les conseillers communautaires peuvent se faire communiquer tout document administratif. Ces documents sont communiqués avec diligence dans la limite des délais prescrits par les textes relatifs à l'accès aux documents administratifs.

Les conseillers municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui ne sont pas membres de son organe délibérant sont informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération.

Compte tenu du nombre de communes membres de la Métropole européenne de Lille et du nombre subséquents de conseillers municipaux, leur information est assurée de la manière suivante :

- Dès la confirmation du calendrier annuel des conseils communautaires et des conférences des maires et toutes les fois où une séance de Conseil communautaire ou de conférence des maires est envisagée, les maires des communes membres sont saisis par courrier du Président du Conseil pour :
 - o Les informer du calendrier de mise à disposition des documents requis par l'article L.5211-40-2 du CGCT ;
 - o Et pour leur demander de bien vouloir communiquer, selon les modalités qui leur appartiennent, l'avis d'information destiné à l'attention de chaque conseiller municipal de ce calendrier de publication, sur le site internet de la Métropole européenne de Lille, des documents requis par l'article L.5211-40-2 du CGCT.
- Au surplus et s'agissant spécifiquement de la convocation légale aux séances du Conseil communautaire, chaque Maire reçoit, pour mise à disposition auprès des conseillers municipaux selon les modalités qui lui appartient, copie du courrier de convocation accompagné de la note explicative de synthèse. Cet envoi aux Maires est effectué par courrier électronique.

L'ensemble des documents visés par l'article L.5211-40-2 du CGCT est disponible sur le site internet de la MEL pendant deux mois à compter de sa date de publication. Le calendrier de publication est également disponible sur le site internet de la MEL pour la durée de l'année civile visée.

Article 49: Accès aux projets de contrats et marchés en cas de délibération concernant un contrat de service public

Lorsqu'une délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté par tout Conseiller au siège de la Métropole européenne

de Lille, aux jours et heures ouvrables, après demande formulée auprès de la direction Gouvernance institutionnelle.

Article 50 : Rapport d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Le Président de la Métropole européenne de Lille ou le Vice-Président délégué présente les orientations générales de chaque budget.

La convocation à la séance au cours de laquelle est organisé le débat d'orientation budgétaire est accompagnée d'un rapport présentant les informations nécessaires pour mettre les conseillers de la Métropole européenne de Lille à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le débat est retranscrit au procès-verbal ; l'assemblée prend acte de la présentation du rapport.

Article 51 : Questions orales

Les Conseillers ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales sur des affaires relevant des compétences de la Métropole européenne de Lille.

La question orale doit être sommairement rédigée, se limiter aux éléments strictement indispensables à sa compréhension, sans implication personnelle.

Elle est transmise par écrit ou voie électronique à la Direction Gouvernance institutionnelle (assemblees@lillemetropole.fr) 3 jours francs avant la réunion du Conseil et au plus tard, un jour franc avant l'ouverture de la séance en cas de réunion en urgence du Conseil.

Le Président de la Métropole européenne de Lille décide des suites à donner à une question orale selon les modalités ci-dessous.

Pour les questions orales déposées dans les délais repris ci-dessus, elles peuvent être présentées à la séance du Conseil la plus proche ou à une séance ultérieure pour réponse.

Pour toute question orale déposée après les délais repris ci-dessus où, le cas échéant, formulée en séance, le Président peut décider d'apporter une réponse immédiate ou de renvoyer son examen à une séance ultérieure.

Lorsqu'une question orale est renvoyée à une séance ultérieure, le Président en informe les conseillers concernés en précisant les raisons.

Lorsque l'examen d'une question orale est inscrit à l'ordre du jour d'une séance donnée, elle est évoquée lors de l'examen des affaires présentées par l'élue en charge de la thématique à laquelle renvoie l'objet de la question orale.

Le Président appelle la question orale, en fixant le temps de parole imparti à son auteur pour l'exposer et qui ne peut excéder cinq minutes.

Le Président ou le Vice-Président thématique y répond.

L'auteur de la question dispose ensuite de la parole pendant une durée qui ne peut excéder cinq nouvelles minutes.

Le Président ou le Vice-président peut répliquer.

Aucune autre intervention ou débat général ne peut avoir lieu sur cette même question.

Article 52 : Questions écrites

Les Conseillers peuvent poser au Président des questions écrites sur des affaires relevant des compétences de la Métropole européenne de Lille ou portant sur tout objet d'intérêt métropolitain.

Elles sont transmises par voie électronique à la Direction « Gouvernance institutionnelle » contre accusé réception.

Le Président y répond dans le délai d'un mois, par courrier ou mail. Si le délai s'avère insuffisant, il en informe son auteur.

Article 53 : Expression des élus dans le bulletin d'information générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-27-1 du CGCT, un espace d'expression est réservé à chaque élu métropolitain à travers son groupe d'élu ou politique d'appartenance ou en tant que non-inscrit dans le Bulletin d'information générale de la Métropole européenne de Lille distribué en toutes boîtes et mis en ligne sur son site internet.

Les groupes disposent d'un espace d'expression de 800 signes (caractères et espaces compris) sur une base totale de 12.200 signes, le reste étant réparti à la proportionnelle de la taille des groupes.

Plusieurs groupes d'élus peuvent s'associer, l'espace qui leur est réservé correspond à la somme des espaces des groupes concernés.

Les élus respectent strictement le nombre de signes autorisés et remettent le texte à la direction de la Communication dans les délais fixés par celle-ci.

Le texte transmis ne sera pas mis en forme (pas de soulignement, pas de caractères en gras, etc ...). Il sera illustré par la photographie officielle de ses signataires, membres du Conseil communautaire.

Les élus s'expriment sur tous sujets portant sur les réalisations et la gestion de la Métropole européenne de Lille ou sur tous sujets d'intérêt local ou national.

Pour les groupes d'élus, la signature des articles doit répondre aux conditions suivantes :

- Les articles peuvent être signés par les élus en leur seule qualité de membres de ce groupe.
- Ils peuvent être signés au nom de tous les membres du groupe.

Chaque article peut être illustré, au choix, de la photographie de l'élu signataire ou du logo du groupe d'élus au nom duquel l'élu s'exprime.

Les élus s'engagent à respecter les dispositions du code électoral encadrant le droit de la communication institutionnelle en période électorale.

Les élus s'engagent à s'exprimer dans le respect des dispositions de la loi du 28 juillet 1881 sur la liberté de la presse permettant au directeur de publication de refuser tout texte constitutif d'une infraction au regard de la loi précitée.

Article 54 : Mission d'information et d'évaluation – MIE

Une mission d'information et d'évaluation est chargée de recueillir les éléments d'information sur les questions d'intérêt métropolitain ou de procéder à l'évaluation d'un service public métropolitain.

Une telle mission d'information et d'évaluation peut être constituée à la demande d'un sixième des membres du Conseil, celui-ci se prononce à la majorité sur la création d'une mission d'information et d'évaluation.

La demande de création doit être remise, par voie électronique et contre accusé réception, à la direction Gouvernance institutionnelle dans un délai de 7 jours francs avant la date fixée pour la prochaine réunion du Conseil.

Toutefois, si les circonstances d'urgence le justifient, le Président peut décider d'inscrire à l'ordre du jour une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation déposée après ce délai.

Les élus demandeurs de la constitution d'une mission d'information et d'évaluation adressent par écrit au Président leur demande, en indiquant avec précision l'objet de celle-ci.

Aucune demande de création d'une telle mission ne peut porter sur le même objet que celui d'une mission antérieure réalisée moins d'un an auparavant.

Un même conseiller ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission d'information et d'évaluation ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général du Conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Les modalités de fonctionnement se déclinent comme il suit :

- Modalités de convocation : Chaque réunion de la MIE fait l'objet d'une convocation, accompagnée de l'ordre du jour et de tout document utile à sa tenue, adressée 5 jours francs à l'ensemble de ses membres;
- La MIE peut entendre toute personne dont les compétences au regard de l'objet de la mission permettent d'éclairer les travaux de la mission ;
- La MIE peut se faire communiquer tout document nécessaire aux travaux de la mission et ce dans les conditions fixées par la CADA et la réglementation afférente,
- Les membres de la MIE peuvent demander à ce qu'une contribution signée de leur nom figure en annexe du rapport final ;
- Le rapport final est adopté à la majorité absolue des membres de la mission.

La composition des missions d'information et d'évaluation est la suivante : Le président de la MIE, le rapporteur, le Vice-président concerné et 15 membres dont 1 membre par groupe politique (au nombre de 8 à l'entame du mandat 2020 – 2026), les 7 autres membres étant répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre les groupes politiques définis à l'article 45. Le Président de la mission est choisi par le Président du Conseil et le rapporteur par les élus demandeurs, le Conseil en prenant acte dans la délibération de création de la Mission.

Conformément aux dispositions du CGCT, la durée d'une MIE ne peut excéder six mois à compter de la date de sa création et le rapport est remis au Président de la Métropole Européenne de Lille.

Le rapport est communiqué par le Président à l'ensemble des conseillers métropolitains.

La mission d'information et d'évaluation est automatiquement dissoute dès le dépôt du rapport, ou au plus tard lors de la séance du Conseil métropolitain qui suit.

Section 3 : Déplacement des élus

Article 55 : Les mandats spéciaux

Conformément à l'article L.2123-8 du CGCT, et après décision de l'autorité compétente, les membres ont droit au remboursement des frais engagés par eux et rendus nécessaires par l'exécution d'un mandat spécial.

À cet égard, il est rappelé que les missions exercées dans le cadre d'un mandat spécial doivent revêtir un caractère exceptionnel et être accomplies dans l'intérêt de la Métropole européenne de Lille.

Dans le cadre d'un mandat spécial, l'élu est obligatoirement accompagné d'un agent de la Métropole européenne de Lille.

Les modalités d'octroi d'un mandat spécial sont définies par délibération distincte de celle relative à l'adoption du présent règlement intérieur, annexée au présent règlement intérieur.

Article 56 : Remboursement des frais engagés à l'occasion de réunions

Conformément à l'article L5211-13 du CGCT, les membres du Conseil de la Métropole Européenne de Lille qui engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

Lorsque lesdits membres sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés pour les situations mentionnées au premier alinéa, dans les conditions fixées par la loi.

Les modalités de remboursement de frais sont définies par délibération, annexée au présent règlement intérieur.

Chapitre IX : CONFERENCE TERRITORIALE DES MAIRES ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Article 57 : Modalités de fonctionnement de la Conférence territoriale des maires

Rôle et fonctionnement :

Précédemment nommées Conseils des maires des territoires, les Conférences territoriales des maires sont les instances de dialogue, de débat et de co construction des politiques métropolitaines à l'échelle des territoires de gouvernance territoriale.

Elles ont trois vocations principales : faire remonter les attentes, les projets et les problématiques locales pour bien articuler l'action publique métropolitaine et les projets territoriaux ; permettre le relai, donc la mise en œuvre des politiques et projets métropolitains ; favoriser le dialogue à l'échelle territoriale entre les maires. C'est en ce sens qu'un temps d'échange libre est prévu systématiquement à l'ordre du jour.

Ces Conférences territoriales se réunissent quatre à cinq fois par an dans les territoires, de préférence sur chaque territoire. Elles sont présidées par la vice-présidente gouvernance, territoires et métropole citoyenne et par le maire hôte. L'animation se fait de manière dynamique et participative grâce à l'appui du coordinateur territorial. Les Conférences territoriales des maires ont leur pendant technique : les réunions des DGS de territoire.

Composition :

Les conférences territoriales des maires sont composées des maires du territoire, de la vice-présidente gouvernance, territoires et métropole citoyenne et des vice-président(e)s thématiques en fonction de l'ordre du jour.

Article 58 : Modalités de fonctionnement du Conseil de développement

Rôle et fonctionnement:

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative consultative obligatoire.

Il est saisi pour contribution sur les politiques métropolitaines et peut s'autosaisir de toute question concernant le territoire. Il est particulièrement actif sur les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales.

Il s'implique par ailleurs au sein de réseaux plus larges de participation citoyenne, tels que le Forum transfrontalier de l'Eurométropole ou le réseau des acteurs de la participation sur le territoire métropolitain.

Composition:

Le Conseil de développement comprend entre 150 et 188 membres répartis en trois collèges : économique, sociétal et personnes physiques.

Ils élisent un(e) président(e), sur proposition du président de la MEL, ainsi que deux vice-président(e)s, formant ainsi le bureau, organe exécutif

Chapitre XI : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 59 : Portée du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de la Métropole Européenne est établi dans les six mois qui suivent l'installation.

Le présent règlement intérieur, adopté par le Conseil de la Métropole européenne de Lille lors de sa séance du 29 avril 2022, sera transmis en Préfecture.

Il peut être déféré devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 60 : Révision du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être modifié par délibération du Conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Charte de l'élu local

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - DEFINITION DES
INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS COMMUNAUTAIRES.**

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

I. Rappel du contexte

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires intervenu à l'issue des scrutins des 15 mars et 28 juin dernier, il convient de définir les indemnités que le Conseil décide d'allouer aux membres du Conseil selon les fonctions exercées de Président, de Vice-président, de Conseiller délégué et de conseiller métropolitain non délégué.

II. Objet de la délibération

1. Les indemnités au titre des fonctions de conseiller communautaire non délégué.

Les indemnités maximales pour l'exercice effectif du mandat de conseiller métropolitain sont celles du mandat de conseiller communautaire dans les communautés urbaines de plus de 400.000 habitants, c'est-à-dire fixées, par l'article L.5215-17 du code général des collectivités territoriales, à 28% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1.089,03 euros au 21 juillet 2020 (valeur du point du 1er février 2017).

2. Les indemnités de Président et de Vice-président.

Le régime juridique des indemnités de fonction de Président et de Vice-président de la Métropole est fixé par l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

« Les indemnités maximales votées par le conseil de communauté urbaine pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. »

L'enveloppe indemnitaire globale disponible pour l'indemnité du Président, les indemnités des Vice-présidents de la Métropole et les indemnités des autres membres

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

du Bureau est déterminée en additionnant l'indemnité maximale théorique pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales théoriques pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président de la Métropole.

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, pour les métropoles le nombre maximum de vice-présidents est égal à 20.

L'article R.5215-2-1 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles, fixe le montant des indemnités maximales du Président et des Vice-présidents d'une communauté urbaine d'une population de plus de 200.000 habitants comme suit :

- Pour le président :
145% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement l'indice brut 1027) soit 5.639,63 euros au 21 juillet 2020 (valeur du point du 1er février 2017) ;
Cette indemnité peut être majorée (Art. L.5211-12) de 40% par rapport à ce barème, à condition que ne soit pas dépassé le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres de l'organe délibérant hors prise en compte de ladite majoration.
Il est proposé d'allouer cette indemnité à l'exclusion de tout frais de représentation.
- Pour les vice-présidents :
72,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 2.819,82 euros au 21 juillet 2020 (valeur du point du 1er février 2017).

3. Les indemnités de Conseiller communautaire délégué.

L'article L.2123-24-1, applicables aux Métropoles par renvois successifs des articles L5217-7 et 5215-16 du CGCT, dispose que « *I. – Les indemnités votées par les conseils municipaux des communes de 100 000 habitants au moins pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal sont au maximum égales à 6 % du terme de référence mentionné au I de l'article L. 2123-20.*

II. – Dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24. Cette indemnité est au maximum égale à 6 % du terme de référence mentionné au I de l'article L. 2123-20.

III. – Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle prévue par le II du présent article. »

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

Que par suite, les conseillers délégués membres du Bureau peuvent cumuler l'indemnité prévue à ce titre par les dispositions de l'article L.5211-12 du CGCT avec celle de conseiller non délégué définie à l'article L.5215-17.

4. Autres dispositions.

Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Conformément à l'article L.5211-12 du CGCT, le tableau joint en annexe de la présente délibération récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée.

Le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale titulaire d'autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du Centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut recevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

Lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Par ailleurs, conformément à l'article L.5211-12-2 du CGCT, le montant de ces indemnités sera modulé en fonction de la participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont les élus sont membres. Un groupe de travail présidé par le Président ou son représentant sera mandaté par délibération à la prochaine séance pour formuler des propositions en la matière, au Président de la MEL.

Dans le cadre des textes précités, il convient de fixer les indemnités des élus étant entendu que le conseil est composé d'un Président, de 20 Vice-présidents, de 7

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

conseillers communautaires délégués et de 160 conseillers communautaires non délégués.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

1. de fixer à compter du 9 juillet 2020 les indemnités mensuelles de fonction comme suit :
 - a. Du Président à hauteur de 144,99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement indice brut 1027), majoré de 40%, soit 7 895 euros bruts. Cette indemnité est allouée à l'exclusion de tout frais de représentation ;
 - b. Des Vice-présidents à 68,13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement indice brut 1027), soit 2650 euros bruts ;
 - c. Des conseillers métropolitains à 27,64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement indice brut 1027), soit 1 075 euros bruts ;
 - d. Des conseillers métropolitains délégués comprenant l'indemnité de conseiller métropolitain non délégué prévu à l'article L.5215-17 du CGCT à hauteur de 27,64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement indice brut 1027) et l'indemnité prévue à l'article L.5211-12 du CGCT à hauteur de 11,18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement l'indice brut 1027), soit un total de 1 510 euros bruts ;
 - e. D'appliquer, sans délai, toute révision de l'indice brut terminal au calcul des indemnités des membres du Conseil (Président, Vice-Présidents, Conseillers métropolitains délégués et conseillers métropolitains) ;
 - f. Opérer une décote de 15% pour tout élu exerçant un mandat national ou membre de l'exécutif départemental et/ou régional ;
2. D'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Les groupes Métropole Avenir, Actions et Projets pour la Métropole, la Gauche Métropolitaine et Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre. M. Eric DÉNOEUD s'étant abstenu.

Acte certifié exécutoire au 24/07/2020

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur Général Adjoint délégué



François BERAUD



Le 24/07/2020

Conseil communautaire de la Métropole européenne de Lille du 21 juillet 2020.

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026- DEFINITION DES
MOYENS ALLOUES AUX GROUPES D'ELUS.**

I. Rappel du contexte

L'article L5217-7 du code général des collectivités territoriales a rendu applicables aux métropoles les articles L.5215-16 à L.5215-18 dudit code.

II. Objet de la délibération

Aux termes de l'article L.5215-18 du code général des collectivités territoriales, « *les groupes de conseillers communautaires se constituent par la remise au président d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.*

Dans les conditions qu'il définit, le conseil de communauté peut affecter aux groupes de conseillers communautaires, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le président peut, dans les conditions fixées par le conseil de communauté et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes de conseillers communautaires une ou plusieurs personnes. Le conseil de communauté ouvre au budget de la communauté urbaine, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil de communauté.

Le président du conseil de communauté est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant ».

Le Conseil de la Métropole peut également prévoir l'effectif minimal des groupes d'élus, sans préjudice pour les conseillers métropolitains de se rassembler en groupe

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

politique sans condition d'effectif. Il revient donc à l'assemblée délibérante de prévoir les modalités de répartition entre les groupes d'élus des moyens de fonctionnement ci-dessus définis.

Ces moyens ne peuvent bénéficier qu'à des groupes constitués, les élus se déclarant non-inscrits n'y étant pas éligibles. Cependant les élus non-inscrits ont le droit de tenir des réunions au sein du siège de la Métropole. Des salles leurs seront accessibles par le système de réservation en place, pour exercer ce droit.

1. Les locaux, équipements de bureau, matériels informatiques et de télécommunications :

Il est proposé au Conseil la mise à disposition de chaque groupe selon les normes applicables à l'administration de la MEL :

- De bureaux situés dans l'Hôtel de la Métropole (Biotope) sis 2 Boulevard des cités unies à Lille, au premier étage dans la limite des espaces disponibles et réservés à cet effet. Les groupes pourront utiliser les salles de réunion de cet étage dans la mesure des disponibilités via le système de réservation en place. Les jours de séance du Conseil, les salles de réunion du premier étage à l'exclusion des salles de congrès sont affectés prioritairement aux groupes d'élus dès lors qu'ils en ont fait la réservation préalable. L'entretien courant, les fluides et les charges afférents à ces locaux seront pris en charge par la Métropole ;
- Un équipement de bureau de base établi en fonction du nombre d'élus dans chaque groupe et du personnel affecté,
- Du matériel informatique et de télécommunications :
 - Un poste informatique par agent affecté au groupe selon les normes appliquées à l'administration de la MEL ;
 - Pour la reprographie des documents, les élus et collaborateurs auront accès au parc de copieurs mutualisés répartis sur l'étage sans affectation particulière conformément aux normes appliquées à l'administration de la MEL ;
 - Concernant la téléphonie :
 - 1 poste fixe par agent affecté ;
 - 1 smartphone par collaborateur de groupe incluant un forfait mobile avec internet, sauf pour les collaborateurs assurant des fonctions d'assistance.

2. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus :

Conformément à l'article L.5215-18, les frais de fonctionnement des groupes, pour leur usage propre ou pour un usage commun, comprennent, du matériel de bureau (achats de fournitures de bureau et consommables) et des frais de documentation (dont la reprographie), de courrier et de télécommunications.

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

Le Président de la Métropole européenne de Lille étant l'ordonnateur des dépenses, il procède notamment à l'émission des bons de commande. Les présidents de groupe attestent de la validité du service fait.

Il est proposé l'affectation de matériels de bureau nécessaires au fonctionnement des groupes d'élus selon les normes appliquées à l'administration de la MEL ;

Concernant la documentation, les membres du groupe ainsi que les personnels affectés ont accès au panorama presse réalisé par les services de la MEL quotidiennement sur les compétences de la MEL – presse nationale et régionale.

La prise en charge des frais postaux, par affranchissement au service courrier, sur la base d'un maximum de 30 envois par élu et par mois au tarif postal normal. Les envois sont exercés dans le cadre exclusif des fonctions électives communautaires.

3. L'affectation de personnels aux groupes d'élus :

En application de l'article L.5215-18 du CGCT, le Président de la Métropole européenne de Lille peut, dans les conditions fixées par le Conseil de la Métropole et sur proposition des présidents de chaque groupe, affecter aux groupes politiques une ou plusieurs personnes.

Le Président du Conseil de la Métropole procède donc au recrutement et à la répartition des personnels affectés auprès des groupes politiques.

En application de l'article 110-1 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collaborateurs de groupes d'élus pourront être :

- soit des agents contractuels recrutés sur contrats à durée déterminée définis par l'article 110-1, dans la limite du mandat électoral de l'assemblée délibérante ;
- soit des fonctionnaires détachés sur ce même type de contrat.

Dans le respect des conditions générales fixées par la Statut de la fonction publique territoriale, le recrutement, la qualification, la rémunération et le nombre de collaborateurs de chaque groupe politique sont laissés à l'appréciation des présidents de groupes à l'intérieur de la nomenclature d'emplois suivante :

- pour les collaborateurs assurant des fonctions d'assistance administrative, indice majoré plafond 474, ou d'assistance du manager (secrétaire général), indice majoré plafond 500 ;
- pour les collaborateurs assurant des fonctions de chargé de mission : indice majoré plafond : 838 ;
- pour les collaborateurs assurant des fonctions de secrétaire général qui correspondent à des missions d'encadrement hiérarchique de type chef

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

d'équipe. Cet encadrement hiérarchique doit être réel et d'au moins un autre collaborateur au sein du groupe : indice majoré plafond : 889. Cette typologie de poste est unique au sein de chaque groupe.

Ces indices majorés plafond s'appliquent aux recrutements sur un temps complet et seront proratisés en fonction de la quotité de temps de travail souhaitée pour chaque collaborateur recruté.

Pour les fonctionnaires détachés sur ce type de contrat leur rémunération pourra être maintenue.

L'ensemble de ces collaborateurs dépendront des groupes politiques. La gestion des congés annuels, des demandes de formation, déplacements et des modalités d'organisation du temps de travail sera centralisée et coordonnée par la Direction des assemblées après validation préalable du président de groupe ou du secrétaire général du groupe.

Les collaborateurs de groupes politiques, fonctionnaires en détachement, ne sont pas soumis à l'obligation d'un entretien professionnel annuel mais pourront éventuellement le solliciter si besoin auprès du pôle Ressources humaines.

Ce cadre réglementaire constitue les seuls moyens en ressources humaines réservés aux élus qui n'auront, en revanche, aucune possibilité de s'appuyer sur d'autres collaborateurs propres. Les membres de l'exécutif pourront, si besoin, disposer d'un accès au secrétariat des DGAS de la MEL pour coordonner la gestion de leur agenda MEL en lien avec les gestionnaires de leur agenda au titre de leurs fonctions communales.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

1. L'accès aux moyens prévus par la loi est réservé aux groupes d'élus dont le seuil minimum de constitution est fixé à 6 membres ;
2. En ce qui concerne les moyens en ressources humaines :
 - a. L'ouverture des crédits correspondants dans la limite globale de 30 % du montant total des indemnités brutes versées chaque année aux membres de l'assemblée métropolitaine, répartis proportionnellement à l'effectif de chaque groupe d'élus, sans aucune possibilité de fongibilité entre plusieurs groupes ;

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

- b. Le montant de la dépense correspondant à l'affectation d'une ou de plusieurs personnes auprès de chacun des groupes d'élus ne pourra pas dépasser 30 % du montant total des indemnités brutes effectivement perçues par les membres du groupe considéré.
 - c. Le recrutement de ces personnels s'exerce dans les cadres exclusifs de l'article 110-1 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (art. 40) et selon la nomenclature d'emplois définies par la présente délibération. La fin de ces contrats interviendra au plus tard au terme du mandat électoral de l'assemblée délibérante concernée.
3. en ce qui concerne les autres moyens :
- a. L'affectation pour chaque groupe d'élus de locaux situés au premier étage du bâtiment Biotope- 2, boulevard des Cités Unies - 59800 Lille. L'affectation desdits locaux sera effectuée en fonction de la masse salariale et des besoins essentiels d'un groupe : un secrétariat adapté pour l'accueil du personnel du groupe et a minima un bureau pour le président du groupe. Les groupes pourront se réunir dans les salles du premier étage via le système de réservation en place. Les jours de séance du Conseil, les salles du premier étage (en dehors des 3 salles de congrès) situées à proximité immédiate des groupes leurs seront prioritairement réservés ;
 - b. Chaque élu non inscrit peut recourir, en fonction des disponibilités, aux salles de réunion existantes au premier étage du bâtiment Biotope susvisé ;
 - c. L'affectation de matériels de bureau nécessaires au fonctionnement des groupes d'élus :
 - i. des mobiliers et fournitures de bureau nécessaires à son fonctionnement selon les normes appliquées à l'administration de la MEL ;
 - ii. des moyens informatiques, à savoir un poste informatique par agent affecté selon les normes appliquées à l'administration de la MEL. Pour la reprographie des documents, seuls des copieurs mutualisés seront répartis et mis à la disposition des groupes sans affectation particulière conformément aux normes appliquées à l'administration de la MEL ;
 - iii. Concernant la téléphonie :
 - 1. Un poste fixe par agent affecté ;

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

2. Un smartphone par collaborateur de groupe incluant un forfait mobile avec internet, sauf pour les collaborateurs assurant des fonctions d'assistance ;
 - d. Les membres du groupe ainsi que les personnels affectés ont accès au panorama presse réalisé par les services de la MEL quotidiennement sur les compétences de la MEL – presse nationale et régionale ;
 - e. La prise en charge des frais postaux, par affranchissement au service courrier, sur la base d'un maximum de 30 envois par élu et par mois au tarif postal normal. Les envois sont exercés dans le cadre exclusif des fonctions électives communautaires.
4. Les dispositions susvisées seront reprises dans le règlement intérieur.
5. D'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe Métropole Avenir ayant voté contre. Les groupes Actions et Projets pour la Métropole et Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Acte certifié exécutoire au 24/07/2020

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur Général Adjoint délégué



François BERAUD



Le 24/07/2020

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ASSEMBLEES - SECRETARIAT DES ELUS

<p>METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A L'EXERCICE DU MANDAT METROPOLITAIN, DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE, ET DES FRAIS POUR L'EXECUTION DE MANDATS SPECIAUX.</p>

I. Rappel du contexte

Le Conseil est appelé à fixer les éventuels remboursements de frais définis et prévus par la législation. La loi a ainsi prévu une série de frais afférents ou consécutifs à l'exercice de mandat local qu'il convient d'examiner.

II. Objet de la délibération

1. Sur le remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat métropolitain :

Conformément à l'article L.5211-13 du CGCT, les membres du Conseil de la Métropole européenne de Lille qui engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions des conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L.5211 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006392949&dateTexte=&categorieLien=cid49-1>, de la commission consultative prévue à l'article L.1413-1 et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, peuvent être remboursés des frais afférents lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

Les conseillers désireux de se faire rembourser les frais de déplacement ainsi assumés remettent à la Direction "Assemblées" de la Métropole européenne de Lille un état de frais muni des justificatifs de déplacement (convocation) et factures acquittées avec indication du nom de l'élu, de la date de prise en charge des frais, de l'itinéraire, des dates de départ et de retour. Le remboursement pourra être forfaitaire uniquement dans les conditions prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié et de l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié. Dans un tel cas, l'état de frais devra mentionner le choix d'un remboursement sur base forfaitaire.

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

2. Sur le remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat métropolitain des membres en situation de handicap :

Lorsque les membres du conseil sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés pour les situations mentionnées au point précédent de la présente délibération et ce dans les conditions fixées par la loi.

La prise en charge de ces frais spécifiques est assurée sur présentation d'un état de frais et dans la limite, par mois, du montant de la fraction des indemnités de fonctions représentatives des frais d'emploi telle que définie à l'article 204-0 bis du code général des impôts.

3. Sur le remboursement des frais de garde ou d'assistance:

Les membres du conseil peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du code général des collectivités territoriales. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. Toute demande de remboursement fait l'objet d'un état de frais nominatif accompagnée des pièces justificatives de la date, durée et lieu de réunion et des factures acquittées pour frais de garde datées et indiquant le temps de garde et d'assistance réellement facturé.

4. Sur le remboursement des frais liés à l'exécution de mandats spéciaux :

Conformément à l'article L.2123-18 du CGCT, et après décision formelle de la Métropole européenne de Lille, les membres auront droit au remboursement des frais engagés par eux et rendus nécessaires à l'exécution d'un mandat spécial.

A cet égard, il est rappelé que les missions exercées dans le cadre d'un mandat spécial doivent revêtir un caractère exceptionnel, être accomplies dans l'intérêt de la Métropole européenne de Lille et avoir été préalablement autorisées par l'autorité compétente.

Le mandat spécial concerne des déplacements au-delà du territoire de la Métropole et des intercommunalités limitrophes. Ainsi tout frais de déplacement à l'intérieur de ces territoires ne fait pas l'objet de remboursement de frais au titre d'un mandat spécial.

L'initiative de tout mandat spécial relève de l'autorité exécutive et l'octroi du Conseil hors délégation d'attribution au Bureau ou au Président.

Néanmoins, les membres de l'exécutif peuvent formuler toute demande de mandat spécial signifiée à la direction Assemblées 5 jours francs avant la date du premier jour de déplacement.

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

Dans le respect de ce délai, toute demande de remboursement lié à un mandat spécial est accompagnée d'un état de frais nominatif ainsi que des pièces justificatives de la durée réelle du déplacement (convocation/invitation formalisée en tant que telle, participation formalisée à un événement, conférence, colloque, assemblée générale...), devant justifier la nature du mandat spécial qui ne peut être sans lien direct avec les compétences de la Métropole européenne de Lille. Cet état de frais est accompagné des factures acquittées correspondant aux indemnités journalières de repas et d'hébergement et au remboursement des frais de transport engagés.

Dans le cadre d'un mandat spécial, l'élu est obligatoirement accompagné d'un agent de la Métropole européenne de Lille bénéficiant, de manière dérogatoire, des mêmes modalités de déplacement, de logement et donc de remboursement.

Par exception aux règles définies par l'arrêté du 3 juillet 2006 portant modalités fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements et exclusivement dans le cadre d'un mandat dûment octroyé préalablement au déplacement, les frais d'hébergement et repas peuvent faire l'objet d'un déplaçonnement dans la limite maximale de 200% des montants prévus par l'arrêté ci-dessus exposé.

Le choix entre les modes de déplacement tient compte du temps de déplacement et de l'éloignement en privilégiant le moyen de transport le plus économique.

La mission, objet du mandat spécial, fera l'objet d'un rapport circonstancié remis au Président ainsi qu'aux membres du Bureau et pourra ainsi faire l'objet d'une présentation de la part du Vice-président en charge de la fonction afférente. Ce rapport devra exposer le contexte, l'objet du déplacement et les éventuelles retombées ou conséquences pour la Métropole européenne de Lille.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

1. De rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus ainsi que le cadre des mandats spéciaux sur présentation de pièces justificatives et dans les limites fixées par la présente délibération ;
2. De rembourser les frais de garde ou d'assistance selon les conditions susvisées ;
3. D'autoriser le président de la Métropole à signer tout acte nécessaire au remboursement de frais de déplacement des conseillers métropolitains visés par la présente délibération ;
4. Les modalités de remboursement des frais, objet de la présente délibération seront reprises dans le règlement intérieur.
5. Les dépenses afférentes sont imputées aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement.

Séance du mardi 21 juillet 2020

Délibération DU CONSEIL

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 24/07/2020

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur Général Adjoint délégué


François BERAUD



Le 24/07/2020

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ASSEMBLEES - SECRETARIAT DES ELUS

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - DROIT A LA
FORMATION DES ELUS - DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ET DES
MODALITES D'APPLICATION**

I. Rappel du contexte

L'article L5217-7 du code général des collectivités territoriales a rendu applicable aux métropoles les articles L5215-16 à L.5215-18 dudit code.

L'Article L.5215-16 vise les dispositions du chapitre III du titre 1er de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux, à l'exclusion des articles L.2123-18-1, L.2123-13 et L.2123-22. L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.*

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. »

Il faut également noter spécifiquement que les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Les élus salariés doivent faire une demande écrite à leur employeur au moins 30 jours avant le stage en précisant la date, la durée du stage et le nom de l'organisme de formation agréé par le ministre de l'Intérieur.

II. Objet de la délibération

1. Le droit à la formation prévu par la loi 92-108 de 1992 :

En application de l'article L.2123-14 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Séance du vendredi 16 octobre 2020

Délibération DU CONSEIL

Ainsi en fonction des seuils fixés par le législateur, la dépense s'inscrit entre un minimum de 58 837 euros et un maximum de 588 370 euros.

Ce même article, depuis la loi du 31 mars 2015, prévoit que les crédits relatifs aux dépenses de formation non consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Il faut enfin noter que cette même loi a instauré le droit individuel de formation des élus (DIFE) géré par la Caisse des dépôts et consignations sur la base d'un prélèvement obligatoire d'1% sur les indemnités versées aux élus.

Ainsi, il est proposé de fixer le montant annuel dédié à la formation des élus, à la somme de 150 000 euros (soit environ 5 % du montant des indemnités totales maximales pour une année) destiné à couvrir les frais ci-après listés.

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement incluant les frais de transport et les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration). Ces frais sont pris en charge par la Métropole européenne de Lille dans les conditions définies par le décret n°206-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
- Les frais d'enseignement.
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours par élu et pour la durée du mandat.

Conformément à la jurisprudence administrative, les élus ont droit au remboursement des frais de formation qu'ils ont exposés sous condition que la formation soit dispensée par un organisme bénéficiant d'un agrément de la part du Ministre de l'Intérieur, qu'elle soit adaptée à leurs fonctions, qu'elle corresponde aux orientations en matière de formation susvisées, qu'elle ne soit pas trop coûteuse et n'entraîne pas le dépassement de la somme votée au budget au titre de la formation, comme indiqué ci-dessus.

Les formations devront donc être dispensées par un organisme ayant reçu un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur dans les conditions fixées par les articles R.1221-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Séance du vendredi 16 octobre 2020

Délibération DU CONSEIL

Chaque demande de formation est à formuler auprès de la direction Assemblées en charge de la mise en œuvre par la signature d'une convention de formation après vérification des conditions d'éligibilité de la demande.

La formation doit être adaptée aux fonctions électives au sein d'une métropole et il est donc proposé d'arrêter, sans que cela soit exhaustif, les orientations thématiques suivantes de formation :

- Les collectivités locales et leur environnement :
 - Organisation, fonctionnement ;
 - Environnement juridique ;
 - Enjeux et stratégies... ;
 - Finances locales ;

- Le statut de l'élu :
 - Modalités d'exercice d'un mandat électif ;
 - Responsabilité... ;

- Informatique :
 - Bureautique ;
 - Internet ;
 - Outils spécifiques... ;

- Communication :
 - Communication institutionnelle ;
 - Communication personnelle ;
 - Développement personnel ;

- Langues étrangères :
 - Anglais ;
 - néerlandais... ;

- Formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions

- Actualités...

Il est également proposé de constituer un groupe de formateurs internes, accompagnées par les services des Pôles « Ressources humaines » et « Innovations – Dialogues ». L'enjeu de ce groupe consiste à valoriser les diverses connaissances et expertises internes aux fins de :

- Construire un programme à destination des élus et visant à l'appropriation des enjeux et de la déclinaison des compétences exercées par l'établissement ;

Séance du vendredi 16 octobre 2020

Délibération DU CONSEIL

- Dispenser ces « formations – informations » sous la forme d'ateliers, de conférences, de séminaires périodiques...

2. Formation obligatoire pour les élus ayant reçu délégation dès la première année du mandat

L'article L.2123-12 dispose qu'une formation est organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu délégation au sein des métropoles notamment.

A compter du 1er janvier 2021, les élus qui ont délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire sont encouragés à suivre une formation en la matière.

Les modalités de formation n'étant pas prescrites par les textes il revient au Conseil de les définir.

Ainsi cette formation peut prendre la forme de séminaires, de sessions collectives ou individuelles. Les formations pourront être organisées en interne, c'est-à-dire avec le recours des agents de la collectivité pris au titre de leurs expertises ou expériences.

Le concours à un organisme agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux pourra aussi être retenu.

3. Le droit individuel à la formation (DIF) :

Par ailleurs et indépendamment du dispositif, objet de la présente délibération, chaque élu bénéficie du droit individuel à la formation prévu par la loi de 2015 (DIF). Ce dispositif est opérationnel depuis le 1er juillet 2017.

La loi du 31 mars 2015, portant sur le statut de l' élu, a créé un droit individuel à la formation pour certains élus locaux. Les conseillers communautaires, métropolitains, (y compris ceux qui ne sont pas indemnisés) bénéficient, chaque année, d'un DIF d'une durée de 20 heures par année pleine de mandat, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire, dont le taux est de 1 %, prélevée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction de ces mêmes conseillers, majorations comprises, lorsqu'ils en perçoivent. L'exercice de ce droit relève de l'initiative de chacun des élus.

Les cotisations sont versées au fonds spécialement créé pour le financement du DIF, la CDC en assurant la gestion administrative, technique et financière. Par ailleurs, elle instruit les demandes de formation présentées par les élus. Le bilan de la gestion du fonds fait l'objet d'une information annuelle du Comité des finances locales.

Les frais de formations dispensées dans le cadre du DIF étant pris en charge par la CDC, les dépenses afférentes ne sont donc pas comptabilisées dans l'enveloppe définie pour la dispense de formation données dans le cadre de la loi 92-108 du 3 février 1992.

Séance du vendredi 16 octobre 2020

Délibération DU CONSEIL

Par conséquent, la commission principale Gouvernance - Finances - Evaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Administration - RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De fixer le montant maximum annuel des crédits de formation des élus, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, à hauteur de 150 000 euros ;
- 2) D'approuver les orientations de formation proposées ;
- 3) D'adjoindre au dispositif de formation des élus, la dispense de formations internes dispensées par les agents de la métropole ;
- 4) D'imputer la dépense correspondante en section de fonctionnement, chapitre « frais de formation des élus » du budget général.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 21/10/2020

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées

Le 21/10/2020



Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOUT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

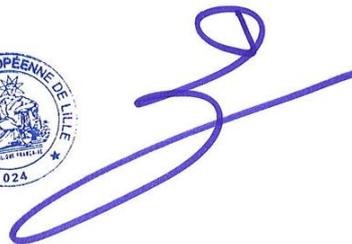
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103921-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0232

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS

Vu les articles L. 1414-3 et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2113-8 et suivants du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, portant création de 7 commissions thématiques ;

I. Exposé des motifs

Par les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, le Conseil de la métropole a procédé à la création de 7 commissions thématiques ainsi qu'à la désignation de leurs membres.

Selon les articles L. 2113-8 et suivants du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent aussi être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

Selon l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales, la création des commissions de groupement de commande implique de devoir choisir les membres parmi ceux des commissions d'appel d'offres de la MEL (en fonction de leurs périmètres respectifs) avec la désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

1. Commissions thématiques :

Le Conseil est appelé à décider des ajustements en leur sein afin de pourvoir les sièges devenus vacants ou de répondre aux sollicitations des groupes d'élus ou de leurs membres.

Il est ainsi proposé au Conseil de décider du remplacement de M. Pierre VANBEUGHEN (Gauche Métropolitaine) au sein des deux commissions suivantes :

- "Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville - Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière" ;
- "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse".

M. Jean-Philippe VERIN (Gauche Métropolitaine) est désigné pour siéger aux commissions reprises ci-dessus.

Il est également proposé au Conseil de :

- décider du remplacement de Mme Violette SPILLEBOUT par Mme Vanessa DUHAMEL (Métropole Avenir) au sein de la commission "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse" ;
- désigner Mme Dominique FURNE (Rassemblement Citoyen) au sein de la commission "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse".

2. Groupe de travail :

Il est proposé au conseil de désigner Mme Dominique FURNE (Rassemblement Citoyen) au groupe de travail "Culture".

3. Commissions d'appel d'offres consécutives à la création d'un groupement de commandes :

Pour rappel, la délibération n° 23-B-0275 du 29 septembre 2023 a acté à la fois :

- l'acquisition d'un tracteur pour les besoins de l'exploitation et de la maintenance du réseau métro ;
- la constitution d'un groupement de commandes avec Rennes Métropole et Tisséo Collectivités, entraînant la création d'une commission d'appel d'offres ad hoc.

Pour la commission mentionnée ci-dessus, il convient de procéder à la désignation de 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) :

- M. Sébastien BROGNIART (Métropole Passions Communes) en tant que titulaire ;
- M. Rodrigue DESMET (Métropole innovante) en tant que suppléant.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. d'adopter les ajustements et les désignations proposés ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS

Vu les articles L. 1414-3 et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2113-8 et suivants du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, portant création de 7 commissions thématiques ;

I. Exposé des motifs

Par les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, le Conseil de la métropole a procédé à la création de 7 commissions thématiques ainsi qu'à la désignation de leurs membres.

Selon les articles L. 2113-8 et suivants du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent aussi être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

Selon l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales, la création des commissions de groupement de commande implique de devoir choisir les membres parmi ceux des commissions d'appel d'offres de la MEL (en fonction de leurs périmètres respectifs) avec la désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

1. Commissions thématiques :

Le Conseil est appelé à décider des ajustements en leur sein afin de pourvoir les sièges devenus vacants ou de répondre aux sollicitations des groupes d'élus ou de leurs membres.

Il est ainsi proposé au Conseil de décider du remplacement de M. Pierre VANBEUGHEN (Gauche Métropolitaine) au sein des deux commissions suivantes :

- "Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville - Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière" ;
- "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse".

M. Jean-Philippe VERIN (Gauche Métropolitaine) est désigné pour siéger aux commissions reprises ci-dessus.

Il est également proposé au Conseil de :

- décider du remplacement de Mme Violette SPILLEBOUT par Mme Vanessa DUHAMEL (Métropole Avenir) au sein de la commission "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse" ;
- désigner Mme Dominique FURNE (Rassemblement Citoyen) au sein de la commission "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse".

2. Groupe de travail :

Il est proposé au conseil de désigner Mme Dominique FURNE (Rassemblement Citoyen) au groupe de travail "Culture".

3. Commissions d'appel d'offres consécutives à la création d'un groupement de commandes :

Pour rappel, la délibération n° 23-B-0275 du 29 septembre 2023 a acté à la fois :

- l'acquisition d'un tracteur pour les besoins de l'exploitation et de la maintenance du réseau métro ;
- la constitution d'un groupement de commandes avec Rennes Métropole et Tisséo Collectivités, entraînant la création d'une commission d'appel d'offres ad hoc.

Pour la commission mentionnée ci-dessus, il convient de procéder à la désignation de 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) :

- M. Sébastien BROGNIART (Métropole Passions Communes) en tant que titulaire ;
- M. Rodrigue DESMET (Métropole innovante) en tant que suppléant.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. d'adopter les ajustements et les désignations proposés ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

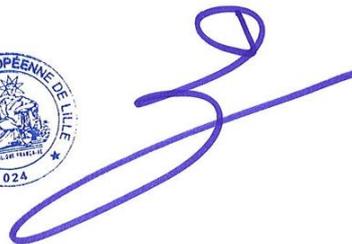
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103922-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0233

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L. 5211-1 du même code;

Vu l'article L. 2121-21 dudit code relatif au mode de désignations dans les organismes extérieurs.

I. Rappel du contexte

La présente délibération vise à organiser, par ajustement ou nouvelle(s) désignation(s), la représentation de la Métropole européenne de Lille et des personnes qualifiées au sein de différents organismes extérieurs, décidée lors des Conseil de la métropole.

Il s'agit d'organismes auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer (adhésion, prise de capital, etc.), dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par l'établissement public.

II. Objet de la délibération

1. Ajustements suite à des démissions de conseillers :

Il est proposé au Conseil de remplacer Mme Audrey LINKENHELD par M. Olivier CAREMELLE (MDS) au sein du conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte Euralimentaire (SAEM)

2. Ajustement des désignations adoptées lors des conseils précédents :

Il est proposé au Conseil d'ajuster les désignations des représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

- Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) "Eurométropole Lille-Kortrijk Tournai" :

M. Gérard CAUDRON (RC) est proposé comme suppléant et M. Sébastien COSTEUR (RC) en tant que titulaire pour siéger à l'Assemblée générale.

- Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Métropole (SMALIM) :
Il est proposé de corriger une erreur matérielle, par la désignation de M. Bernard DEHAUT en tant que titulaire au Comité syndical (non pas en tant que suppléant comme indiqué dans la délibération n°23-C-0116 du 30 juin 2023 ;
- Conseil départemental de l'éducation nationale:
Les CDEN sont composés de représentants des collectivités locales, des personnels des établissements d'enseignement et de formation et des usagers (parents d'élèves, associations, etc...). Le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Un principe d'alternance à mi-mandat ayant été retenu entre la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et la MEL pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant. Il convient de désigner 1 représentant de la Métropole Européenne de Lille au conseil départemental de l'éducation nationale, pour y siéger en tant que suppléant.
Mme Catherine OSSON (MPC) est proposée en tant que suppléante.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De procéder à la désignation et à l'ajustement des représentants du Conseil au sein des organismes extérieurs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Catherine OSSON ainsi que MM. Olivier CAREMELLE, Gérard CAUDRON, Sébastien COSTEUR et Bernard DEHAUT n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L. 5211-1 du même code;

Vu l'article L. 2121-21 dudit code relatif au mode de désignations dans les organismes extérieurs.

I. Rappel du contexte

La présente délibération vise à organiser, par ajustement ou nouvelle(s) désignation(s), la représentation de la Métropole européenne de Lille et des personnes qualifiées au sein de différents organismes extérieurs, décidée lors des Conseil de la métropole.

Il s'agit d'organismes auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer (adhésion, prise de capital, etc.), dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par l'établissement public.

II. Objet de la délibération

1. Ajustements suite à des démissions de conseillers :

Il est proposé au Conseil de remplacer Mme Audrey LINKENHELD par M. Olivier CAREMELLE (MDS) au sein du conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte Euralimentaire (SAEM)

2. Ajustement des désignations adoptées lors des conseils précédents :

Il est proposé au Conseil d'ajuster les désignations des représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

- Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) "Eurométropole Lille-Kortrijk Tournai" :

M. Gérard CAUDRON (RC) est proposé comme suppléant et M. Sébastien COSTEUR (RC) en tant que titulaire pour siéger à l'Assemblée générale.

- Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Métropole (SMALIM) :
Il est proposé de corriger une erreur matérielle, par la désignation de M. Bernard DEHAUT en tant que titulaire au Comité syndical (non pas en tant que suppléant comme indiqué dans la délibération n°23-C-0116 du 30 juin 2023 ;
- Conseil départemental de l'éducation nationale:
Les CDEN sont composés de représentants des collectivités locales, des personnels des établissements d'enseignement et de formation et des usagers (parents d'élèves, associations, etc...). Le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Un principe d'alternance à mi-mandat ayant été retenu entre la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et la MEL pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant. Il convient de désigner 1 représentant de la Métropole Européenne de Lille au conseil départemental de l'éducation nationale, pour y siéger en tant que suppléant.
Mme Catherine OSSON (MPC) est proposée en tant que suppléante.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De procéder à la désignation et à l'ajustement des représentants du Conseil au sein des organismes extérieurs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Catherine OSSON ainsi que MM. Olivier CAREMELLE, Gérard CAUDRON, Sébastien COSTEUR et Bernard DEHAUT n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

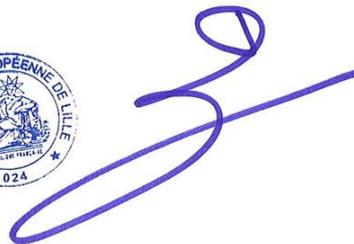
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

SECLIN -

PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER LA MOUCHONNIERE - PROTOCOLE D'ACCORD

I. Rappel du contexte

Le quartier de la Mouchonnière est un quartier d'habitat social situé en périphérie sud de la commune de Seclin. Il est inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville (QPV La Mouchonnière).

Construit dans les années 1970, ce quartier compte 586 logements répartis en 41 logements individuels au nord-est du quartier et 546 logements collectifs qui se déploient autour d'un vaste espace vert central.

Depuis 2020, le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH) et la commune de Seclin se sont engagés dans un projet de requalification complet du quartier, qui a pour ambition de :

- renouveler et adapter le patrimoine de LMH aux nouveaux modes d'habiter et d'usage (performance thermique, rééquilibrage de l'occupation sociale, requalification de l'offre locative sociale et diversification des produits) ;
- contribuer au changement d'image du quartier et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- répondre aux besoins en équipements, en services et en commerces ;
- réaménager les espaces publics, requalifier les voies et places, en travaillant notamment les liens avec l'opération d'aménagement menée sur l'ancienne friche Danone, nouveau quartier de près de 300 logements (résidence Martha Desrumaux).

Ce projet de requalification se traduit par :

- la démolition partielle de deux bâtiments (32 logements) permettant de créer des cheminements piétons ;
- la réhabilitation de logements (41 logements individuels et logements collectifs) qui s'accompagne de surélévations (14 logements locatifs sociaux créés) ;
- la construction de 31 logements locatifs sociaux neufs (dont 8 logements Octave dédiés aux aînés) ;
- la rénovation des 554 logements restants ;
- la construction d'un bâtiment dédié aux services (local associatif, microcrèche) ;
- la création d'un commerce de proximité (point chaud) ;

- la relocalisation de l'antenne de gestion LMH présente sur le site et la création d'une maison médicale dans les locaux de l'ancienne antenne.

Parallèlement au protocole d'accord, objet de la présente délibération, la démolition de 32 logements locatifs sociaux a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2023.

II. Objet de la délibération

Le protocole d'accord entre LMH, la commune de Seclin et la Métropole européenne de Lille (MEL) a pour objectif de cadrer l'intervention de LMH et notamment de spécifier les modalités de la démolition partielle des bâtiments situés aux 1-2-3-4-5-6 rue Antoine Watteau et 1-2-3 rue Pierre Degeyter (32 logements concernés), de la reconstitution de cette offre démolie et du relogement des ménages concernés. Il assure également à la commune de Seclin et à LMH le soutien de la MEL quant à la réalisation de ce projet de requalification.

Il porte en particulier sur :

- les modalités de la démolition : portage technique, administratif et financier de l'opération ;
- les modalités de la reconstitution de l'offre, prévue sur le site : principes, nature et aides financières mobilisables de la MEL ;
- les modalités de relogement des ménages : partage par les partenaires des objectifs et des principes de relogement ainsi que les outils mobilisables, à la fois en matière d'ingénierie, d'instances de pilotage, d'accompagnement social et d'aides financières de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le protocole d'accord relatif à la requalification du quartier de la Mouchonnière à Seclin.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Anissa BADERI, Bérangère DURET, Anne VOITURIEZ et Ghislaine WENDERBECQ ainsi que MM. François-Xavier CADART, Alexandre GARCIN et Yvon PETRONIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

SECLIN -

PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER LA MOUCHONNIERE - PROTOCOLE D'ACCORD

I. Rappel du contexte

Le quartier de la Mouchonnière est un quartier d'habitat social situé en périphérie sud de la commune de Seclin. Il est inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville (QPV La Mouchonnière).

Construit dans les années 1970, ce quartier compte 586 logements répartis en 41 logements individuels au nord-est du quartier et 546 logements collectifs qui se déploient autour d'un vaste espace vert central.

Depuis 2020, le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH) et la commune de Seclin se sont engagés dans un projet de requalification complet du quartier, qui a pour ambition de :

- renouveler et adapter le patrimoine de LMH aux nouveaux modes d'habiter et d'usage (performance thermique, rééquilibrage de l'occupation sociale, requalification de l'offre locative sociale et diversification des produits) ;
- contribuer au changement d'image du quartier et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- répondre aux besoins en équipements, en services et en commerces ;
- réaménager les espaces publics, requalifier les voies et places, en travaillant notamment les liens avec l'opération d'aménagement menée sur l'ancienne friche Danone, nouveau quartier de près de 300 logements (résidence Martha Desrumaux).

Ce projet de requalification se traduit par :

- la démolition partielle de deux bâtiments (32 logements) permettant de créer des cheminements piétons ;
- la réhabilitation de logements (41 logements individuels et logements collectifs) qui s'accompagne de surélévations (14 logements locatifs sociaux créés) ;
- la construction de 31 logements locatifs sociaux neufs (dont 8 logements Octave dédiés aux aînés) ;
- la rénovation des 554 logements restants ;
- la construction d'un bâtiment dédié aux services (local associatif, microcrèche) ;
- la création d'un commerce de proximité (point chaud) ;

- la relocalisation de l'antenne de gestion LMH présente sur le site et la création d'une maison médicale dans les locaux de l'ancienne antenne.

Parallèlement au protocole d'accord, objet de la présente délibération, la démolition de 32 logements locatifs sociaux a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2023.

II. Objet de la délibération

Le protocole d'accord entre LMH, la commune de Seclin et la Métropole européenne de Lille (MEL) a pour objectif de cadrer l'intervention de LMH et notamment de spécifier les modalités de la démolition partielle des bâtiments situés aux 1-2-3-4-5-6 rue Antoine Watteau et 1-2-3 rue Pierre Degeyter (32 logements concernés), de la reconstitution de cette offre démolie et du relogement des ménages concernés. Il assure également à la commune de Seclin et à LMH le soutien de la MEL quant à la réalisation de ce projet de requalification.

Il porte en particulier sur :

- les modalités de la démolition : portage technique, administratif et financier de l'opération ;
- les modalités de la reconstitution de l'offre, prévue sur le site : principes, nature et aides financières mobilisables de la MEL ;
- les modalités de relogement des ménages : partage par les partenaires des objectifs et des principes de relogement ainsi que les outils mobilisables, à la fois en matière d'ingénierie, d'instances de pilotage, d'accompagnement social et d'aides financières de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le protocole d'accord relatif à la requalification du quartier de la Mouchonnière à Seclin.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Anissa BADERI, Bérangère DURET, Anne VOITURIEZ et Ghislaine WENDERBECQ ainsi que MM. François-Xavier CADART, Alexandre GARCIN et Yvon PETRONIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.



SECLIN – LA MOUCHONNIERE

Protocole relatif à la démolition-reconstruction

Entre

- Métropole Européenne de Lille, représentée par Monsieur Alain BERNARD, Vice-président Vie institutionnelle, Finances & Communication, conformément à la délibération n° du .
- Ville de Seclin, représentée par Monsieur François-Xavier CADART, Maire, conformément à la délibération n° du .
- Lille Métropole Habitat, Office Public de l'Habitat, ayant son siège à TOURCOING 59200, 425 boulevard Gambetta, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro SIREN 413782509, représenté par Maxime BITTER, Directeur Général, conformément à la délibération n° du .

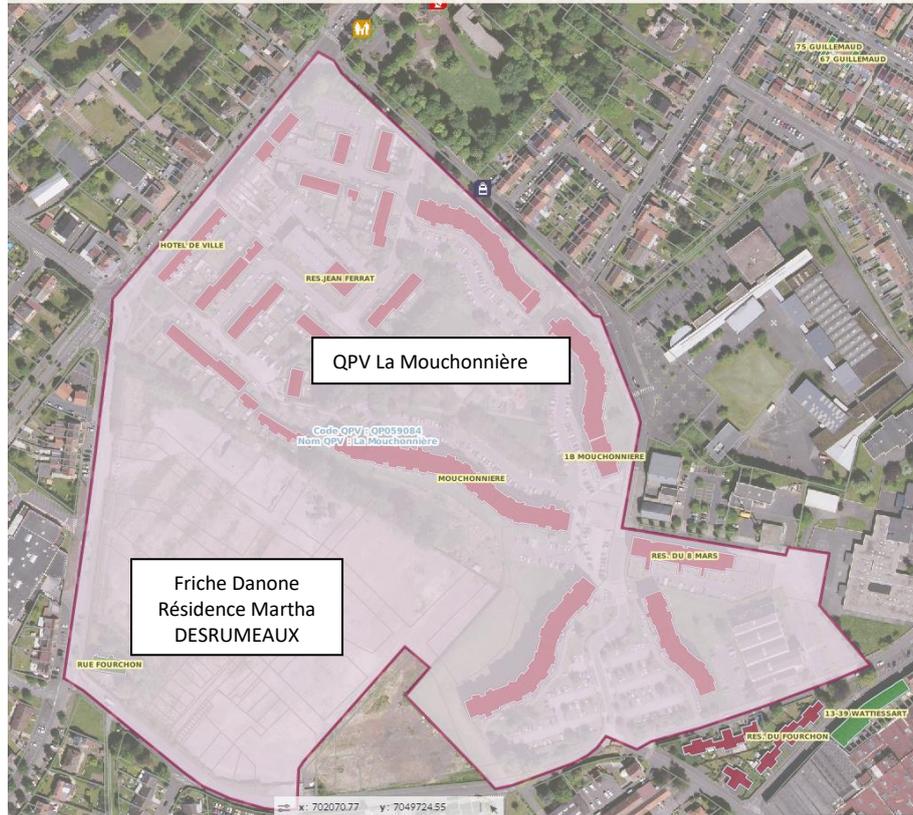
1. Préambule

1.1. Objet

Le présent protocole a pour objet de déterminer les modalités de la démolition des bâtiments, propriété de Lille Métropole Habitat, celles de la reconstitution de l'offre et du relogement des ménages locataires, dans le cadre du projet de requalification du quartier d'habitat social la Mouchonnière à Seclin.

1.2. Description du quartier la Mouchonnière

Le quartier la Mouchonnière, en périphérie sud de la commune de Seclin, est situé en géographie prioritaire de la politique de la ville, conjointement avec l'ancienne friche industrielle Danone, aujourd'hui en cours d'aménagement (Résidence Martha DESRUMEAUX). Inséré dans un tissu urbain central, il bénéficie d'une situation optimale à proximité immédiate de la Mairie et est accessible par voie routière et transports en commun. La présence d'équipements socio-culturels et publics au cœur ou aux franges du quartier (groupes scolaires, collège public, lycée professionnel, salle de sport communale, etc.) ainsi que des commerces et des services, participe à son potentiel d'attractivité et de renouvellement. Des espaces verts ponctuent et encadrent le site. Des opérations immobilières récentes à l'échelle de la commune et à proximité du site contribuent à la requalification importante du secteur (plus de 450 logements livrés entre 2009 et 2020).



En outre, le potentiel de diversification du site est prégnant (confère étude marketing LMH). Les projets d'aménagement et de construction de logements à l'échelle de la ville à l'horizon du PLH3 font état de 650 logements estimés. Celui du site Danone prévoit une programmation diversifiée, avec la construction de 306 logements, dont 29% de PLUS PLAI (au sein desquels 33% de PLAI), 3% de PLS, 21% d'accession abordable et 46% d'accession libre. La programmation de 91 logements locatifs sociaux par SIA Habitat et LMH a fait l'objet d'un accord de la préfecture en 2018 et 2020 dans le cadre de la demande de dérogation pour la production de logements sociaux dans un quartier prioritaire de la ville.

Néanmoins, le quartier présente des fragilités d'ordre sociales, urbaines et patrimoniales en décrochage par rapport aux indicateurs communaux. Construit en 1975 en bordure de la ville, le grand ensemble immobilier à forte dominante d'habitat social (615 logements locatifs sociaux, soit un taux de 65,7%, contre 28 % à l'échelle communale) propriété quasi exclusive de LMH à 96%, représente 40% du parc social communal et souffre d'un manque d'attractivité résidentielle. L'habitat collectif est sur-représenté (86% de collectif) et sa morphologie complexe et semi-concentrique forme une rupture avec la trame urbaine environnante. Malgré une réhabilitation dans les années 1990, le patrimoine présente de nombreux dysfonctionnements liés son système constructif, en termes d'infiltrations d'eau, de défaut de façades, de ponts thermiques, de sécurité et de confort des parties communes et des parties résidentielles.

1400 personnes résident dans le quartier La Mouchonnière (11 % de la population communale). Avec un taux de pauvreté de 40 % en 2019 (taux communal de 14 %) et une part de ménages imposables de 21 % (taux communal de 51 %), le quartier présente des indicateurs de fragilité sociale (indice de précarité sociale de niveau 3). La demande de logements sociaux sur la ville de Seclin reste d'ailleurs

importante avec 700 demandes en instance pour 193 attributions. Mais le quartier fait l'objet de refus de la part des demandeurs pour les motifs suivants : l'insécurité au sein du quartier et sa stigmatisation.

Les enjeux de requalification du quartier sont multiples, entre l'ouverture et inscription du quartier dans son environnement, selon des principes de composition urbaine et paysagère communs avec l'aménagement du site Danone (maillage avec le centre ville, équipements, friche et potentiel de développement, traitement paysager, maillage, attractivité) et le renouvellement et l'adaptation du patrimoine aux nouveaux modes d'habiter et d'usage (EnergiSprong, rééquilibrage de l'occupation sociale, requalification de l'offre locative sociale et diversification des produits).

2. Projet de requalification du quartier La Mouchonnière

Le projet de requalification a pour ambition de :

- Contribuer au changement d'image du quartier et améliorer le cadre de vie des habitants
- Aménager les espaces publics et créer deux nouvelles centralités
- Créer des voies piétonnes qualitatives, dans le prolongement de l'aménagement de la friche
- Engager le traitement paysager du site en lien avec la coulée verte
- Œuvrer à l'attractivité du patrimoine et à la dynamisation de l'offre locative.

2.1. Réhabilitation

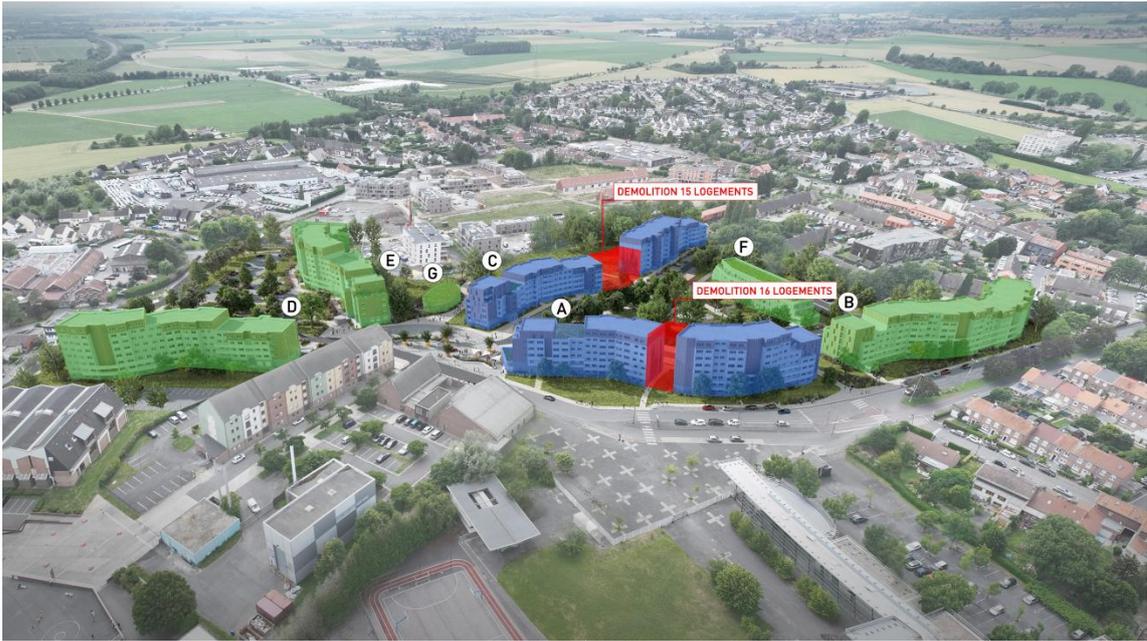
La réhabilitation thermique et technique des bâtiments (511 logements après démolitions, suppression et transformations) vise à améliorer le confort des logements et des parties communes, traiter l'image de la résidence tout en la rendant peu énergivore et adapter l'aménagement interne et les typologies aux normes et besoins actuels des ménages.

La cible est l'étiquette énergétique B.

Nota - Prise en compte problématique Réseau Chaleur Urbain : Le réseau de chaleur existant, dont le combustible est pour majeure partie le bois, permettra d'alimenter en eau chaude sanitaire collective l'ensemble des logements réhabilités. Un travail partenarial doit être mené avec la MEL afin que ce réseau puisse se développer et être repris par la MEL dans le cadre de sa compétence. Cette reprise ne devra pas avoir d'impact négatif sur le niveau des charges appliqués aux locataires LMH.

2.2. Démolition

Le programme de transformation du quartier prévoit la démolition de 32 logements et la suppression d'1 logement supplémentaire, au bénéfice de la création d'un local agent, dont les typologies et conditions d'occupations sont définies dans les paragraphes suivants.



2.3. Constructions neuves

Le projet prévoit de reconstituer les logements démolis pour partie en surélévations des bâtiments existants (14 logements) mais également dans un nouveau bâtiment (bâtiment F) au centre du quartier sur un foncier LMH. Ce bâtiment accueillera 31 logements dont 8 logements OCTAVES.

Ce programme neuf sera également raccordé au RCU existant.

La programmation détaillée de cette reconstitution est précisée dans la suite de ce protocole.

2.4. Équipements

Le projet prévoit également d'intervenir sur l'amélioration et la diversification de l'offre de service sur le quartier ; ainsi il est prévu de :

- Créer une nouvelle antenne de gestion locative de LMH en cœur de quartier afin de renforcer la présence et les relations de proximité avec les résidents.
- Transformer l'ancienne antenne en Maison Médicale avec accès depuis l'avenue Jude Blanckaert pour offrir un positionnement de choix aux soignants dans ce projet global et ce quartier en transformation.
- Implanter un petit ensemble tertiaire (bâtiment G) sur le Rond Point de La Mouchonnière pour offrir de nouveaux services de proximité : local associatif et micro – crèche
- Installer un commerce de proximité de type point chaud en about du bâtiment De Geyter au niveau du pignon du 1 Rond Point



2.5. Espaces extérieurs et publics

Les espaces publics environnants le programme feront également l'objet d'un traitement d'accompagnement dans le cadre d'une action partenariale menée par la Ville et la MEL sur le Rond-Point de la Mouchonnière et les mails paysagers non impactés par le projet de réhabilitation.

L'ensemble des périmètres touchés par la démolition et par les installations de chantier seront traités par LMH dans le cadre de son programme de réhabilitation.

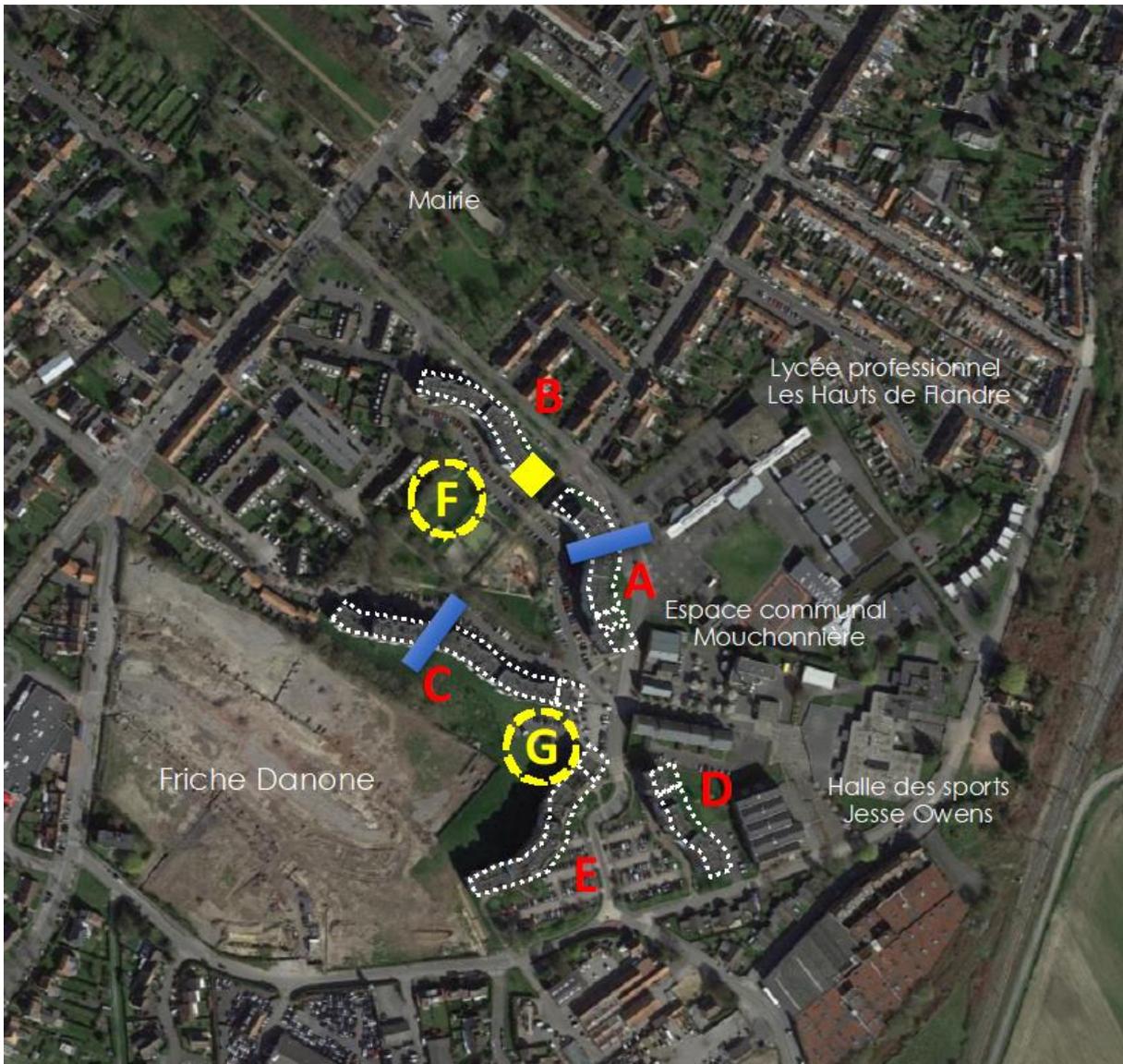


Il est à noter que les stationnements actuellement existants, au niveau du Rond-point de La Mouchonnière, seront supprimés pour permettre de créer le bâtiment G. Ces derniers seront recréés dans une poche de stationnement complémentaire à l'arrière du bâtiment Diderot et dans une nouvelle offre de stationnement à l'arrière du bâtiment F (bâtiment qui accueillera la nouvelle antenne des Weppes et les logements reconstruits).

Des places déposes minutes seront également créées sur le nouvel aménagement (placette) réalisé sur le Rond-Point.

3. Modalités de la démolition

3.1. Plan masse



 En bleu la localisation des démolitions

3.2. Description des biens immobiliers démolis et transformés

Le projet de requalification du quartier prévoit la démolition de 32 logements et la suppression de 1 logement au profit de la création local agent au 2 Rond-Point de la Mouchonnière ; actuellement ce dernier logement est utilisé par les agents de proximité LMH en tant que local de proximité et n'accueille plus de locataire.

La réflexion menant à ce projet repose sur la dureté de la forme urbaine actuelle. En effet, les bâtiments situés au nord du quartier (Watteau et Degeyter) sont de grandes longueurs et viennent « enfermer » un grand espace vert central, de qualité mais peu visible depuis les voiries principales environnantes et donc peu utilisé par les personnes extérieures au quartier. Le développement du

quartier Martha DESRUMEAUX incite à créer de nouvelles connexions visuelles et piétonnes (circulation douce) afin de liaisonner l'avenue Jude Blanckaert et le lycée professionnel avec le cœur du quartier puis le quartier neuf et inviter l'ensemble des seclinois à investir ces espaces partagés. Ces démolitions très partielles, s'inscrivent dans une réflexion de réhabilitation très ambitieuse remettant l'urbain et l'usage au cœur des enjeux de requalification du quartier. Elles sont totalement reconstituées sur site pour lui permettre d'accueillir toujours autant de foyers, mais aussi d'adapter le patrimoine aux besoins (les logements neufs seront conformes à la réglementation PMR et 8 logements OCTAVES seront créés), les bâtiments existants ne permettant pas le même niveau d'offre sur ces thématiques que des bâtiments neufs.

Ci-dessous les tableaux reprenant les logements démolis, supprimés et transformés par le projet :

DEMOLITIONS + SUPPRESSIONS / 32 DEMOLIS + 1 SUPPRESSION

Produit HLMO	Nombre	Loyer moyen	Charge moyenne	Taux de loyer	Surface habitable	Surface Corrigée
T1	2	165€	63€	8.25	40	103,56
T2	15	275€	111€	5.16€	799	1361.05
T3	1	340€	160€	4.92€	69	104.10
T4	13	384€	172€	4.52€	1103	1628.48
T5	1	0€ (local asso)	206€	0.00€	101	139.40
T6	1	458€	259€	3.78€	121	159.93

TRANSFORMATIONS / 10 LOGTS en 11 LOGTS

Offre HLMO	Nbre	Loyer moyen avant	Loyer moyen après*	Charge moy avant	Charge moy Après*	Taux de loyer avant	Taux de loyer après	Surf hab avant	Surf hab après	Surf Co avant	Surf co après
T1 > T2	1	161€	265€	65€	46€	7.66€	7.79€	21	34	49.15	81
T2 > T1	4	300€	275€	108€	77€	5.66€	7.43€	212	148	373.20	336
T3>T2	4	290	314€	122€	86€	4.46€	5.81	260	216	416.48	384
T4> T1+T2	1>2	447€	224€	203€	72€	4.29€	4.29	104	104	136.70	137

*Estimations : le chauffage représente 39% en moyenne des charges provisionnées par LMH ; le gain énergétique estimé au stade APS est de 74% = calculs réalisés sur cette base.

3.3. Procédure administrative et juridique

Les bâtiments appartiennent totalement à LMH. LMH sera donc Maître d’Ouvrage de la démolition de la réhabilitation et de la reconstitution de son patrimoine ; il sera également proposé une offre neuve de diversification avec des niveaux de loyers PLS.

Il a été conclu un Marché de conception réalisation avec un groupement d’opérateurs dont le mandataire est SOGEA CARONI. Un prestataire destiné à l’accompagnement social de la réhabilitation et des relogements fait partie du groupement. Il s’agit de la société ESSTEAM.

Un Dossier d’Intention de Démolir a été transmis à la DDTM et la MEL parallèlement à ce protocole. La démolition a été autorisée par arrêté préfectoral le 5 juillet 2023.

3.4. Modalités d’accompagnement de la démolition

Cf. paragraphes relatifs aux instances et au relogement.

4. Modalités de la reconstitution de l’offre

4.1. Principes

La reconstitution des 33 logements voués à la démolition, devra répondre aux principes suivants :

- Un logement démoli pour un reconstruit : l’initiative de la démolition est prise par la collectivité et le propriétaire bailleur qui s’engagent à ne pas réduire l’offre de logements locatifs sociaux sur la commune et à la répartir de manière équilibrée à l’échelle de la ville.
- La dissociation du public et du produit : un travail sur les mutations des ménages est engagé
- La reconstitution hors site, dans la commune
- Hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : la construction de logements locatifs sociaux dans les QPV est à limiter, conformément aux orientations nationales issues du Comité interministériel à l’Egalité des Chances du 6 mars 2015 et régionales du bureau du Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement (CRHH) de 2016.

Compte tenu du potentiel de renouvellement du quartier, la reconstitution de l’offre se fera sur site, à la fois en densifiant les bâtiments via la surélévation et en redessinant le cœur d’ilot.

14 logements seront reconstitués en surélévation (conventionnés en PLUS) et 19 dans le bâtiment neuf situé au cœur du quartier (17 seront conventionnés en PLUS et 2 en PLAI). Une offre complémentaire de 12 logements PLS sera proposée dans le bâtiment neuf. Le détail des surfaces et typologies est précisé ci-après.

4.2. Construction de logements locatifs sociaux sur site

La construction de logements neufs sur le secteur fait l’objet d’une demande de dérogation de construction de la DHUP, conjointe au DID. En effet, ces constructions permettent à la fois de compenser l’offre démolie mais également de diversifier l’offre de logements du site par l’intégration

de logements au niveau de loyers PLAI pour 2 logements Octaves, PLUS pour 6 logements Octaves, et PLS.

Les surfaces ci-dessous sont les surfaces issues des plans de l'offre finale du groupement de conception-réalisation (niveau APS)

14 SURELEVATIONS

Produit PLUS	Nombre	Loyer moyen	Charge moyenne	Taux de loyer	Surface habitable	Surface Utile
T1	0					
T2	8	366.14 €	41.69 €	6.34 €	442.06 m ²	462 m ²
T3	6	439.57 €	50.05 €	6.34 €	389.95 m ²	416 m ²
T4	0					

31 LOGEMENTS EN BATIMENT NEUF

Produit PLUS 17 logements	Nombre	Loyer moyen	Charge moyenne	Taux de loyer	Surface habitable	Surface Utile
T2	2	340.80 €	38.44 €	6.40 €	106.50 m ²	106.50 m ²
T2bis (Octaves)	6	302.75 €	41.87 €	4.70 €	386.50m ²	439 m ²
T2+	5	373.76€	38.44 €	6.40€	292m ²	292m ²
T3	4	434.40 €	50.89 €	6.40 €	271.50 m ²	280 m ²

Produit PLAI 2 logements	Nombre	Loyer moyen	Charge moyenne	Taux de loyer	Surface habitable	Surface Utile
T2bis (Octaves)	2	270.22 €	41.87 €	4.58 €	118 m ²	136 m ²

Produit PLS 12 logements	Nombre	Loyer moyen	Charge moyenne	Taux de loyer	Surface habitable	Surface Utile
T2	12	381.33 €	38.44 €	6.40 €	715 m ²	715 m ²

Synthèse des construction neuves par typologie et niveaux de loyer :

	PLAI	PLUS	PLS	Total
T1		0		0
T2		15	12	27
T2bis Octaves	2	6		8
T3		10		10
T4		0		0
T5 et +		0		0
Total	2	31	12	45

4.3. Plan masse



Bâtiment F : construction de 31 logements neufs

4.4. Diversification sur site

Tel que précisé dans le paragraphe précédent le bâtiment sera l'occasion au-delà de reconstituer l'offre démolie sur site et de permettre notamment le relogement des locataires qui verront leur logement démolir, de diversifier l'offre sociale proposée.

Le projet intègre ainsi la création de 8 logements OCTAVES au sein de l'offre reconstituée. Il s'agit de logement T2bis totalement adaptés et destiné aux séniors. La pièce supplémentaire est ouverte sur le séjour et permet d'être fermée pour accueillir un accompagnant ou membre de la famille ponctuellement. L'inscription en Octave offre un accompagnement par le biais d'une association (ici l'association Ferron Vrau qui passe 1 fois par mois chez le locataire. Elle s'assure que ce dernier va bien, de l'ouverture de ses droits et l'informe des dispositifs et services à disposition des séniors sur le secteur. Afin de ne pas impacter le reste à vivre des locataires, le service étant payant, des aides en investissement permettent une réduction de loyers, d'environ 100 €.

Par ailleurs, le projet prévoit 12 logements PLS (offre complémentaire à l'offre initialement existante) qui permet de faire rentrer sur le quartier des foyers aux niveaux de ressources supérieurs. Il est à noter que la population seclinoise est vieillissante et présente des revenus permettant d'accéder à ce type de logement. Neufs, ils seront parfaitement adaptés à l'accueil de séniors non accompagnés.

Il est à noter par ailleurs, que Lille Métropole Habitat a sollicité la DDTM afin de travailler à l'introduction de davantage de mixité sociale au sein des immeubles existants réhabilités. Ainsi, il a été proposé le dé-conventionnement/re-conventionnement d'une partie des logements conservés ou l'application de la Nouvelle Politique des Loyers. La Métropole Européenne de Lille et la Ville de Seclin accompagne Lille Métropole Habitat dans ce souhait.

4.5. Construction logements locatifs sociaux hors site

Sans objet

4.6. Synthèse de l'offre de logement social sur le quartier de la Mouchonnière (collectifs et individuels réhabilités)

	PLAI		PLA/ HLM / PLUS		PLS		Accession Maîtrisée (VEFA)		Total	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
T1/T1bis			8	10					8	10
T2			228	230		12			228	242
T2bis Octaves		2	0	6	0	0	0	0	0	8
T3	6	6	130	135		0			136	141
T3bis			7	7					7	7
T4			128	114					128	114
T4bis			34	29					34	29
T5 et +	1	1	42	45					43	46
Total	7	9	577	578		12			584	597

Ce tableau comprend les 41 logements individuels (bien que référencés dans notre base en T4 et T5, la plupart, les logements individuels de la Mouchonnière sont des T3bis et T4bis ; après réhabilitation 5 logements T4bis deviendront de vrais T5 avec une chambre PMR installée au RDC)

La résidence Martha DESRUMEAUX, en cours de construction, apportera également une offre complémentaire de LLS sur le quartier.

Ci-dessous le tableau récapitulatif de l'offre nouvelle sur cette résidence :

PROMOTEUR/ BAILLEUR	NB LOGTS	ILOT	TYPO accession				PLUS				PLAI				PLS			
			T2	T3	T4	T5	T2	T3	T4	T5	T2	T3	T4	T5	T2	T3	T4	T5
PICHET	50	7	12	19	11+7 Maisons	1 Maison												
SIA HABITAT	35	2					7	5	10	2	2	4	4	1				
SIA HABITAT	18	4C					6	7			3	2						
NACARAT	30	3A	4	14	12													
NACARAT	11	3B			9	2												
NACARAT	26	8	10	13	3													
LMH	10	1B							3+1 ANRU	1+1 ANRU			2 ANRU	1 ANRU				1
LMH	20	4A+4B			16 VEFA	4 VEFA												
NACARAT	26	1A	6	16	4													
LMH	34	5					3+1 ANRU	6+3 ANRU	4		4 ANRU	3+2 ANRU	1 ANRU		5	2		
ESCAUT	46	6	10	20	16													
TOTAL	306		42	82	78	7	17	21	18	4	9	11	7	2	5	2	1	



5. Modalités du relogement

Les modalités de relogement s'inscrivent dans les principes énoncés dans la Charte métropolitaine de relogement adoptée le 14 octobre 2016 au conseil de la Métropole et respectent les dispositions de l'article L353-15 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 13 bis de la loi du 1^{er} septembre 1948.

5.1. Objectifs

Le protocole d'accord vise à garantir aux ménages concernés par le relogement, un accompagnement de qualité et à l'opérateur, la mobilisation des outils métropolitains existants (instance inter-bailleur et intercommunale).

5.2. État initial

Occupation et profil des ménages. Cf. RIME ci-joint.

5.3. Principes

Prise en compte des demandes et proposition de 3 choix successifs. Maintien des taux d'effort et reste-à-vivre. Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires et des principes énoncés ci-dessous :

- Mobilisation de l'offre globale de logements locatifs sociaux dans la commune et la métropole
- Respect des besoins et des souhaits des ménages
- Maitrise de l'impact financier du relogement des ménages, notamment des taux d'effort et des restes à charges des ménages
- Proposition de trois offres de logement, selon les modalités de la réglementation en vigueur (article 13 bis de la loi n°48-1360 du 1^{er} septembre 1948).

La ville est garante du respect et de l'application de ces principes, pour les locataires relogés dans le parc social communal, lors des commissions d'attribution de logements.

5.4. Modalités

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement des ménages, des conditions de pilotage et de suivi des relogements.

5.4.1. Ingénierie

LMH s'engage à mettre à disposition son ingénierie et ses compétences pour garantir le relogement des ménages dans son parc de logements à l'échelle infra communale, communale et intercommunal. Une mission sociale ad hoc est prévue dans le cadre du marché de conception-réalisation porté par LMH, par le biais du groupement titulaire et plus particulièrement par la société ESTEAM. Une mobilisation également des services métropolitains de droit commun est envisagée, dans le cadre des mutations complexes et bloquées.

5.4.2. Outils et instance

Pour garantir l'opérationnalité des relogements, la maîtrise d'ouvrage s'engage à mobiliser le panel d'outils existants : l'enquête sociale préalable, la cartographie Dynamique de l'Offre Mobilisable de la MEL, le tableau de suivi des relogements (RIME), les fiches de simulation financière des ménages, avant-après relogement, l'instance relogement en inter-bailleur de la ville pour identifier l'offre dans le quartier et dans la commune.

Un comité de suivi mensuel réunissant l'Antenne des WEPPEs de LMH et le service logement de la ville de Seclin ainsi que le pilote social du groupement de conception/réalisation est mis en place à compter du lancement de l'opération. Un échéancier des relogements est à réaliser.

5.4.3. Accompagnement social

L'ensemble des ménages devra être rencontré par la maîtrise d'ouvrage, avec un recueil des souhaits à effectuer. Une sensibilisation des ménages éligibles à l'accession sociale peut être envisagée. L'information et la communication auprès des habitants seront réalisées dans le cadre du projet urbain, sous la forme de rencontre individuelles, réunion publique et de journaux d'information.

5.5. Coûts prévisionnels de l'opération et financements

5.5.1. Coûts des opérations de requalification du quartier La Mouchonnière

Le coût prévisionnel de l'opération sur le quartier composé de logements individuels toutes dépenses confondues (TDC) s'élève à 7 658 391.84 € TTC

Il se décompose de la manière suivante :

- Coûts de la démolition / réhabilitation : 61 829 332 € TTC TDC dont :
 - 445 000 € TTC consacrés aux travaux de démolition
 - 102 000 € TTC aux déménagements
 - 195 360 € TTC à l'accompagnement social aux relogements et aux travaux de réhabilitation
- Coût des reconstitutions en surélévations : 3 603 631 € TTC TDC
- Coût des reconstitutions complémentaires et des constructions neuves dans bâtiment neuf (bâtiment G) : 8 948 480 € TTC TDC

5.5.2. Financements prévisionnels et aides métropolitaines mobilisables pour l'opération portant sur les logements collectifs

L'accompagnement financier mobilisable de la MEL sera celui en vigueur en phase programmation de l'opération. Par la lettre de cadrage de la DDTM du 3 mars 2014 sur les modalités de la démolition, l'affectation des crédits de droit commun de l'État est orientée vers le développement de l'offre et non vers sa reconstitution. À ce titre, aucun crédit de l'État ne peut être mobilisé pour le financement de la reconstitution de l'offre.

Les aides de la MEL sont attribuées selon les délibérations en vigueur au moment du dépôt des dossiers de financement. Sous réserve de l'instruction des dossiers, et sur la base des documents justificatifs, les conditions financières pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Pour la réhabilitation des 41 logements individuels :
 - 3 479 €/logement au titre de la convention d'objectif MEL ; soit 142 639 €.
 - 9 000 €/logement au titre des aides à la rénovation énergétique en logement individuel pour l'atteinte du niveau E=0 ; soit 369 000 €.

- Pour la réhabilitation des 511 logements collectifs :
 - 6 500 €/logement de la MEL en droit commun pour l'atteinte de l'étiquette B ; soit 3 321 500 €.
 - 3 479 €/logement au titre de la convention d'objectifs MEL ; soit 1 777 769 €.
 - LMH investira 18 % de fonds propres dans ce programme

- Pour les surélévations (14 logements en reconstitution, financés en PLUS) :
 - Jusqu'à 26 000 €/logement de la MEL pour la reconstitution en surélévation pour sous réserve de l'objectivation des coûts de construction justifiant le caractère complexe de l'opération ; soit 364 000 €.
 - 19 329 €/logement au titre de la convention d'objectifs MEL ; soit 270 606 €.

- Pour les constructions neuves (31 logements dont 8 logements OCTAVE) :
 - 8 000 €/logement MEL pour la reconstitution en PLUS de l'offre démolie ; soit 248 000 €.
 - Jusqu'à 15 000 €/logement MEL pour 2 logements PLAI ; soit 30 000 €.
 - 19 329 €/logement au titre de la convention d'objectifs MEL ; soit 367 251 €.

- Dont financements dédiés aux 8 logements OCTAVE :
 - 4 000 €/logement de la Ville en tant que participation au financement des limitations de loyers OCTAVE ; soit 32 000 €.
 - 7 500 €/logement de la MEL ; soit 60 000 €.

La MEL accompagnera LMH dans l'exploration de toute autres pistes de financement ou d'amélioration des recettes permettant d'améliorer l'équilibre financier de cette opération ambitieuse.

5.5.3. Coûts estimatifs des aménagements d'accompagnements porté par les collectivités

Le coût des interventions d'accompagnement du projet de réhabilitation des logements collectifs de la Mouchonnière a été estimé à 2 826 300 € par le groupement sur la base des propositions d'aménagements des espaces publics (hors périmètre marché) faites dans son offre finale.

La Ville et la MEL s'engagent à travailler de manière partenariale pour requalifier les espaces publics conjointement au projet de réhabilitation.

La Ville et la MEL mettrons en place une maîtrise d'œuvre afin de réaliser des études de conception complètes dans le cadre de la clause de revoyure du PPI Voirie qui s'étend jusqu'en 2026. Les travaux quant à eux seront programmés dans le cadre du prochain PPI.

6. Calendrier général

- Réunion Publique initiale (retour de l'enquête avant réhabilitation) : 10/01/2022 (Individuels) – 24/03/2022 (collectifs)
- Réunion habitants relais n°1 – présentation des offres initiales : 16/06/2022 (individuels) – 10/10/2022 (collectifs)
- Attribution des marchés Conception Réalisation : 12/01/2023 (individuels) - 09/03/2023 (collectifs)
- OS Conception : 03/03/2023 (individuels) - 23/03/2023 (collectifs)
- Réunion Habitants relais n°2 – présentation des projets retenus : 03/04/2023 (Individuels) – 18/04/2023 (collectifs)
- Dépôt PC : Juin 2023 (individuels) – Juillet 2023 (collectifs)
- Réunions Publiques : 27/06/2023 (Individuels) – 03/07/2023 (collectifs) ; une réunion d'information dédiée aux locataires dont les logements se situent au niveau des futures démolition est prévue le 27/06/2023
- Dossier demande de financement : septembre 2023
- Relogement : démarrage à la date de prise en considération du DID > Dépôt 5 Juin 2023

Les phases de réhabilitation sont les suivantes :

- 41 logements individuels en EnergieSprong situés rue Matisse et Desrousseaux – Programmation 2023 - livraison fin 2024 (non concerné par des opérations de démolition/relogements)
- 74 logements Batiment D – rue Diderot – prog 2023 – OS 2024 - livraison 2025
- 112 logements batiments E – rue Gernez Rieux – prog 2023 – OS 2024 - livraison 2026
- 200 logements bâtiment B et A – rue Degeyter, après démolition de 16 logements – prog 2024 – OS 2025 - livraison en 2027
- 125 logements bâtiment C – rue Watteau, après démolition de 16 logements, transformation de 10 logements en 11 logements et suppression d'1 logements transformé en local agents - prog 2024 – OS 2026 - livraison en 2028

Soit 511 logements collectifs et 41 individuels en réhabilitation

7. Portage du projet

Lille Métropole Habitat, accompagné par la ville de Seclin et la MEL.

Instances :

- Comité technique bimestriel
- Comité Technique Relogement Mensuel
- Comité de pilotage politique annuel associant les représentants de l'état par le biais de la DDTM (Service Habitat), ceux de la MEL (Direction de l'Habitat), de la Ville (M. Le Maire) et de LMH (Maxime BITTER ou Nicolas BERTRAND)

Démarche participative :

De manière partenariale, LMH, la ville de Seclin et la MEL pilotent le projet, avec des instances de suivi dédiées et une concertation continue des partenaires, des associations et du conseil de quartier.

8. Avenant

Lille Métropole Habitat et ses partenaires travaillent actuellement à favoriser davantage de mixité sociale au sein de l'ensemble collectif qui restera composé de 511 logements mais également à trouver des pistes d'amélioration de l'équilibre financier de l'ensemble du programme.

Ainsi, le présent protocole pourrait donner lieu à renégociation si le contexte juridique et financier venait à évoluer. Toute modification du présent protocole sera réalisée de manière conjointe et partagée par l'ensemble des partenaires.

Signataires :

François-Xavier CADART

Ville de Seclin

Maxime BITTER

Lille Métropole Habitat

Alain BERNARD

Métropole Européenne de Lille

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

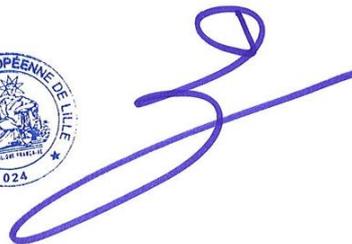
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103924-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0242

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LILLE -

BOULEVARD VAUBAN ET RUE DEMAZIERES - ACCORD PREALABLE DU CONSEIL DE LA METROPOLE POUR UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LILLE METROPOLE HABITAT DANS UNE SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PROJECTIM

Lille Métropole Habitat, l'Office de la Métropole Européenne de Lille, sollicite l'accord de la MEL pour la création d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV).

I. Rappel du contexte

Dans le cadre d'une opération mixte de création de logements et de commerces et bureaux, LMH est amenée à participer au capital d'une SCCV. Conformément à l'article L. 421-2 et suivants et l'article R. 421-3 du CCH, la souscription ou l'acquisition par les offices publics de l'habitat de parts dans des sociétés pouvant réaliser des opérations d'aménagement ou la conclusion d'une convention de projet urbain partenarial est soumise à l'accord de sa collectivité de rattachement.

II. Objet de la délibération

LMH et la société Projectim envisagent la réalisation d'un programme mixte, boulevard Vauban et rue Desmazières à Lille, au travers de la création d'une société civile de construction vente. Cette opération vise à créer d'une part, 150 logements dont 45% en logements locatifs, 20% en BRS et 35% en accession libre, et d'autre part, des bureaux et commerces.

LMH participera au capitale de la SCCV à titre minoritaire, par apport en numéraire à hauteur de 660€ soit 33% du capital social de la société, ce dernier s'élevant à 2 000€. La SCCV est constituée pour une durée maximale de 10 ans.

La MEL en tant que collectivité de rattachement de Lille Métropole Habitat doit donner son accord à cette prise de participation.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la création conjointe de cette société civile de construction vente par Lille Métropole Habitat et la société Projectim et de donner son accord à la prise de participation de LMH dans cette société;

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LILLE -

BOULEVARD VAUBAN ET RUE DEMAZIERES - ACCORD PREALABLE DU CONSEIL DE LA METROPOLE POUR UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LILLE METROPOLE HABITAT DANS UNE SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PROJECTIM

Lille Métropole Habitat, l'Office de la Métropole Européenne de Lille, sollicite l'accord de la MEL pour la création d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV).

I. Rappel du contexte

Dans le cadre d'une opération mixte de création de logements et de commerces et bureaux, LMH est amenée à participer au capital d'une SCCV.

Conformément à l'article L. 421-2 et suivants et l'article R. 421-3 du CCH, la souscription ou l'acquisition par les offices publics de l'habitat de parts dans des sociétés pouvant réaliser des opérations d'aménagement ou la conclusion d'une convention de projet urbain partenarial est soumise à l'accord de sa collectivité de rattachement.

II. Objet de la délibération

LMH et la société Projectim envisagent la réalisation d'un programme mixte, boulevard Vauban et rue Desmazières à Lille, au travers de la création d'une société civile de construction vente. Cette opération vise à créer d'une part, 150 logements dont 45% en logements locatifs, 20% en BRS et 35% en accession libre, et d'autre part, des bureaux et commerces.

LMH participera au capitale de la SCCV à titre minoritaire, par apport en numéraire à hauteur de 660€ soit 33% du capital social de la société, ce dernier s'élevant à 2 000€. La SCCV est constituée pour une durée maximale de 10 ans.

La MEL en tant que collectivité de rattachement de Lille Métropole Habitat doit donner son accord à cette prise de participation.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la création conjointe de cette société civile de construction vente par Lille Métropole Habitat et la société Projectim et de donner son accord à la prise de participation de LMH dans cette société;

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUSED Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAIEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLESSON Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

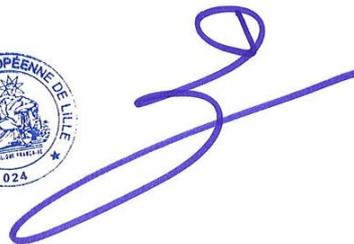
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103925-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0243

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ROUBAIX -

**ZONE DE L'UNION - ACCORD PREALABLE DU CONSEIL DE LA METROPOLE POUR
UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LILLE METROPOLE HABITAT DANS UNE
SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE EN PARTENARIAT AVEC LA SAEM
VILLE RENOUVELEE ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 23-C-0118 DU
CONSEIL DU 30 JUIN 2023**

Lille Métropole Habitat, l'Office de la Métropole Européenne de Lille sollicite l'accord de la MEL pour la création d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV).

L'accord de la MEL quant à la prise de participation de la SAEM Ville Renouvelée dans cette SCCV a été donné par délibération n° 23-C-0118 du 30 juin 2023 ; toutefois le contour de l'opération visée ainsi que le montant et la répartition du capital social de la SCCV ont évolué.

I. Rappel du contexte

Dans le cadre d'une opération immobilière, LMH et la SAEM Ville renouvelée sont amenées à participer au capital d'une SCCV.

Conformément à l'article L. 421-2 et suivants et l'article R. 421-3 du CCH, la souscription ou l'acquisition par les offices publics de l'habitat de parts dans des sociétés civiles immobilières dont l'unique objet est la construction d'immeubles d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation en vue de leur vente est soumise à l'accord de sa collectivité de rattachement.

Par ailleurs, l'article L 1524-5 du CGCT prévoit désormais, à peine de nullité, que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

II. Objet de la délibération

Lille Métropole Habitat envisage de développer avec la SAEM Ville Renouvelée une opération immobilière sur les lots PL5 et 6 de la zone de l'Union au travers de la création d'une société de projet dont ils seront actionnaires.

Cette opération vise à développer 200 logements répartis en 30 % de logements locatifs sociaux au bénéfice de LMH, 25 % de logements locatifs intermédiaires et 45 % d'accession libre à Roubaix.

LMH participera au capital de la SCCV à titre minoritaire, par apport en numéraire à hauteur de 800€ soit 40% du capital social de la société, ce dernier s'élevant à 2 000€.

La SAEM VR participera au capital de la SCCV à titre majoritaire, par apport en numéraire à hauteur de 1200€ soit 60% du capital social de la société.

La SCCV est constituée pour une durée maximale de 10 ans.

La MEL en tant que collectivité de rattachement de Lille Métropole Habitat et actionnaire de la SAEM Ville Renouvelée doit donner son accord à cette prise de participation.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la création conjointe de cette société civile de construction vente par Lille Métropole Habitat et la Saem Ville Renouvelée d'un capital social de 2 000€
- 2) De donner son accord à la prise de participation de LMH dans cette société à hauteur de 40%
- 3) De donner son accord à la prise de participation de la SAEM Ville renouvelée à hauteur de 60%

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ROUBAIX -

**ZONE DE L'UNION - ACCORD PREALABLE DU CONSEIL DE LA METROPOLE POUR
UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LILLE METROPOLE HABITAT DANS UNE
SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE EN PARTENARIAT AVEC LA SAEM
VILLE RENOUVELEE ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 23-C-0118 DU
CONSEIL DU 30 JUIN 2023**

Lille Métropole Habitat, l'Office de la Métropole Européenne de Lille sollicite l'accord de la MEL pour la création d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV).

L'accord de la MEL quant à la prise de participation de la SAEM Ville Renouvelée dans cette SCCV a été donné par délibération n° 23-C-0118 du 30 juin 2023 ; toutefois le contour de l'opération visée ainsi que le montant et la répartition du capital social de la SCCV ont évolué.

I. Rappel du contexte

Dans le cadre d'une opération immobilière, LMH et la SAEM Ville renouvelée sont amenées à participer au capital d'une SCCV.

Conformément à l'article L. 421-2 et suivants et l'article R. 421-3 du CCH, la souscription ou l'acquisition par les offices publics de l'habitat de parts dans des sociétés civiles immobilières dont l'unique objet est la construction d'immeubles d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation en vue de leur vente est soumise à l'accord de sa collectivité de rattachement.

Par ailleurs, l'article L 1524-5 du CGCT prévoit désormais, à peine de nullité, que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

II. Objet de la délibération

Lille Métropole Habitat envisage de développer avec la SAEM Ville Renouvelée une opération immobilière sur les lots PL5 et 6 de la zone de l'Union au travers de la création d'une société de projet dont ils seront actionnaires.

Cette opération vise à développer 200 logements répartis en 30 % de logements locatifs sociaux au bénéfice de LMH, 25 % de logements locatifs intermédiaires et 45 % d'accession libre à Roubaix.

LMH participera au capital de la SCCV à titre minoritaire, par apport en numéraire à hauteur de 800€ soit 40% du capital social de la société, ce dernier s'élevant à 2 000€.

La SAEM VR participera au capital de la SCCV à titre majoritaire, par apport en numéraire à hauteur de 1200€ soit 60% du capital social de la société.

La SCCV est constituée pour une durée maximale de 10 ans.

La MEL en tant que collectivité de rattachement de Lille Métropole Habitat et actionnaire de la SAEM Ville Renouvelée doit donner son accord à cette prise de participation.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la création conjointe de cette société civile de construction vente par Lille Métropole Habitat et la Saem Ville Renouvelée d'un capital social de 2 000€
- 2) De donner son accord à la prise de participation de LMH dans cette société à hauteur de 40%
- 3) De donner son accord à la prise de participation de la SAEM Ville renouvelée à hauteur de 60%

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusque 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusque 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusque 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusque 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusque 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAHEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusque 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

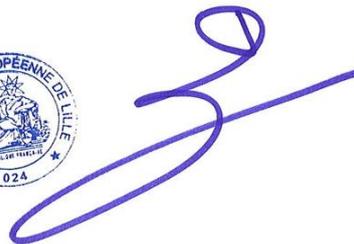
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103926-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0244

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LILLE -

REQUALIFICATION DE LA RUE SOLFERINO ENTRE LA PLACE PHILIPPE LEBON ET LE BOULEVARD VAUBAN - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

Le Conseil de la métropole a approuvé le 17 décembre 2021 la programmation 2022 - 2024 au titre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) Espaces Publics et Voirie 2022-2026.

La requalification de la rue Solférino y figure sous l'intitulé "Lille - Rue Solférino - Requalification" avec un objectif de démarrage des travaux en 2023.

Ce projet est identifié tant par la ville de Lille que par la métropole européenne de Lille (MEL) comme une priorité de ce mandat.

Il tient compte de l'avis favorable de Madame le Maire de Lille formulé le 5 juillet 2022.

II. Objet de la délibération

Les travaux prévoient :

- la création de pistes cyclables unidirectionnelles ;
- la création de fosses de végétalisation pouvant accueillir la plantation d'arbres ;
- la mise aux normes d'accessibilité des trottoirs ;
- la réfection de la chaussée ;
- la récupération des eaux pluviales des trottoirs et stationnements dans les fosses végétalisées ;
- la rénovation du réseau d'assainissement.

Le projet se révèle être très performant sur plusieurs des items de la charte de l'Espace Public, et en particulier :

- la végétalisation par la plantation notamment de 180 nouvelles essences d'arbres ;
- la qualité de l'espace public en vivre avec, outre l'effort de végétalisation, la diminution de la largeur de voirie.

En vue de la réalisation de ces travaux d'un montant estimé à 6.100.000 € HT dont 1.500.000 € HT pour la remise en état du réseau d'assainissement, un appel d'offres

ouvert a ainsi été lancé le 30 juin 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 28 août 2023.

4 offres ont été reçues et analysées.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au groupement EJM - LILLE / VRL / SAVN pour un montant de 5.699.872,54 € HT (dont 2.079.584 € HT pour la remise en état du réseau d'assainissement).

Cette dépense peut être considérée comme 71 % favorable au titre de "l'atténuation et de la qualité de l'air", la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile passant à 71 %.

Elle peut être considérée comme 100 % favorable au titre de "l'adaptation au changement climatique" en raison de l'effort de végétalisation.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché avec le groupement EJM - LILLE / VRL / SAVN ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général et au budget annexe Assainissement en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LILLE -

**REQUALIFICATION DE LA RUE SOLFERINO ENTRE LA PLACE PHILIPPE LEBON
ET LE BOULEVARD VAUBAN - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

I. Rappel du contexte

Le Conseil de la métropole a approuvé le 17 décembre 2021 la programmation 2022 - 2024 au titre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) Espaces Publics et Voirie 2022-2026.

La requalification de la rue Solférino y figure sous l'intitulé "Lille - Rue Solférino - Requalification" avec un objectif de démarrage des travaux en 2023.

Ce projet est identifié tant par la ville de Lille que par la métropole européenne de Lille (MEL) comme une priorité de ce mandat.

Il tient compte de l'avis favorable de Madame le Maire de Lille formulé le 5 juillet 2022.

II. Objet de la délibération

Les travaux prévoient :

- la création de pistes cyclables unidirectionnelles ;
- la création de fosses de végétalisation pouvant accueillir la plantation d'arbres ;
- la mise aux normes d'accessibilité des trottoirs ;
- la réfection de la chaussée ;
- la récupération des eaux pluviales des trottoirs et stationnements dans les fosses végétalisées ;
- la rénovation du réseau d'assainissement.

Le projet se révèle être très performant sur plusieurs des items de la charte de l'Espace Public, et en particulier :

- la végétalisation par la plantation notamment de 180 nouvelles essences d'arbres ;
- la qualité de l'espace public en vivre avec, outre l'effort de végétalisation, la diminution de la largeur de voirie.

En vue de la réalisation de ces travaux d'un montant estimé à 6.100.000 € HT dont 1.500.000 € HT pour la remise en état du réseau d'assainissement, un appel d'offres

ouvert a ainsi été lancé le 30 juin 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 28 août 2023.

4 offres ont été reçues et analysées.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au groupement EJM - LILLE / VRL / SAVN pour un montant de 5.699.872,54 € HT (dont 2.079.584 € HT pour la remise en état du réseau d'assainissement).

Cette dépense peut être considérée comme 71 % favorable au titre de "l'atténuation et de la qualité de l'air", la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile passant à 71 %.

Elle peut être considérée comme 100 % favorable au titre de "l'adaptation au changement climatique" en raison de l'effort de végétalisation.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché avec le groupement EJM - LILLE / VRL / SAVN ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général et au budget annexe Assainissement en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Annexe à :

Délibération du Conseil du 20 octobre 2023

SITUATION ACTUELLE

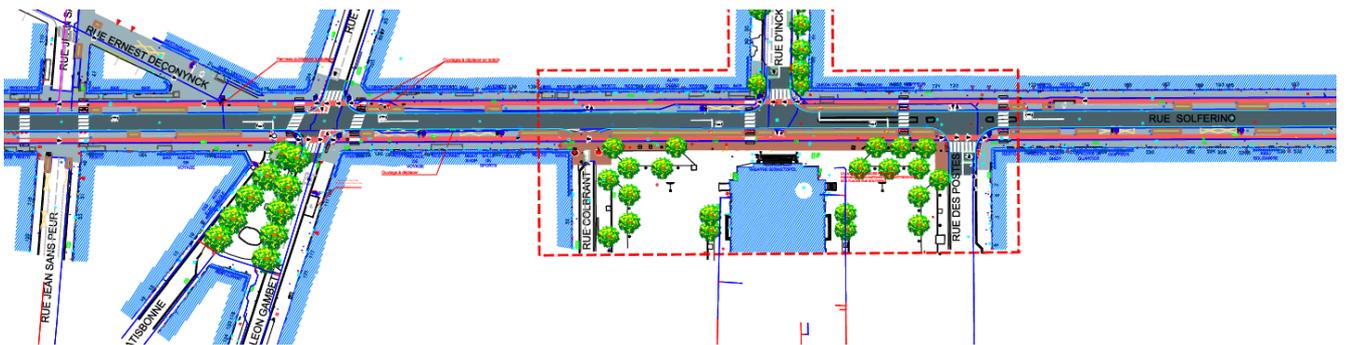
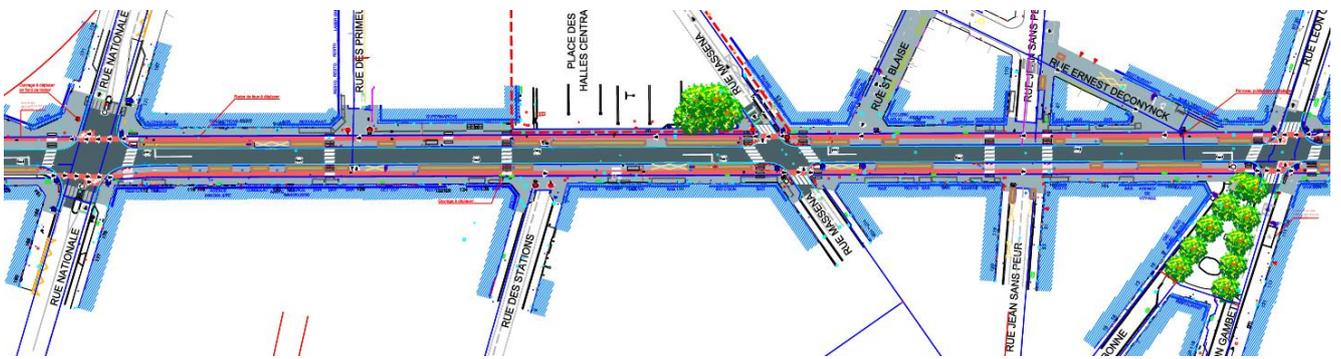
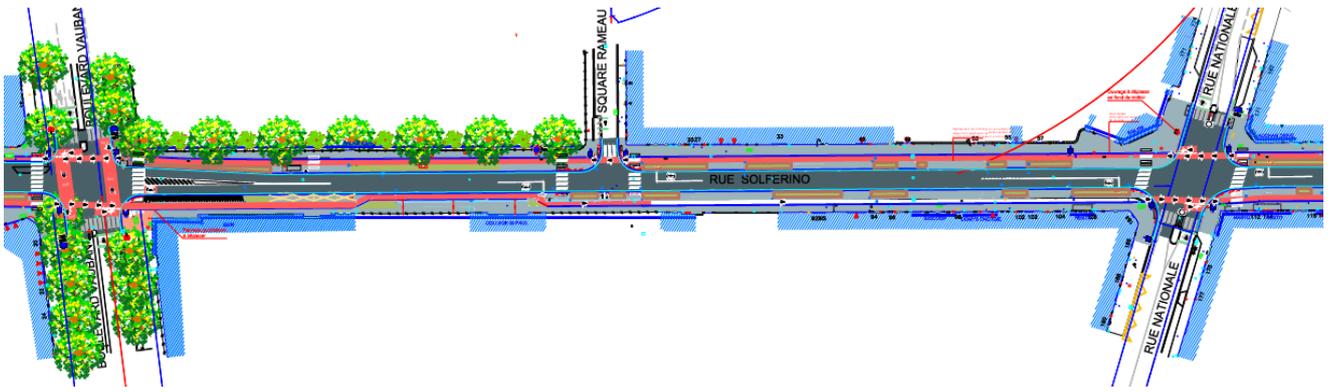


PROJET

OBJECTIFS	
Objectifs principaux :	<p>La rue Solferino a une longueur de 2,1 km avec un profil en travers constant (20m).</p> <p>Trois constats majeurs ont été mis en évidence dans le cadre du diagnostic réalisé sur la rue Solferino :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La voie est fortement circulée, et a été aménagée par et pour la voiture,▪ La pratique du vélo est de fait difficile▪ Il y a très peu de végétalisation sur l'ensemble de l'axe. <p>Dans le cadre de la requalification de la rue Solferino, l'aménagement porte essentiellement sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ une meilleure répartition des modes de déplacement▪ une diminution du nombre de places de stationnement▪ une végétalisation <p>La diminution du nombre de places de stationnement permet de valoriser et de qualifier les pratiques de la marche et du vélo ainsi que de créer des massifs et fosses de plantation sur l'ensemble du linéaire.</p>

Plans du projet





ANALYSE DU PROJET SELON LE REFERENTIEL MEL

	État des lieux	Note État des lieux	Note Enjeu du site	Projet	Note État futur	Performance du projet
Mobilité piétons	Largeur de trottoir > 2,00m	Niveau acceptable	Enjeu très fort	Centralité commerces avec emprise de terrasse	Niveau acceptable	Neutre
Mobilité cycles	Voie 30 avec des aménagements bandes cyclables à fortes discontinuités	Niveau acceptable (car voie 30)	Enjeu fort	Mise en place de pistes cyclables continues sur trottoirs	Niveau avancé et non exemplaire car piste < 2m	Performant
Mobilité TC	Arrêt TC non PMR	Niveau insuffisant	Enjeu courant	Mise en accessibilité PMR des arrêts	Niveau acceptable	Mise en accessibilité des arrêts
Ville apaisée	Voie 30 avec trafic > 4000 veh/j	Niveau acceptable	Enjeu fort car trafic > 4000 véh/j	Réduction largeur chaussée automobile et effet paroi végétal	Niveau acceptable mais amélioré	Performant
Espaces à vivre et à partager (piétons et végétal)	Emprise de 20 mètres avec espaces à vivre < 35%	Niveau insuffisant	Enjeu très fort	Espace à vivre > 35%	Niveau avancé	Très performant
Participation des usagers			Enjeu très fort	Réunions publiques avec riverains et commerçants		Avancé
Présence du végétal	Pas de présence de végétalisation à l'exception des places	Niveau insuffisant	Enjeu très fort	Plantation de 180 arbres Part d'espaces verts relative à l'espace public de 22%	Niveau avancé	Très performant
Déconnexion des eaux pluviales	Pas de déconnexion	Niveau insuffisant	Enjeu courant	Part d'espace vert dans l'espace public > 5%	Niveau acceptable	Neutre

CARACTÉRISATION DE LA DÉPENSE VOIRIE AU TITRE DU BUDGET CLIMATIQUE

Caractérisation au titre de l'atténuation et de la qualité de l'air :

La dépense est à 100% « très favorable » si la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile augmente de 100%	
La dépense est à 100% « favorable » si la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile augmente de 50%	
La part d'espace public non dédiée à la circulation automobile > à 40%	Le % espace public non dédié à la voiture est considérée comme « favorable »
	Le reste est considéré comme « neutre »
La part d'espace public non dédiée à la circulation automobile < à 40%	Le % espace public non dédié à la voiture est considéré comme « favorable »
	Le reste est considéré comme « défavorable »
La dépense est à 100% « défavorable » si la part d'espace public non dédiée à la voiture diminue	

Part d'espace public non dédiée à la circulation automobile	Caractérisation de la dépense du projet
Le projet augmente la part d'espace public non dédiée à la circulation qui passe de 56 % à 71 %	La dépense est 71 % favorable et 29% neutre.

Caractérisation au titre de l'adaptation au changement climatique :

La dépense est à 100% « très favorable » si : déconnexion du domaine public pour une pluie trentennale ET augmentation de la part d'EV (pondérée) d'une surface correspondant à 10% de l'espace public
La dépense est à 100% « favorable » si : déconnexion du domaine public pour une pluie trentennale OU augmentation de la part d'EV (pondérée) d'une surface correspondant à 10% de l'espace public
La dépense est à 50% « favorable » et à 50 % « neutre » si : déconnexion du domaine public pour une pluie mensuelle OU augmentation de la part d'espaces vert (pondérée) d'une surface correspondant à 5% de l'espace public
La dépense est à 100% « neutre » si : le projet ne change rien
La dépense est à 100% « défavorable » si : la surface imperméabilisée connectée augmente OU la part d'espace vert diminue

État déconnexion des eaux et espace vert	Caractérisation de la dépense du projet
Augmentation de la part d'espace vert qui passe à 22 % de l'espace public	La dépense est 100% Favorable

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

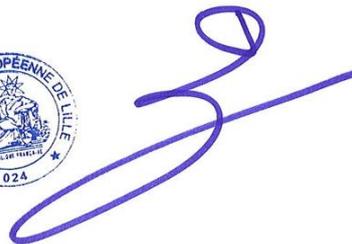
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103927-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0245

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOOS - HAUBOURDIN - EMMERIN - SEQUEDIN -

LINO SUD - CREATION D'UN PONT-RAIL (TF2) - SNCF RESEAU - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION FINANCIERE DU TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DITE PRO-REA - CREATION D'UN DIFFUSEUR SUR L'A25 (TF3) - DIR NORD - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

Le Conseil de la métropole a approuvé le 17 décembre 2021 la programmation 2022-2024 au titre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) Espaces Publics et Voirie 2022-2026.

La réalisation des trois premières tranches fonctionnelles de la LINO (Liaison Intercommunale Nord-Ouest) Sud y figure sous le libellé « LINO Sud – Tranches fonctionnelles 1 à 3 », avec un objectif de démarrage des travaux en 2022. Cette opération est identifiée par la métropole européenne de Lille (MEL) comme une priorité de ce mandat.

Les travaux de la deuxième tranche (TF2 - Réaménagement de la M341 à la Carrière des Ciments à Haubourdin et création de voirie de la Carrière des Ciments à la rue Potié à Loos avec création d'un passage sous les voies ferrées à Loos) ont commencé en septembre 2023, à la suite de l'achèvement des travaux de la 1ère tranche (TF1 - Création de voirie de la rue Paré à Loos à la M341 à Emmerin).

Dans le cadre de la TF2, il est prévu la réalisation d'un pont-rail à Loos. Elle sera exécutée par SNCF Réseau dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, approuvé par la délibération n° 17 C 0416 du 1er juin 2017 puis complétée par la délibération n° 19 C 0080 du 5 avril 2019. Ces deux délibérations ont autorisé successivement la signature de deux conventions entre la MEL et SNCF Réseau :

- une première convention précisant les principes de financement de l'ouvrage ;
- une deuxième convention posant le principe de maîtrise d'ouvrage unique des travaux.

Suite à l'attribution par SNCF Réseau du marché de travaux, il convient d'ajuster la convention portant sur le financement de l'ouvrage.

Par ailleurs, la troisième tranche de travaux (TF3 - Requalification de la route de Sequedin à Loos et création d'un diffuseur sur l'autoroute A25) comportera notamment la création d'un échangeur sur l'autoroute A25. Ces travaux seront réalisés et financés par la MEL avec l'autorisation de l'État.

II. Objet de la délibération

L'objet de la présente délibération est :

- d'actualiser le coût de l'opération, y compris sur les coûts des travaux ferroviaires dont la Métropole assume le financement complet ; cela constitue l'avenant n° 2 à la convention de financement ;
- d'autoriser la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage tiers avec la Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIR Nord) permettant la réalisation du nouveau diffuseur sur l'A25.

Concernant la convention de financement avec SNCF Réseau, la nouvelle estimation financière s'élève à 17.672.173 € (euros courants 2023), répartis en :

Postes	Volet ferroviaire (€ HT)	Volet routier (€ TTC)	Volets ferroviaire + routier (€)
Frais de maîtrise d'œuvre	2.773.627,00 €	435.147,60 €	3.208.774,60 €
Travaux	7.883.867,00 €	5.039.469,60 €	12.923.336,60 €
Provisions pour risques	753.009,00 €	511.294,80 €	1.264.303,80 €
Frais de maîtrise d'ouvrage	248.272,00 €	27.486,00 €	275.758,00 €
TOTAL	11.658.775,00 €	6.013.398,00 €	17.672.173,00 €

L'évolution financière liée à cette convention correspond à une augmentation de coût de l'ordre de 1,5 million d'euros par rapport aux montants présentés dans l'avenant n° 1 de 2019 (ramenés en euros courants 2023). Cette évolution est sans impact sur le coût global de l'opération LINO Sud puisqu'elle est compensée par les bons résultats des appels d'offres de travaux passés par la MEL.

S'agissant du diffuseur sur l'A25, la convention de maîtrise d'ouvrage tiers est la procédure réglementaire qui permet à la MEL de réaliser les travaux à l'intersection des domaines de l'État et de la MEL. La MEL, qui assure le financement complet du diffuseur, y est désignée comme maître d'ouvrage tiers. Les étapes de conception puis de mise en œuvre sont soumises à des processus de contrôle extérieur et d'audit de sécurité routière, puis à validation de la DIR Nord. La convention définit également les aménagements neufs qui intégreront le Réseau Routier National (RRN) à l'issue des travaux (bretelles d'entrées et sorties de l'A25), ainsi que les modalités ultérieures d'entretien, d'exploitation et de gestion de ces aménagements. Enfin, elle fixe la prise en charge par la MEL, au travers d'une soultte, des frais d'entretien, réalisé par la DIR Nord, générés par l'augmentation de ce RRN : ils sont estimés à 765.000 € TTC.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer avec SNCF Réseau l'avenant n° 2 à la convention PRO-REA relative à la création du pont-rail à Loos ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer avec la DIR Nord la convention de maîtrise d'ouvrage tiers concernant la création du diffuseur sur l'A25 au niveau de Sequedin et Loos ;
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOOS - HAUBOURDIN - EMMERIN - SEQUEDIN -

LINO SUD - CREATION D'UN PONT-RAIL (TF2) - SNCF RESEAU - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION FINANCIERE DU TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DITE PRO-REA - CREATION D'UN DIFFUSEUR SUR L'A25 (TF3) - DIR NORD - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

Le Conseil de la métropole a approuvé le 17 décembre 2021 la programmation 2022-2024 au titre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) Espaces Publics et Voirie 2022-2026.

La réalisation des trois premières tranches fonctionnelles de la LINO (Liaison Intercommunale Nord-Ouest) Sud y figure sous le libellé « LINO Sud – Tranches fonctionnelles 1 à 3 », avec un objectif de démarrage des travaux en 2022. Cette opération est identifiée par la métropole européenne de Lille (MEL) comme une priorité de ce mandat.

Les travaux de la deuxième tranche (TF2 - Réaménagement de la M341 à la Carrière des Ciments à Haubourdin et création de voirie de la Carrière des Ciments à la rue Potié à Loos avec création d'un passage sous les voies ferrées à Loos) ont commencé en septembre 2023, à la suite de l'achèvement des travaux de la 1ère tranche (TF1 - Création de voirie de la rue Paré à Loos à la M341 à Emmerin).

Dans le cadre de la TF2, il est prévu la réalisation d'un pont-rail à Loos. Elle sera exécutée par SNCF Réseau dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, approuvé par la délibération n° 17 C 0416 du 1er juin 2017 puis complétée par la délibération n° 19 C 0080 du 5 avril 2019. Ces deux délibérations ont autorisé successivement la signature de deux conventions entre la MEL et SNCF Réseau :

- une première convention précisant les principes de financement de l'ouvrage ;
- une deuxième convention posant le principe de maîtrise d'ouvrage unique des travaux.

Suite à l'attribution par SNCF Réseau du marché de travaux, il convient d'ajuster la convention portant sur le financement de l'ouvrage.

Par ailleurs, la troisième tranche de travaux (TF3 - Requalification de la route de Sequedin à Loos et création d'un diffuseur sur l'autoroute A25) comportera notamment la création d'un échangeur sur l'autoroute A25. Ces travaux seront réalisés et financés par la MEL avec l'autorisation de l'État.

II. Objet de la délibération

L'objet de la présente délibération est :

- d'actualiser le coût de l'opération, y compris sur les coûts des travaux ferroviaires dont la Métropole assume le financement complet ; cela constitue l'avenant n° 2 à la convention de financement ;
- d'autoriser la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage tiers avec la Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIR Nord) permettant la réalisation du nouveau diffuseur sur l'A25.

Concernant la convention de financement avec SNCF Réseau, la nouvelle estimation financière s'élève à 17.672.173 € (euros courants 2023), répartis en :

Postes	Volet ferroviaire (€ HT)	Volet routier (€ TTC)	Volets ferroviaire + routier (€)
Frais de maîtrise d'œuvre	2.773.627,00 €	435.147,60 €	3.208.774,60 €
Travaux	7.883.867,00 €	5.039.469,60 €	12.923.336,60 €
Provisions pour risques	753.009,00 €	511.294,80 €	1.264.303,80 €
Frais de maîtrise d'ouvrage	248.272,00 €	27.486,00 €	275.758,00 €
TOTAL	11.658.775,00 €	6.013.398,00 €	17.672.173,00 €

L'évolution financière liée à cette convention correspond à une augmentation de coût de l'ordre de 1,5 million d'euros par rapport aux montants présentés dans l'avenant n° 1 de 2019 (ramenés en euros courants 2023). Cette évolution est sans impact sur le coût global de l'opération LINO Sud puisqu'elle est compensée par les bons résultats des appels d'offres de travaux passés par la MEL.

S'agissant du diffuseur sur l'A25, la convention de maîtrise d'ouvrage tiers est la procédure réglementaire qui permet à la MEL de réaliser les travaux à l'intersection des domaines de l'État et de la MEL. La MEL, qui assure le financement complet du diffuseur, y est désignée comme maître d'ouvrage tiers. Les étapes de conception puis de mise en œuvre sont soumises à des processus de contrôle extérieur et d'audit de sécurité routière, puis à validation de la DIR Nord. La convention définit également les aménagements neufs qui intégreront le Réseau Routier National (RRN) à l'issue des travaux (bretelles d'entrées et sorties de l'A25), ainsi que les modalités ultérieures d'entretien, d'exploitation et de gestion de ces aménagements. Enfin, elle fixe la prise en charge par la MEL, au travers d'une soultte, des frais d'entretien, réalisé par la DIR Nord, générés par l'augmentation de ce RRN : ils sont estimés à 765.000 € TTC.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer avec SNCF Réseau l'avenant n° 2 à la convention PRO-REA relative à la création du pont-rail à Loos ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer avec la DIR Nord la convention de maîtrise d'ouvrage tiers concernant la création du diffuseur sur l'A25 au niveau de Sequedin et Loos ;
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

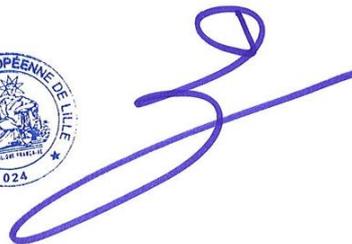
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103928-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0246

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DU MOBILIER URBAIN FIXE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE (2 LOTS) - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT

I. Rappel du contexte

La métropole européenne de Lille (MEL) est amenée à implanter et à exploiter du mobilier urbain fixe de type barrières et potelets, destinés à la protection des piétons en milieu urbain. Elle est aussi amenée à installer des arceaux à vélos, avec remise en gestion à la commune concernée, notamment à proximité des passages piétons afin d'y empêcher le stationnement.

La délibération n° 19 C 0335 du 28 juin 2019 a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour assurer la fourniture, la pose et l'entretien de ce mobilier urbain, au travers de 4 lots géographiques.

Les accords-cadres à bons de commande correspondants (2019-EPV040 à 043), ont ainsi été notifiés pour un montant global sur 4 ans minimum de 1.600.000 € HT et maximum de 8.000.000 € HT.

Ces marchés arrivant à échéance en avril et mai 2024, il convient de procéder à leur renouvellement.

À titre informatif, le montant global des commandes annuelles est d'environ 980.000 € HT.

II. Objet de la délibération

Il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence. Afin d'optimiser les prestations, il est proposé de décomposer les prestations en deux lots géographiques :

- Lot n° 1 : fourniture, pose et entretien des potelets, barrières et arceaux vélos sur le territoire de l'Unité Territoriale de Lille - Seclin (UTLS) et sur le territoire de l'Unité Territoriale de Marcq-en-Barœul - La Bassée (UTML) ;

- Lot n° 2 : fourniture, pose et entretien des potelets, barrières et arceaux vélos sur le territoire de l'Unité Territoriale de Tourcoing - Armentières (UTTA) et sur le territoire de l'Unité Territoriale de Roubaix - Villeneuve d'Ascq (UTRV).

Chaque lot sera conclu pour une durée de 4 ans et un montant minimum quadriennal de 750.000 € HT et un montant maximum quadriennal de 3.500.000 € HT, soit un montant global minimum de 1.500.000 € HT et un montant global maximum de 7.000.000 € HT.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire et sera exécuté par l'émission de bons de commande, dont les montants sur 4 ans sont estimés à 2.000.000 € HT pour chaque lot, soit un montant global estimé sur la durée des marchés de 4.000.000 € HT.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de réaliser les prestations de fourniture, de pose et d'entretien de mobilier urbain fixe (2 lots) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;
- 4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;
- 5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en sections d'investissement et de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DU MOBILIER URBAIN FIXE SUR LE
TERRITOIRE METROPOLITAIN - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE (2
LOTS) - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT**

I. Rappel du contexte

La métropole européenne de Lille (MEL) est amenée à implanter et à exploiter du mobilier urbain fixe de type barrières et potelets, destinés à la protection des piétons en milieu urbain. Elle est aussi amenée à installer des arceaux à vélos, avec remise en gestion à la commune concernée, notamment à proximité des passages piétons afin d'y empêcher le stationnement.

La délibération n° 19 C 0335 du 28 juin 2019 a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour assurer la fourniture, la pose et l'entretien de ce mobilier urbain, au travers de 4 lots géographiques.

Les accords-cadres à bons de commande correspondants (2019-EPV040 à 043), ont ainsi été notifiés pour un montant global sur 4 ans minimum de 1.600.000 € HT et maximum de 8.000.000 € HT.

Ces marchés arrivant à échéance en avril et mai 2024, il convient de procéder à leur renouvellement.

À titre informatif, le montant global des commandes annuelles est d'environ 980.000 € HT.

II. Objet de la délibération

Il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence. Afin d'optimiser les prestations, il est proposé de décomposer les prestations en deux lots géographiques :

- Lot n° 1 : fourniture, pose et entretien des potelets, barrières et arceaux vélos sur le territoire de l'Unité Territoriale de Lille - Seclin (UTLS) et sur le territoire de l'Unité Territoriale de Marcq-en-Barœul - La Bassée (UTML) ;

- Lot n° 2 : fourniture, pose et entretien des potelets, barrières et arceaux vélos sur le territoire de l'Unité Territoriale de Tourcoing - Armentières (UTTA) et sur le territoire de l'Unité Territoriale de Roubaix - Villeneuve d'Ascq (UTRV).

Chaque lot sera conclu pour une durée de 4 ans et un montant minimum quadriennal de 750.000 € HT et un montant maximum quadriennal de 3.500.000 € HT, soit un montant global minimum de 1.500.000 € HT et un montant global maximum de 7.000.000 € HT.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire et sera exécuté par l'émission de bons de commande, dont les montants sur 4 ans sont estimés à 2.000.000 € HT pour chaque lot, soit un montant global estimé sur la durée des marchés de 4.000.000 € HT.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de réaliser les prestations de fourniture, de pose et d'entretien de mobilier urbain fixe (2 lots) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;
- 4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;
- 5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en sections d'investissement et de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusque 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusque 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusque 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusque 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusque 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAHEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusque 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

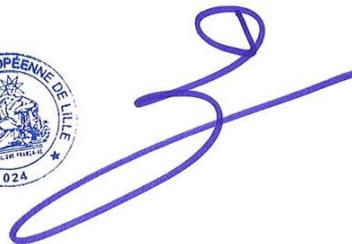
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103929-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0247

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE REFECTION DES CHAUSSEES EN BETONS BITUMINEUX DU RESEAU STRUCTURANT METROPOLITAIN - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE ET A MARCHES SUBSEQUENTS - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT

I. Rappel du contexte

Le patrimoine viaire de la métropole européenne de Lille (MEL) s'est agrandi ces dernières années avec la reprise des routes départementales et l'intégration de dix nouvelles communes.

Il s'est aussi fortement diversifié, la MEL gérant non seulement les voies de desserte ou de liaisons-inter-quartiers mais également les voies structurantes à caractéristiques autoroutières (Routes Nationales Ordinaires, Voies Rapides Urbaines, ...) et les voies de liaisons inter-agglomérations.

Ce patrimoine nécessite de renouveler périodiquement les couches de roulement des chaussées en bétons bitumineux.

À cet effet, la délibération n° 19 C 0637 du 11 octobre 2019 a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection des chaussées en bétons bitumineux sur le réseau routier structurant métropolitain sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents.

L'accord-cadre correspondant (2019-EPV044) a été notifié en février 2020 pour une durée de 4 ans, sans montants minimum et maximum, et avec un montant estimé de 12.000.000 € HT.

Le marché arrivant à échéance en février 2024, il convient de procéder à son renouvellement.

À titre informatif, le montant global des bons de commandes et des marchés subséquents s'élève environ à 4.500.000 € HT par an.

II. Objet de la délibération

Il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux.

Cette procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec 3 prestataires sans montant minimum et pour un montant maximum de 35.000.000 € HT sur 4 ans. Les clauses contractuelles du marché prévoient cependant la possibilité pour la MEL d'anticiper la fin de l'accord-cadre afin de relancer simultanément les accords-cadres de travaux de bétons bitumineux relatifs au réseau routier structurant et ceux relatifs au réseau routier secondaire local dont l'échéance arrivera fin mars 2026.

Le présent accord-cadre sera exécuté en partie par l'émission de bons de commande pour les travaux d'un montant inférieur ou égal à 80.000 € HT et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les travaux d'un montant supérieur à 80.000 € HT.

Le montant des commandes et des marchés subséquents est estimé à 24.000.000 € HT sur 4 ans.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

Le marché prévoira la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de réaliser les travaux de construction ou de réfection des chaussées en bétons bitumineux sur le réseau routier structurant métropolitain ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché ;
- 4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;
- 5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en sections d'investissement et de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MM. Alexandre GARCIN et Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE REFECTION DES CHAUSSEES EN BETONS
BITUMINEUX DU RESEAU STRUCTURANT METROPOLITAIN - ACCORD-CADRE A
BONS DE COMMANDE ET A MARCHES SUBSEQUENTS - APPEL D'OFFRES OUVERT
- DECISION - FINANCEMENT**

I. Rappel du contexte

Le patrimoine viaire de la métropole européenne de Lille (MEL) s'est agrandi ces dernières années avec la reprise des routes départementales et l'intégration de dix nouvelles communes.

Il s'est aussi fortement diversifié, la MEL gérant non seulement les voies de desserte ou de liaisons-inter-quartiers mais également les voies structurantes à caractéristiques autoroutières (Routes Nationales Ordinaires, Voies Rapides Urbaines, ...) et les voies de liaisons inter-agglomérations.

Ce patrimoine nécessite de renouveler périodiquement les couches de roulement des chaussées en bétons bitumineux.

À cet effet, la délibération n° 19 C 0637 du 11 octobre 2019 a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection des chaussées en bétons bitumineux sur le réseau routier structurant métropolitain sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents.

L'accord-cadre correspondant (2019-EPV044) a été notifié en février 2020 pour une durée de 4 ans, sans montants minimum et maximum, et avec un montant estimé de 12.000.000 € HT.

Le marché arrivant à échéance en février 2024, il convient de procéder à son renouvellement.

À titre informatif, le montant global des bons de commandes et des marchés subséquents s'élève environ à 4.500.000 € HT par an.

II. Objet de la délibération

Il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux.

Cette procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec 3 prestataires sans montant minimum et pour un montant maximum de 35.000.000 € HT sur 4 ans. Les clauses contractuelles du marché prévoient cependant la possibilité pour la MEL d'anticiper la fin de l'accord-cadre afin de relancer simultanément les accords-cadres de travaux de bétons bitumineux relatifs au réseau routier structurant et ceux relatifs au réseau routier secondaire local dont l'échéance arrivera fin mars 2026.

Le présent accord-cadre sera exécuté en partie par l'émission de bons de commande pour les travaux d'un montant inférieur ou égal à 80.000 € HT et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les travaux d'un montant supérieur à 80.000 € HT.

Le montant des commandes et des marchés subséquents est estimé à 24.000.000 € HT sur 4 ans.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

Le marché prévoira la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de réaliser les travaux de construction ou de réfection des chaussées en bétons bitumineux sur le réseau routier structurant métropolitain ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché ;
- 4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;
- 5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en sections d'investissement et de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MM. Alexandre GARCIN et Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

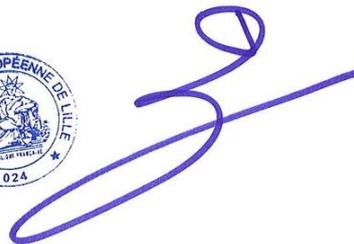
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 24/10/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231020-lmc100000103930-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2023
Retour préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023

23-C-0248

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

HELLEMMES (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

SITE QUEBECOR - H2D - CONVENTION DE TRANSFERT ET DE REPRISE EN GESTION DES VOIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS AVEC LA COMMUNE ET LES SOCIETES DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE ET VILOGIA - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

L'opération immobilière Quebecor-H2D se situe entre les rues Chanzy, Jean Jaurès, de l'Innovation, et Ferdinand-Mathias, sur 54.594 m², à proximité immédiate du centre-ville d'Hellemmes. Il s'agit d'un site stratégique pour le développement urbain de la commune, qui a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la métropole européenne de Lille (MEL).

Le projet d'aménagement porte sur la construction de 47.000 m² de surface de plancher dont 46.000 m² dédiés à l'habitat et 1.000 m² de services et commerces de proximité, ainsi que la réalisation d'espaces publics (voirie, voies modes doux, espaces verts ...), sur une emprise d'environ 24.200 m², qui contribueront à équiper et à structurer ce nouveau quartier.

Ces voies et équipements communs ont vocation à intégrer le domaine public de la MEL, certains devant être repris en gestion par la commune de Hellemmes au titre de ses compétences.

Sont notamment prévus, conformément au plan en annexe :

- la voirie principale « Rue des Jardins » aménagée en zone 30, traversant d'est en ouest l'opération ;
- les chemin des Écoles, du Parc et de Traverse, ainsi que les drèves, aménagés en voies piétonnes ;
- le parc Archipel, au nord de la parcelle.

L'article R442-8 du Code de l'urbanisme dispose qu'une convention peut prévoir le transfert des voies et espaces communs à réaliser par un lotisseur dans le cadre d'un permis d'aménager dans le domaine public de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

La mise en œuvre de cette convention à la MEL s'inscrit dans le cadre de la charte de l'espace public. L'objectif est de :



- pour les aménageurs : obtenir des prescriptions techniques fiables de la part de l'ensemble des services gestionnaires métropolitains et communaux, ainsi qu'un suivi régulier par les agents MEL tout au long du projet dans la perspective d'un classement concomittant des voies, ouvrages et du sol d'assiette en fin d'opération ;
- pour les services gestionnaires métropolitains et municipaux : avoir des réalisations de qualité et conformes aux normes nationales et locales (sans pour autant se substituer au MOE), éviter de générer de nouvelles demandes de classement ultérieures plus complexes à gérer ;
- pour les futurs propriétaires : éviter la création d'ASL (Association Syndicale Libre) devant supporter les charges de gestion des ouvrages communs de leur lotissement.

La revue de projets de classement, lors de sa réunion du 1er juin 2023, a émis un avis de principe favorable à la reprise des voies et des équipements communs projetés dans le cadre de cette opération dans le domaine public métropolitain, d'une part, et à la conclusion d'une convention de cette nature, d'autre part.

II. Objet de la délibération

La convention, qu'il est proposé de conclure avec l'Aménageur (DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE puis VILOGIA dès le transfert du permis d'aménager) et la commune de Hellemmes, fixera les conditions de réalisation, de remise et de transfert de la propriété et de la reprise en gestion des ouvrages communs de l'opération (voirie, emplacements de stationnement, espaces verts, réseaux de compétence métropolitaine, éclairage public, ouvrages de signalisation, points d'apport volontaire, mobiliers urbains éventuels, ...). L'opération fera l'objet d'un découpage fonctionnel et les processus de remise et transfert s'opèreront selon des phases dûment validées par l'ensemble des parties contractantes, étant précisé que celles-ci comporteront notamment un taux minimal de réalisation des surfaces de plancher de 80%.

L'entrée en vigueur de cette convention sera subordonnée à la souscription par l'Aménageur d'une garantie financière d'achèvement des travaux sur les voies et les équipements communs.

L'opération, qui a déjà fait l'objet d'un dossier d'AVP validé par la MEL et la Commune, fera l'objet d'un suivi impliquant notamment un recueil des avis de ces dernières en phase PRO et une validation technique des ouvrages réalisés après réception des travaux par l'aménageur, avant transfert effectif. Celui-ci portera concomitamment sur la propriété du sol d'assiette et sur la gestion des ouvrages correspondants (à l'exception toutefois de l'éclairage public et de la propreté qui pourront faire l'objet d'une remise anticipée à la Commune).

L'Aménageur reste seul maître d'ouvrage des travaux à réaliser. La direction et la réception des travaux relèvent donc de sa seule responsabilité.

Le suivi éventuellement exercé en phase travaux par la MEL et la Commune sera réalisé en leur seule qualité de futurs propriétaires et gestionnaires, et dans le but de

préparer et faciliter le classement des ouvrages dans le domaine public et leur reprise en gestion.

Les ouvrages appartiennent à l'aménageur et demeurent sous sa responsabilité exclusive jusqu'à la signature de l'acte de vente notarié transférant la propriété à la MEL, au prix d'un euro symbolique, dispensé de paiement.

À compter du transfert de propriété à la MEL, la Ville reprendra en gestion définitive le mobilier urbain, les ouvrages en matière de propreté, les réseaux d'éclairage public, de vidéo-protection, les espaces verts et les noues, à proportion de ses compétences.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention de transfert et de reprise en gestion avec l'Aménageur du site Quebecor - H2D à Hellemmes et la Commune de Hellemmes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mmes Florence BARISEAU et Audrey LINKENHELD ainsi que MM. Michel PLOUY et Alain PLUSS n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

HELLEMMES (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

**SITE QUEBECOR - H2D - CONVENTION DE TRANSFERT ET DE REPRISE EN
GESTION DES VOIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS AVEC LA COMMUNE ET LES
SOCIETES DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE ET VILOGIA
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

I. Rappel du contexte

L'opération immobilière Quebecor-H2D se situe entre les rues Chanzy, Jean Jaurès, de l'Innovation, et Ferdinand-Mathias, sur 54.594 m², à proximité immédiate du centre-ville d'Hellemmes. Il s'agit d'un site stratégique pour le développement urbain de la commune, qui a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la métropole européenne de Lille (MEL).

Le projet d'aménagement porte sur la construction de 47.000 m² de surface de plancher dont 46.000 m² dédiés à l'habitat et 1.000 m² de services et commerces de proximité, ainsi que la réalisation d'espaces publics (voirie, voies modes doux, espaces verts ...), sur une emprise d'environ 24.200 m², qui contribueront à équiper et à structurer ce nouveau quartier.

Ces voies et équipements communs ont vocation à intégrer le domaine public de la MEL, certains devant être repris en gestion par la commune de Hellemmes au titre de ses compétences.

Sont notamment prévus, conformément au plan en annexe :

- la voirie principale « Rue des Jardins » aménagée en zone 30, traversant d'est en ouest l'opération ;
- les chemin des Écoles, du Parc et de Traverse, ainsi que les drèves, aménagés en voies piétonnes ;
- le parc Archipel, au nord de la parcelle.

L'article R442-8 du Code de l'urbanisme dispose qu'une convention peut prévoir le transfert des voies et espaces communs à réaliser par un lotisseur dans le cadre d'un permis d'aménager dans le domaine public de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

La mise en œuvre de cette convention à la MEL s'inscrit dans le cadre de la charte de l'espace public. L'objectif est de :

- pour les aménageurs : obtenir des prescriptions techniques fiables de la part de l'ensemble des services gestionnaires métropolitains et communaux, ainsi qu'un suivi régulier par les agents MEL tout au long du projet dans la perspective d'un classement concomittant des voies, ouvrages et du sol d'assiette en fin d'opération ;
- pour les services gestionnaires métropolitains et municipaux : avoir des réalisations de qualité et conformes aux normes nationales et locales (sans pour autant se substituer au MOE), éviter de générer de nouvelles demandes de classement ultérieures plus complexes à gérer ;
- pour les futurs propriétaires : éviter la création d'ASL (Association Syndicale Libre) devant supporter les charges de gestion des ouvrages communs de leur lotissement.

La revue de projets de classement, lors de sa réunion du 1er juin 2023, a émis un avis de principe favorable à la reprise des voies et des équipements communs projetés dans le cadre de cette opération dans le domaine public métropolitain, d'une part, et à la conclusion d'une convention de cette nature, d'autre part.

II. Objet de la délibération

La convention, qu'il est proposé de conclure avec l'Aménageur (DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE puis VILOGIA dès le transfert du permis d'aménager) et la commune de Hellemmes, fixera les conditions de réalisation, de remise et de transfert de la propriété et de la reprise en gestion des ouvrages communs de l'opération (voirie, emplacements de stationnement, espaces verts, réseaux de compétence métropolitaine, éclairage public, ouvrages de signalisation, points d'apport volontaire, mobiliers urbains éventuels, ...). L'opération fera l'objet d'un découpage fonctionnel et les processus de remise et transfert s'opèreront selon des phases dûment validées par l'ensemble des parties contractantes, étant précisé que celles-ci comporteront notamment un taux minimal de réalisation des surfaces de plancher de 80%.

L'entrée en vigueur de cette convention sera subordonnée à la souscription par l'Aménageur d'une garantie financière d'achèvement des travaux sur les voies et les équipements communs.

L'opération, qui a déjà fait l'objet d'un dossier d'AVP validé par la MEL et la Commune, fera l'objet d'un suivi impliquant notamment un recueil des avis de ces dernières en phase PRO et une validation technique des ouvrages réalisés après réception des travaux par l'aménageur, avant transfert effectif. Celui-ci portera concomitamment sur la propriété du sol d'assiette et sur la gestion des ouvrages correspondants (à l'exception toutefois de l'éclairage public et de la propreté qui pourront faire l'objet d'une remise anticipée à la Commune).

L'Aménageur reste seul maître d'ouvrage des travaux à réaliser. La direction et la réception des travaux relèvent donc de sa seule responsabilité.

Le suivi éventuellement exercé en phase travaux par la MEL et la Commune sera réalisé en leur seule qualité de futurs propriétaires et gestionnaires, et dans le but de

préparer et faciliter le classement des ouvrages dans le domaine public et leur reprise en gestion.

Les ouvrages appartiennent à l'aménageur et demeurent sous sa responsabilité exclusive jusqu'à la signature de l'acte de vente notarié transférant la propriété à la MEL, au prix d'un euro symbolique, dispensé de paiement.

À compter du transfert de propriété à la MEL, la Ville reprendra en gestion définitive le mobilier urbain, les ouvrages en matière de propreté, les réseaux d'éclairage public, de vidéo-protection, les espaces verts et les noues, à proportion de ses compétences.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention de transfert et de reprise en gestion avec l'Aménageur du site Quebecor - H2D à Hellemmes et la Commune de Hellemmes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mmes Florence BARISEAU et Audrey LINKENHELD ainsi que MM. Michel PLOUY et Alain PLUSS n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.



LÉGENDE

- | | |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Minéral | Vegetal |
| Pavés drainants calepinage piéton | Zone de végétation sanctuarisée (vivaces et arbustes) |
| Voirie en enrobé | Zone engazonnée |
| Pavés joints engazonnés | Massifs de vivaces |
| Pavés drainants calepinage cycles | Noues |
| Pavés béton simples | Gazon armé (terre pierre) |
| Mobilier | Prairie fleurie |
| Mobilier ludique en bois | Arbres existants |
| Banquettes en bois | Arbres projet |
| Passerelles d'accès aux duplex (lots privés) | |
| Station de bornes d'apport volontaire | |
| Rayon de 100m | |

- Périmètre Permis d'Aménager
- Limite des travaux réalisés par l'aménageur

PERMIS D'AMENAGER
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

QUEBECOR - H2D
INVITONS LA NATURE
REQUALIFICATION DU SITE QUEBECOR A L'ELLEMMES
Rue de Chanzy - Rue de l'Innovation - Rue Ferdinand Mathias - Rue Jean Jaurès

DUAL DEVELOPEMENT H2F
165 Rue Notre-Dame
3110 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: info@quecor.com

VELOGIA SA
14 Rue Jean Jaurès 02 040
G1R 1R1 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: info@velogia.ca

SAISON MENU ARCHITECTES URBANISTES
73 Boulevard Hébert
G1R 1R1 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: contact@saision.ca

SLAP PAYSAGE
46 La Perrière
3110 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: info@slap.ca

STRATE INGENIERE
14 La Hébert
3110 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: info@strate.ca

BE VID
14 La Hébert
3110 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: info@bevid.ca

OTES
62 Rue de Salabert
1120 Québec
T: +1 (514) 381-1111
Courriel: info@otes.ca



DOCUMENT DE TRAVAIL **PA4b -**
Plan de composition d'ensemble

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 13/10/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (173) :

M. ACHIBA Salim, M. AGBEGNA Kwami, M. AL DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim (pouvoir à Mme. BELGACEM Nadia jusqu'à 18h), M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BERNARD Alain, M. BEZIRARD Alain (pouvoir à M. LEGRAND Jean-François jusqu'à 17h50 et à partir de 20h15), M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE Nicolas, M. BRAURE Damien, M. BREHON Raphaël, Mme. BRESSON Marie Pierre, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUYSSECHAERT Eric, M. CADART François Xavier, Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi, Mme. CHANTELOUP Fabienne, M. CHARPENTIER Raphaël, Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien, M. DAVID- BROCHEN Martin, M. DEBEER Bernard, Mme. DEBOOSERE Églantine, M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylviane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, M. DENOEUDE Eric (pouvoir à M. MAENHOUT Peter jusqu'à 18h15), Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud, M. DESMET Rodrigue, M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DESTAILLEUR Jean-Christophe, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain à partir de 20h10), M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien (à partir de 18h15), M. FLINOIS Jean-Claude, Mme. FURNE Dominique, M. GADAUT Henri, Mme. GANTIEZ Dominique, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne (pouvoir à DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 19h05), M. GONCE Alain, Mme. GOUBE Françoise, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HEIREMANS David, M. HOUST Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain (à partir de 17h35), M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, Mme. LHERBIER Brigitte (jusqu'à 20h), M. LIENART Christophe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie Elisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, Mme. MEZOUANE Nabella, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max André, Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLESS Alain, Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à partir de 19h30 à M. HEIREMANS David), M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROISY Patrick, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre, Mme. RENGOT Marielle (pouvoir à M. POSMYK Pierre jusqu'à 19h20), M. RICHIR Jacques, Mme. RODES Estelle, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah, Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine, M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia, M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, M. VICOT Roger, Mme. VOITURIEZ Anne,

Réunion du CONSEIL du 20/10/2023

M. VUYLSTEKER Jean-Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (15) :

Mme. BADERI Anissa (pouvoir à Mme. BRESSON Marie Pierre), Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à M. DESBONNET Christophe), M. BUISSE Jean Louis (pouvoir à Mme. MAZZOLINI Sylvie), M. DARMANIN Gérald (pouvoir à M. VUYLSTEKER Jean-Marie), Mme. DE SMEDT Myriam (pouvoir à M. BAERT Dominique), M. DELEBARRE Patrick (pouvoir à M. BROGNIART Sébastien), M. GERARD Bernard (pouvoir à M. CAUCHE Régis), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien), M. LIMOUSIN Philippe (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. MONTOIS Jacques (pouvoir à M. CAUDERLIER Frédéric), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 18h30), Mme. PONCHAUX Danièle (pouvoir à Mme. GANTIEZ Dominique), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. SKYRONKA Eric), Mme. TONNERRE-DESMET Marie (pouvoir à M. MINARD Frédéric).

Élus absents (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

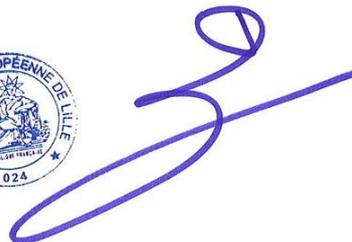
Le Secrétaire de séance

Nicolas DETERPIGNY



Le Président de la
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN





Réunion du CONSEIL du 20/10/2023